FORMATION

ACCOMPAGNEMENT

CONSEIL

AFPA 2016

afpa
La formation professionnelle

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES BÂTIMENT :
intervenir en sécurité sur ou à proximité des installations

Employeurs, vous devez habiliter toutes les personnes travaillant au voisinage d'installations électriques.

Une obligation pour tous : électriciens bien sûr, mais aussi plaquistes, peintres, plombiers, maçons, menuisiers..., quel que soit leur statut : salariés, intérimaires, sous-traitants. Cela concerne tout le monde, y compris les non-électriciens, qui travaillent au voisinage d'installations électriques : agents d'entretien, magasiniers, gardiens...

Répondez à cette obligation réglementaire avec l'Afpa : **toutes nos formations sur la préparation à l'habilitation électrique sont conformes aux recommandations de l'UTE** (Union Technique de l'Électricité) et de la nouvelle norme **NF C 18-510** en termes de durée, de pédagogie et de pratique.

RÉF. PRODUIT	HABILITATIONS ÉLECTRIQUES
	Opérations d'ordre non électrique
11063	B0, H0, H0V : travaux pour exécutants non électriciens
11069	Recyclage du personnel non électricien habilité B0, H0, H0V
11582	B0 H0 H0V : chargés de chantier
	Opérations d'ordre électrique
11064	BS, BE manœuvres : opérations simples et manœuvres
11581	Recyclage du personnel habilité BS BE manœuvres
11065	BP : pose de modules photovoltaïques
11066	BC, BE mesures, BE vérifications : consignations et contrôles pour électriciens
11067	B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais, BC : travaux et interventions pour électriciens
11070	Recyclage du personnel électricien habilité B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais, BC
11790	Frigoristes B1V, BR, BE mesures, BC : travaux et interventions
11791	Ouvrages électriques B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, H1, H1 V, H2, H2V (HTA)
11792	Recyclage ouvrages électriques B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, H1, H1 V, H2, H2V (HTA)
11068	H1, H1V, H2, H2V, HC : travaux haute tension (HTA)
11071	Recyclage du personnel électricien habilité H1, H1V, H2, H2V, HC

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

« L'employeur a obligation de s'assurer que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité au regard de son activité. Le travailleur indépendant et l'employeur qui exercent une activité sur un chantier doivent également suivre le même type de formation. » - Code du travail, art. R4544-1 à R4544-11

Nos lieux de formation
Ces formations sont dispensées dans toutes les régions. Pour connaître les dates, lieux et places disponibles, consultez notre site **www.afpa.fr** ou appelez 0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel

HABILITATION ÉLECTRIQUE B0, H0, H0V : TRAVAUX POUR EXÉCUTANTS NON ÉLECTRICIENS

Préparation initiale à l'habilitation électrique pour exécutants non électriciens

R formation réglementaire

Réf. produit : **11063**
Formacode : **24047**, **24049**

›› Objectif(s)

Réaliser en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques

›› Programme

Partie théorique :
• Réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électriques (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
• Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
• Evaluation et la prévention des risques électriques pour des travaux non électriques
• Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
• Prescriptions pour les non électriciens

Réalisation de travaux pratiques :
• Présentation des équipements de protection
• Simulation de chantier

›› Validation

Attestation de formation

Evaluation théorique et pratique sanctionnée par un « avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **« Habilitation électrique : recyclage du personnel non électricien habilité B0, H0, H0V »** (réf. 11069).

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (B0, H0 ou H0V) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

Durée / Prix net

1 jour / 190 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne devant réaliser des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens (peinture, nettoyage, désherbage...) ou dans un environnement électrique (travaux BTP à proximité de lignes électriques aériennes ou enterrées) : peintres, agents d'entretien ou de nettoyage, gardiens d'immeubles

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

HABILITATION ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE DU PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN HABILITÉ B0, H0, H0V

Recyclage de l'habilitation électrique pour réaliser des travaux d'ordre non électrique

R formation réglementaire

Réf. produit : **11069**
Formacode : **24047**, **24049**

›› Objectif(s)

Remettre à jour sa pratique pour réaliser en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

›› Programme

Retour d'expériences

Partie théorique :
• Evolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électriques (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
• Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
• Evaluation et la prévention des risques électriques pour des travaux non électriques
• Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
• Prescriptions pour les non électriciens

Réalisation de travaux pratiques :
• Présentation des équipements de protection
• Simulation de chantier

›› Validation

Attestation de formation

Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de renouveler à votre salarié une habilitation électrique (B0, H0 ou H0V) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

Durée / Prix net

1 jour / 150 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne déjà habilitée B0, B0V, H0 ou H0V devant réaliser des travaux non électriques dans un local réservé aux électriciens (peinture, nettoyage, désherbage) ou dans un environnement électrique (travaux BTP à proximité de lignes électriques aériennes ou enterrées) : peintres, agents d'entretien ou de nettoyage, gardiens d'immeubles...

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être apte au travail dans son activité professionnelle,
- d'avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordre électrique concernées.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

HABILITATION ÉLECTRIQUE B0 H0 H0V : CHARGÉS DE CHANTIER

Préparation initiale à l'habilitation «chargé de chantier» pour des opérations non électriques

R formation réglementaire

Réf. produit : **11582**
Formacode : **24047**, **24049**

Durée / Prix net

1,5 jours / 260 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne devant assurer la direction des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens (peinture, nettoyage, désherbage...) ou dans un environnement électrique (travaux BTP à proximité de lignes électriques aériennes ou enterrées) : peintres, agents d'entretien ou de nettoyage, gardiens d'immeubles...

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Assurer en sécurité la direction des travaux d'ordre non électrique, dans un local réservé aux électriciens (peinture, nettoyage, désherbage...) ou dans un environnement électrique

›› Programme

Partie théorique :
• S'approprier la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électriques (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
• Identifier les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
• Maîtriser l'évaluation et la prévention des risques électriques pour des travaux non électriques
• Connaître la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
• Définir les prescriptions pour les non-électriciens

Réalisation de travaux pratiques :
• Présentation des équipements de protection
• Simulation de chantier (analyser les risques électriques, définir et mettre en place la zone de travail, faire appliquer les instruction de sécurité, assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique)

›› Validation

Attestation de formation

Evaluation théorique et pratique sanctionnée par un « avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (B0, H0 ou H0V chargé de chantier) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

HABILITATION ÉLECTRIQUE BS, BE MANŒUVRES : OPÉRATIONS SIMPLES ET MANŒUVRES

Préparation initiale à l'habilitation électrique pour du personnel non électricien effectuant des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique

R formation réglementaire

Réf. produit : **11064**
Formacode : **24047**, **24049**

Durée / Prix net

2 jours / 390 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne n'étant pas électricien de métier, devant réaliser hors tension des opérations simples sur des installations électriques BT (remplacement de fusibles ou de lampes, démontage, connexion de prises ou d'interrupteurs...) : gardiens d'immeubles, agents de maintenance, peintres, menuisiers, plaquistes...

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être apte au travail dans son activité professionnelle,
- d'avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordre électrique concernées.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser en sécurité des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique dans un environnement présentant des risques électriques

›› Programme

Théorie : la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manœuvres d'ordre électrique (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510) - les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection - l'évaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique - la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique - les prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens dans le cadre d'opérations simples et de manœuvres du domaine basse tension (BT)

Réalisation de travaux pratiques : utilisation des équipements de protection - simulation de chantier.

›› Validation

Attestation de formation

Evaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (BS ou BE manœuvres) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

La formation prend en compte les dernières évolutions afin de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret de 22/09/2010 et norme NF C18-510).

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

HABILITATION ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE DU PERSONNEL HABILITÉ B0, BS, BE MANŒUVRES

Recyclage pour du personnel non électricien effectuant des opérations électriques simples et des manœuvres d'ordre électrique

R formation réglementaire

Réf. produit : **11581**
Formacode : **24039**, **24047**, **24049**, **24066**, **42854**

Durée / Prix net

1,5 jours / 260 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Non électriciens habilités BS ou BE manœuvres devant suivre un recyclage (préconisé tous les 3 ans).

Prérequis

Il est nécessaire d'être titulaire d'une habilitation BS ou BE manœuvres

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Maintenir les compétences de repérage des risques électriques et d'application des règles de sécurité pour la réalisation d'opérations électriques simples ou des manœuvres.

›› Programme

Retours d'expériences des participants

Réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations électriques simples et aux manœuvres (décret du 22 septembre 2010 et la norme NF C 18510)

Dangers de l'électricité, les zones à risques électriques, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection

Évaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations électriques ou des manœuvres

Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

Prescriptions pour les opérations électriques ou les manœuvres

Réalisation de travaux pratiques

Évaluations (questionnaire et mise en situation de travail)

›› Validation

Une évaluation théorique et pratique est réalisée en fin de formation, un titre d'habilitation pré-rempli peut être adressé à l'employeur.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de maintenir l'habilitation BS ou BE manœuvres de votre salarié.

HABILITATION ÉLECTRIQUE BP : POSE DE MODULES PHOTOVOLTAÏQUES

Préparation initiale à l'habilitation électrique pour du personnel non électricien réalisant la pose de modules photovoltaïques

R formation réglementaire

Réf. produit : **11065**
Formacode : **24047**, **24049**, **24118**

Durée / Prix net

1,5 jour / 320 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tout personnel non électricien de métier devant réaliser la pose de modules photovoltaïques : couvreurs, étancheurs, façadiers, menuisiers...

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être apte au travail dans son activité professionnelle,
-d'avoir été formé spécifiquement aux opérations de pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser les opérations de pose de modules photovoltaïques dans le respect des règles de sécurité électrique.

›› Programme

Théorie : la réglementation sur la sécurité électrique applicable à la pose de modules photovoltaïques (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510) - les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection - l'évaluation et la prévention des risques électriques pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, la pose des câbles, le branchement et le retrait des connecteurs
- la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique - les prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens dans le cadre d'opérations de pose de modules photovoltaïques

Réalisation de travaux pratiques : utilisation des équipements de protection - simulation de chantier

›› Validation

Attestation de formation

Evaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (BP) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

La formation prend en compte les dernières évolutions en vue de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret du 22/09/2010 et norme NF C18-510).

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

HABILITATION ÉLECTRIQUE BC, BE MESURES, BE VÉRIFICATIONS, H0 : CONSIGNATIONS ET CONTRÔLES POUR ÉLECTRICIENS

Préparation initiale pour des électriciens effectuant, consignations, mesures et vérifications sur des installations électriques

R formation réglementaire

Réf. produit : **11066**
Formacode : **24047**, **24049**

Durée / Prix net

2,5 jours / 510 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Contrôleurs de conformité, personnes chargées des vérifications et des essais d'installations, personnes chargées d'établir les consignations pour des équipements de production, personnels de bureau d'études ou assistant des chargés d'affaires dans les entreprises d'installation électrique

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être apte au travail dans son activité professionnelle,
- d'avoir suivi une formation initiale en électricité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser en sécurité des consignations, des mesures et des vérifications sur des installations électriques

›› Programme

Connaître la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux consignations, mesures et vérifications : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510

Identifier les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection

Évaluer et prévenir des risques électriques lors des consignations et contrôles

Connaître la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

Connaître les prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation et de contrôles sur des installations du domaine Basse Tension (BT).

Cas pratiques : utilisation des équipements de protection, simulation de chantier

›› Validation

Attestation de formation

Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (BC, BE mesures ou BE vérifications, H0) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage. Elle prend en compte les dernières évolutions afin de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret du 22/09/2010 et norme NF C18-510).

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

HABILITATION ÉLECTRIQUE B1, B1V, B2, B2V, BR, BE ESSAIS, BC, H0 : TRAVAUX ET INTERVENTIONS POUR ÉLECTRICIENS

Préparation initiale à l'habilitation électrique pour des électriciens réalisant des travaux et des interventions sur des installations électriques

R formation réglementaire

Réf. produit : **11067**
Formacode : **24047**, **24049**

Durée / Prix net

3 jours / 490 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Électriciens devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques BT : électriciens d'équipement, chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité, électriciens et techniciens de maintenance...

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être apte au travail dans son activité professionnelle,
- d'avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordre électrique concernées.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser en sécurité des travaux et des interventions sur des installations électriques

›› Programme

Partie théorique : la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 - les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection - l'évaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux et interventions - la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique - les prescriptions de consignes de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, d'interventions et d'essais sur des installations du domaine basse tension (BT)

Réalisation de travaux pratiques : utilisation des équipements de protection - simulation de chantier

›› Validation

Attestation de formation

Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **«Habilitation électrique : recyclage du personnel électricien habilité B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais, BC, H0 »** (réf. 11070)

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais, BC, H0) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

La formation prend en compte les dernières évolutions en vue de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret de 22/09/2010 et norme NF C18-510).

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

HABILITATION ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE DU PERSONNEL ÉLECTRICIEN HABILITÉ B1, B1V, B2, B2V, BR, BE ESSAIS, BC, H0

Recyclage pour les électriciens réalisant des travaux et des interventions sur des installations électriques

R formation réglementaire

Réf. produit : **11070**
Formacode : **24047**, **24049**

›› Objectif(s)

Remettre à jour sa pratique pour réaliser en sécurité des travaux et des interventions sur des installations électriques

›› Programme

Partie théorique :
• Évolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
• dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
• Évaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux et interventions
• Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
• Prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, d'interventions et d'essais sur des installations du domaine basse tension (BT)

Réalisation de travaux pratiques :
• Utilisation des équipements de protection
• Simulation de chantier.

›› Validation

Attestation de formation.

Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de renouveler à votre salarié une habilitation électrique (B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais, BC) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

Durée / Prix net

1,5 jour / 260 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Électriciens devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques BT, électriciens d'équipement, chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité, électriciens et techniciens de maintenance...

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être apte au travail dans son activité professionnelle,
- d'être électricien habilité B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais ou BC.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

HABILITATION ÉLECTRIQUE DES FRIGORISTES B2V, BR, BE MESURES, BC : TRAVAUX ET INTERVENTIONS

Préparation initiale à l'habilitation électrique pour des frigoristes réalisant des travaux et des interventions sur des équipements frigorifiques

R formation réglementaire

Réf. produit : **11790**
Formacode : **22604**, **22605**, **22635**, **24047**

›› Objectif(s)

Réaliser en sécurité des travaux et des interventions électriques sur des équipements frigorifiques

›› Programme

Partie théorique : la réglementation sur la sécurité électrique applicable : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 - les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection - l'évaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux et interventions - la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique - les prescriptions de consignes de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, d'interventions et d'essais sur des installations du domaine basse tension (BT)

Réalisation de travaux pratiques : utilisation des équipements de protection - simulation de chantier

›› Validation

Attestation de formation

Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **habilitation électrique : recyclage du personnel électricien habilité B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais, BC, HO** (réf. produit 11070)

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (B2V, BR, BE mesure, BC) en fin de stage.

La formation prend en compte les dernières évolutions en vue de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret de 22/09/2010 et norme NF C18-510).

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

Durée / Prix net

3 jours / 520 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Frigoristes devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations d'ordres électriques sur des équipements frigorifiques et de climatisation.

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être apte au travail dans son activité professionnelle,
- d'avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordre électrique concernées.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

HABILITATION OUVRAGES ÉLECTRIQUES B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, H1, H1 V, H2, H2V (HTA)

Préparation à l'habilitation électrique pour des monteurs de réseaux électriques réalisant des travaux, des opérations sur des ouvrages de distribution d'énergie électrique

R formation réglementaire

Réf. produit : **11791**
Formacode : **24047**, **24049**, **24086**

Durée / Prix net

4 jours / 650 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Cette formation réglementaire s'adresse aux monteurs électriciens devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des ouvrages de distribution d'énergie électrique en Basse et Haute Tension A.

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être apte au travail dans son activité professionnelle,
- d'avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordre électrique concernées.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser en sécurité des travaux, des consignations et des interventions sur des ouvrages électriques de distribution d'énergie électrique en Basse et Haute Tension A.

›› Programme

La formation AFPA (durée et contenu) répond au décret et au recueil UTE C18-510-1
• Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
• Evaluation et prévention des risques électriques lors des travaux et interventions,
• Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
• Prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, sur des ouvrages domaine Basse et Haute Tension A.

Réalisation de travaux pratiques : mise en situation pratique sur différents types d'ouvrages
• Réseau BT aérien nu et isolé,
• Réseau BT souterrain
• Réseau BT Eclairage Public
• Réseau aérien HTA

›› Validation

Attestation de formation

Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **recyclage habilitation ouvrages électrique B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, H1, H1V, H2, H2V en (HTA)** (réf. produit 11792).

>> LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, H1, H1V, H2, H2V) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

La formation prend en compte les dernières évolutions en vue de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (arrêté de 2014 et recueil UTE C18-510-1).

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

RECYCLAGE HABILITATION OUVRAGES ÉLECTRIQUES B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, H1, H1 V, H2, H2V (HTA)

Recyclage à l'habilitation électrique pour monteurs de réseaux électriques réalisant des ouvrages de distribution d'énergie électrique

R formation réglementaire

Réf. produit : **11792**
Formacode : **24047**, **24049**, **24086**

Durée / Prix net

2 jours / 390 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Cette formation réglementaire s'adresse aux monteurs électriciens déjà habilités et devant maintenir leur habilitation pour réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des ouvrages de distribution d'énergie électrique en Basse et Haute Tension A.

Prérequis

Il est nécessaire :
• d'être apte au travail dans son activité professionnelle,
• d'avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordre électrique concernées.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser en sécurité des travaux, des consignations et des interventions sur des ouvrages électriques de distribution d'énergie électrique en Basse et Haute Tension A.

›› Programme

La formation Afpa (durée et contenu) répond au décret et recueil NF C18-510-1 :
• Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
• Evaluation et prévention des risques électriques lors des travaux et interventions
• Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
• Prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, sur des ouvrages domaine Basse et Haute Tension A

Mise en situation pratique sur différents types d'ouvrages :
• Réseau BT aérien nu et isolé
• Réseau BT souterrain
• Réseau BT Eclairage Public
• Réseau aérien HTA

›› Validation

Attestation de formation.

Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation ».

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé.

>> LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, H1, H1V, H2, H2V) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

La formation prend en compte les dernières évolutions en vue de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (arrêté 2014 et recueil UTE C18-510-1).

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

HABILITATION ÉLECTRIQUE H1, H1V, H2, H2V, HC : TRAVAUX HAUTE TENSION (HTA)

Préparation initiale à l'habilitation électrique pour des électriciens réalisant des travaux et des consignations en Haute Tension (HTA)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11068**
Formacode : **24047**, **24049**

›› Objectif(s)

Réaliser en sécurité des travaux et des consignations sur des installations en haute tension

›› Programme

Partie théorique : la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 - les dangers de l'électricité et de la haute tension, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection - l'évaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux en HTA - la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique, cas de la haute tension - les prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation et de travaux, sur des installations en haute tension du domaine HTA

Réalisation de travaux pratiques : utilisation des équipements de protection - simulation de chantier (dans le cas de la préparation à l'habilitation HC, la pratique de la consignation sera réalisée sur les installations en HTA de l'entreprise)

›› Validation

Attestation de formation

Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **« Habilitation électrique : recyclage du personnel électricien habilité H1, H1V, H2, H2V, HC »** (réf. 11071)

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (H1, H1V, H2, H2V, HC) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

La formation prend en compte les dernières évolutions afin de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret du 22/09/2010 et norme NF C18-510).

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

Durée / Prix net

1 jour / 230 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne réalisant des travaux électriques et des consignations sur des installations en HTA : électriciens, chefs d'équipe et techniciens lors de travaux dans des postes HT/BT, monteurs et chefs d'équipe de réseaux électriques et d'éclairage public...

Prérequis

Il est nécessaire d'être :
- apte au travail dans son activité professionnelle
- habilité aux travaux en basse tension (B1, B1V, B2, ou B2V) ou avoir obtenu récemment un avis favorable en vue de l'habilitation aux travaux BT après avoir suivi le module de formation correspondant (réf. 11067)

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

HABILITATION ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE DU PERSONNEL ÉLECTRICIEN HABILITÉ H1, H1V, H2, H2V, HC

Recyclage de l'habilitation électrique pour les électriciens réalisant des travaux et des consignations en haute tension (HTA)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11071**
Formacode : **24047**, **24049**

›› Objectif(s)

Remettre à jour sa pratique pour réaliser en sécurité des travaux et des consignations sur des installations en haute tension

›› Programme

Retour d'expériences

Partie théorique :
• Connaître l'évolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
• Identifier les dangers de l'électricité et de la haute tension, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
• Evaluer et prévenir des risques électriques lors des travaux en HTA
• Connaître la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique, cas de la haute tension
• Prescrire des consignes de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation et de travaux, sur des installations en haute tension du domaine HTA

Réalisation de travaux pratiques :
• Utiliser des équipements de protection
• Simuler des chantiers (dans le cas de la préparation à l'habilitation HC, la pratique de la consignation sera réalisée sur les installations en HTA de l'entreprise)

›› Validation

Attestation de formation

Evaluation théorique et pratique sanctionnée par un « avis après formation »

Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de renouveler à votre salarié une habilitation électrique (H1, H1V, H2, H2V, HC) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage.

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel.

Durée / Prix net

0,5 jour / 100 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne déjà habilitée H1, H1V, H2, H2V ou HC réalisant des travaux électriques et des consignations sur des installations en HTA : électriciens, chefs d'équipe et techniciens lors de travaux dans des postes HT/BT, monteurs et chefs d'équipe de réseaux électriques et d'éclairage public...

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être apte au travail dans son activité professionnelle,
- d'avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordre électrique concernées.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

TRAVAUX SOUS TENSION : *une exigence de sécurité*

Chefs d'entreprise, vous avez l'obligation d'habiliter toutes les personnes intervenant sur un équipement ou une installation électrique hors ou sous tension.

Les travaux sous tension représentent toujours un risque important pour l'installateur. Pour réaliser en sécurité des opérations allant de la maintenance à la modification d'un circuit resté sous tension, rien ne doit être laissé au hasard. **Les opérateurs doivent être informés, formés et évalués sur leurs connaissances pour que vous puissiez leur remettre une habilitation.**

Faites appel à l'Afpa, organisme agréé depuis 30 ans par le Comité des Travaux sous Tension et certifié ISO 9001 pour toutes les formations aux travaux sous tension.

RÉF. PRODUIT	FORMATIONS
	Encadrants TST
11565	S'approprier les évolutions des conditions d'exécution des travaux sous tension
11563	Encadrant travaux sous tension (TST) réseaux électriques
	Monteurs TST : formation de base
11552	TST BT module de base habilitant
11553	TST BT module de base si suivi d'un module spécifique
11554	TST BT EME : émergence
11948	TST : émergence habillage-nappage
11555	TST BT SOU CIS : câble souterrain à isolation synthétique
11557	TST BT SOU CPI : câble souterrain à isolation papier imprégné
11558	TST BT AER : module aérien
11559	TST BT AER BRT : branchement aérien et aéro-souterrain
11560	TST BT AER EP : éclairage public
11561	TST BT TER IND : terminal individuel
11562	TST BT TER COL : terminal colonne électrique

RÉF. PRODUIT	FORMATIONS
	TST pour installations électriques
11580	TST-BT-INDUS : installation BT industrielle ou tertiaire
10300	REC-TST-BT-INDUS : recyclage installation BT industrielle
	Monteurs TST : recyclage
11566	REC TST BT EME : module émergence
11949	REC TST EME + SOUS CIS
11950	REC TST EME + AER
11951	REC TST EME+ SOU CIS+ SOU CPI
11952	REC EME + SOU CIS + AER
11568	REC TST BT SOU CIS : ouvrage en câble souterrain à isolation synthétique
11572	REC TST BT AER : ouvrages aériens
11573	REC TST BT AER BRT : branchements aériens ou aéro-souterrains
11574	REC TST BT AER EP : installations d'éclairage public
11570	REC TST BT AER SOU CIS : câble aérien et souterrain CIS
11575	REC TST BT AER TER : ouvrages de type aérien et terminal
11576	REC TST BT TER : ouvrages intérieurs de type terminal et colonne

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

Le code du travail prévoit, depuis le 1er janvier 2013 (art. R 4544-11), une obligation de la part de l'employeur de délivrer une habilitation spécifique pour la réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques BT. Cette habilitation spécifique ne peut être délivrée qu'à la suite d'une certification des travailleurs par un organisme de certification accrédité.
La nouvelle norme NF C 18-510 sur la prévention du risque électrique pour les opérations sur les ouvrages et installations électriques ainsi que dans l'environnement est en vigueur depuis février 2012. Pour les travaux sous tension sur les installations BT, le référentiel renvoie à des normes spécifiques qui décrivent des modes opératoires généraux et sur les grandes catégories de travaux. Ces normes sont entrées en vigueur en novembre 2013.
Il existe maintenant deux référentiels différents selon que l'on effectue des travaux sous tension sur des installations ou sur des ouvrages, ces derniers dépendant du décret de 1982 et s'appuyant sur les conditions d'exécution du travail (CET).

Nos lieux de formation
10 : Romilly / **20 :** Corte / **24 :** Périgueux / **42 :** Saint-Étienne / **44 :** Nantes / **53 :** Laval / **59 :** Hazebrouck / **82 :** Montauban / **86 :** Le Vigeant / **88 :** Épinal-Golbey / **95 :** Bernes-sur-Oise.

S'APPROPRIER LES ÉVOLUTIONS DES CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX SOUS TENSION

Maîtriser les textes réglementaires pour réaliser les travaux sous tension sur des réseaux de distribution d'énergie électrique

R formation réglementaire

Réf. produit : **11565**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

1 jour / 320 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Responsables, encadrants, monteurs TST dans les entreprises réalisant des travaux sous tension pour les réseaux de distribution d'énergie électrique et devant s'approprier les nouveaux CET BT.

Prérequis

Il est nécessaire d'avoir participé à une formation aux travaux sous tension ou à un stage d'encadrement ou connaître les textes réglementaires qui régissent les TST (CET BT).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Former les encadrants et les référents TST aux évolutions des textes réglementaires (CET), régissant les conditions d'exécution des travaux sous tension.

›› Programme

S'approprier les différents contextes réglementaires liés aux TST.
• Replacer les risques au coeur des CET.
• Promouvoir la méthode active basée sur l'identification des risques.
• Clarifier les périmètres d'application.
• Décliner les responsabilités.

Évaluer les impacts liés aux évolutions des textes CET BT.

Études de cas pour s'approprier les évolutions.

›› Validation

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet d'actualiser les connaissances des monteurs de votre entreprise sur le champ des évolutions règlementaires des conditions d'exécution des travaux sous tension.

ENCADRANT TRAVAUX SOUS TENSION (TST) RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Maîtriser les textes réglementaires et les procédures pour réaliser les travaux sous tension sur des réseaux de distribution d'énergie électrique

R formation réglementaire

Réf. produit : **11563**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

1 jour / 320 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnel encadrant d'entreprises de travaux publics, distributeurs d'énergie électrique réalisant des TST et ayant en charge l'habilitation et l'encadrement du personnel réalisant des travaux sous tension : responsables d'entreprise, chargés d'affaires, chefs de chantier, responsables d'agence.

Prérequis

Le participant doit connaître les réseaux électriques de distribution d'énergie électrique et la réglementation sur les risques électriques pour les travaux hors tension.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Former les encadrants du personnel réalisant des travaux sous tension aux exigences réglementaires fixées par le Comité des travaux sous tension

›› Programme

Formation et habilitation (décret septembre 2010 et chapitre 8 de la NF C 18-510) :
• Présentation du dispositif réglementaire qui encadre les TST sur les réseaux électriques
• Présentation de la recommandation du comité TST
• Présentation du cursus des formations TST -
• Les conditions de renouvellement des habilitations - les recyclages TST recommandés par le Comité des TST (types et périodicités)
• La Recommandation du Comité des TST en matière de maintien du professionnalisme des monteurs
• Les équipements de protection individuelle (EPI) TST
• Les rôles des chargés de travaux et des exécutants
• Les documents réglementaires à remplir ou à avoir en sa possession pour tout travail sous tension
• Les conditions d'exécution des travaux sous tension (CET-B)

›› Validation

Attestation de formation

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de participer au moins à un stage de recyclage TST BT dans votre périmètre d'activité, conformément à la recommandation du Comité TST.

›› LE + MÉTIER

En suivant cette formation vous répondez aux exigences du comité TST et vous maitriser la réglementation des travaux sous tension.

Vous contribuer à évaluer et à améliorer la prévention du risque électrique sur les chantiers TST.

Vous contribuez à planifier le juste besoin des monteurs réalisant des TST.

TST BT MODULE DE BASE HABILITANT

Préparer l'habilitation T «ouvrage en émergence» (EME)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11552**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

4 jours / 795 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

• Exécutants sur les ouvrages de type émergence (EME) de section inférieure ou égale à 35 mm².
• Toute personne intervenant à titre d'exécutant sur des réseaux publics de distribution d'énergie électrique et appelée à suivre une première formation aux travaux sous tension pour être habilitée «T».
• Les monteurs de réseaux électriques, toute entreprise ou collectivité locale exerçant une activité de travaux sous tension.

Prérequis

Le participant doit :
• posséder les notions élémentaires d'électrotechnique,
• avoir suivi une formation aux risques électriques,
• mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 pour les ouvrages considérés,
• savoir travailler hors tension un câble de section 4x35 mm² ,
• savoir raccorder sur différents types de grilles.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser en sécurité, en tant qu'exécutant, des travaux sous tension sur des ouvrages émergence (EME) pour habiller des pièces nues sous tension ou pour réaliser la connexion/déconnexion de conducteurs de section inférieure ou égale à 35 mm² ou de matériel en fiche technique.

›› Programme

• Identifier les types d'ouvrages aérien, souterrain, émergence, terminal :
• Connaître les procédures d'accès
• Comprendre et mettre en œuvre un processus opératoire
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage émergence
• Identifier les circuits d'électrisation et de court-circuit afin de mettre en œuvre les moyens pour se prémunir des risques :
• Choix et utilisation à bon escient des protections collectives et individuelles
• Réalisation d'une opération dans le respect des règles de l'art
• Identifier et prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement
• Identifier l'impact de son intervention sur la zone de travail (balisage de la zone de TST)
• Rendre compte au chargé de travaux à la fin des travaux

Réaliser les exercices pratiques : connecter des matériels en fiche technique sur matériel IP2X - habiller des pièces nues sous tension - préparer hors tension un câble type souterrain 4x35² et le raccorder sous tension dans une émergence non IP2X - préparer hors tension un câble type aérien 4x25² et le raccorder sous tension dans une émergence non IP2X - déconnecter sous tension et par sectionnement un câble de 4x35² en vue de son transfert et de son raccordement en TST sur une émergence non IP2X

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé. Cette appréciation permet ensuite à l'employeur de délivrer à son employé une habilitation d'indice « 1 T » exécutant pour réaliser des travaux sous tension sur le type d'ouvrage.

›› Pour aller plus loin

Préalablement à la délivrance d'une habilitation en tant que chargé de travaux d'indice «T» exécutant, votre salarié devra compléter sa formation en suivant :

• soit un module métier spécifique dans les 12 mois suivant sa participation au module de base,

• soit un recyclage au module de base entre 6 mois et un an après le stage.Cette formation permet de poursuivre un module TST métier : ouvrage aérien, ouvrage émergence, ouvrage souterrain, ouvrage terminal.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à vos salariés l'habilitation B1T ouvrage émergence (EME) pour habiller des pièces nues sous tension ou pour réaliser la connexion/déconnexion de conducteurs de section inférieure ou égale à 35 mm² ou de matériel en fiche technique.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

89% **de nos anciens stagiaires recommanderaient l'Afpa à une personne de leur entourage***

9 stagiaires sur 10 estiment que la formation de l'Afpa est de bonne **qualité** et qu'elle reproduit bien les **conditions de travail dans l'entreprise,**

9 stagiaires sur 10 affirment avoir **atteint les objectifs** qu'ils s'étaient fixé en sortant de formation,

8 stagiaires sur 10 apprécient la qualité de la **restauration** et de **l'hébergement.**

**Résultats de l'enquête menée par Opinionway à la demande de l'Association des anciens stagiaires de l'Afpa. Enquête réalisée en ligne, de fin octobre à mi-novembre 2015 auprès de 20 460 personnes ayant suivi une formation à l'Afpa entre 1992 et 2015.*

TST BT MODULE DE BASE SI SUIVI D'UN MODULE SPÉCIFIQUE

S'initier au travaux sous tension afin de suivre un module de formation spécifique

R formation réglementaire

Réf. produit : **11553**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

3 jours / 620 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Les monteurs de réseaux électriques, toute entreprise ou collectivité locale exerçant une activité de travaux sous tension.
Toute personne appelée à suivre une première formation aux travaux sous tension sur des réseaux de distribution d'énergie électrique suivie immédiatement d'un module spécifique dans les différents domaines d'activités des réseaux de distribution d'énergie électrique.

Prérequis

Le participant doit :
• posséder les notions élémentaires d'électrotechnique,
• avoir reçu une formation aux risques électriques,
• mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1, pour les ouvrages considérés,
• savoir travailler hors tension un câble de section 4x35 mm^2,
• savoir le raccorder sur différents types de grilles.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser des travaux sous tension sur des ouvrages émergence (EME) pour habiller des pièces nues sous tension ou pour réaliser la connexion/déconnexion de conducteurs de section inférieure ou égale à 35 mm^2 ou de matériel en fiche technique.

›› Programme

Identifier les types d'ouvrages aérien, souterrain, émergence, terminal afin de :
• Connaître les procédures d'accès, comprendre et mettre en œuvre un processus opératoire
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage émergence

Identifier les circuits d'électrisation et de court-circuit et mettre en œuvre les moyens pour se prémunir des risques :
• Choisir et utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles
• Réaliser une opération dans le respect des règles de l'art

Prendre en compte les facteurs qui ont un impact sur l'environnement
Identifier l'impact de son intervention sur la zone de travail (balisage de la zone de TST), et rendre compte au chargé de travaux à la fin des travaux.

Réaliser les exercices pratiques : connecter des matériels en fiche technique sur matériel IP2X - habiller des pièces nues sous tension - préparer hors tension un câble type souterrain 4x35^2 et le raccorder sous tension (dans une émergence non IP2X) - préparer hors tension un câble type aérien 4x25^2 et le raccorder sous tension dans une émergence non IP2X - déconnecter sous tension et par sectionnement d'un câble de 4x35^2 en vue de son transfert et de son raccordement en TST sur une émergence non IP2X

›› Validation

L'habilitation «T» ne pourra être délivrée qu'après le suivi d'un module métier TST associé à ce module «TST BT module de base si un module spécifique».

›› Pour aller plus loin

Ce module doit être associé à un module spécifique du cursus (modules ouvrage aérien - ouvrage émergence - ouvrage souterrain - ouvrage terminal).

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à vos salariés de poursuivre le cursus de formation aux TST. Elle est un passeport obligatoire pour pouvoir être habilité T pour le type d'ouvrage concerné et réaliser des travaux sous tension.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

TST BT EME : MODULE ÉMERGENCE

Préparer l'habilitation T ouvrage «émergence» sur des conducteurs à isolation synthétique (EME)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11554**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

3 jours / 980 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

• Toute personne intervenant sur des réseaux publics de distribution d'énergie électrique et souhaitant être habilitée «T» sur des ouvrages en émergence (EME).
• Les monteurs de réseaux électriques, toute entreprise ou collectivité locale exerçant une activité de travaux sous tension.

Prérequis

Le participant doit :
• avoir suivi le module de base habilitant TST et être apprécié positivement ou être habilité «T» pour d'autres travaux en les pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du Comité des travaux sous tension,
• maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les «émergences» (EME), notamment sur des câbles de section supérieure à 35 mm² (habilitation B1 minimum).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Préparer et réaliser des activités spécifiques sous tension sur des conducteurs à isolation synthétique en émergence (EME) de sections supérieures à 35 mm pour :

• connecter/déconnecter des conducteurs de réseau et branchement sur tous types d'émergences,

• préparer une extrémité de câble réseau,

• raccorder un câble sur un départ de tableau de postes HTA/BT,

• réaliser une jonction aéro-souterraine,

• mettre en œuvre des shunts et raccorder des moyens de réalimentation.

›› Programme

Identifier le type d'ouvrage «émergence» (EME) afin de :
• Connaître les procédures d'accès
• Préparer et valider un processus opératoire
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage
• Identifier les circuits d'électrisation et les circuits de court-circuit
• Mettre en œuvre les moyens pour se prémunir des risques
• Connaître et utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles
• Identifier et choisir les outils et le matériel adapté
• Prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement
• Réaliser des travaux dans le respect des règles de l'art
• Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

Réaliser les exercices pratiques : poser un nouveau départ monobloc sur un tableau BT de poste HTA/BT - habiller des pièces nues sous tension (tableau, grille...) - préparer sous tension une extrémité de câble souterrain de section supérieure à 35mm² - connecter et déconnecter sous tension un câble de section supérieure à 35mm² sur différents types de grilles en coffrets, armoires de réseau et sur un tableau BT de poste HTA/BT - connecter et déconnecter sous tension un matériel en fiche technique, (par exemple shunt, commutateur de réseau, connectique de moyen de réalimentation...) - mettre en œuvre une EJAS sous tension.

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé,

Cette appréciation permet ensuite à l'employeur de délivrer à son employé une habilitation d'indice « T » pour réaliser des travaux sous tension sur des ouvrages «Emergences».

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son personnel l'habilitation «T» afin d'effectuer les travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

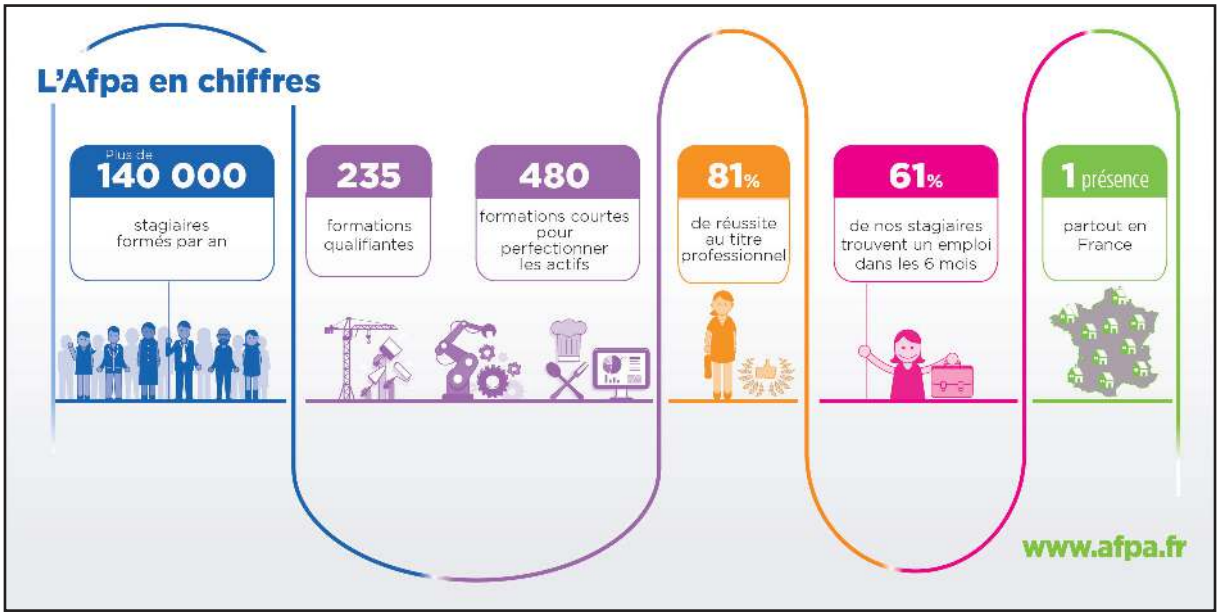

TST BT EME HAB MODULE ÉMERGENCE HABILLAGE

Préparer l'habilitation «T» nappage, habillage en émergence

N

R formation réglementaire

Réf. produit : **11948**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

›› Objectif(s)

Préparer et réaliser l'habillage ou le nappage de pièces nues sous tension appartenant au type d'ouvrage « Emergence ».

›› Programme

Développer ses connaissances :
• Identifier les ouvrages de types « Emergence », en connaitre les procédures d'accès, préparer et valider un processus opératoire,
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage,
• Justifier le choix entre nappage et habillage,
• Identifier les circuits d'électrisation,
• Identifier les circuits de court-circuit,
• Mettre en oeuvre les moyens pour se prémunir de ces risques,
• Choisir, préparer, vérifier et mettre en oeuvre les EPI, l'outillage et le matériel pour habiller ou napper des pièces nues du type d'ouvrage « Emergence »,
• Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

Préparer et la réaliser les exercices pratiques suivants :
• Habillage d'une grille de fausse coupure ou d'étoilement non IP2X.
• Nappage et habillage d'un tableau BT de poste HTA/BT.

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le domaine visé.

Cette appréciation permet ensuite à l'employeur de délivrer à son employé une habilitation d'indice « T » dans le domaine concerné, pour réaliser les travaux.

›› LE + MÉTIER

Le salarié peut être habilité B2T ouvrage EME HAB pour napper ou habiller des pièces nues sous tension sur des ouvrages «émergences».

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

Durée / Prix net

2,5 jours / 650 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne intervenant sur des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et appelée à suivre une formation aux travaux sous tension pour être habilitée « T ».

Prérequis

Le participant doit :
• posséder des notions d'électrotechnique : tensions, courants, puissances, impédances d'un circuit électrique triphasé.
• avoir être formé aux risques électriques.
• mettre en oeuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré.
• connaitre la technologie et la terminologie des ouvrages EME.
• être en possession des équipements de protection individuelle adaptés.
• avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› NOS CLIENTS APPRÉCIENT

› Notre **réseau de formateurs et de centres.**
› Nos **plateaux techniques** de formation.
› L'appui au **recrutement** de leurs futurs collaborateurs.
› Le **conseil** au montage financier.
› L'accès au **multi-financement** de nos formations.
› Nos solutions **sur mesure.**

TST BT SOU CIS : MODULE CÂBLE SOUTERRAIN À ISOLATION SYNTHÉTIQUE

Préparer l'habilitation T ouvrage câble souterrain à isolation synthétique (SOU CIS)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11555**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

3 jours / 1 500 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne intervenant sur des réseaux publics de distribution d'énergie électrique et appelée à suivre une formation aux travaux sous tension pour être habilitée «T» sur les ouvrages de type souterrain (SOU CIS).
Sont concernés les monteurs de réseaux électriques, toute entreprise ou collectivité locale exerçant une activité de travaux sous tension.

Prérequis

Le participant doit :
• avoir suivi le module de base habilitant TST et être apprécié positivement ou être habilité «T» pour d'autres travaux en les pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du Comité des travaux sous tension,
• maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les ouvrages souterrains en câble synthétique, ainsi que la confection d'accessoires souterrains (habilitation B1 minimum).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type souterrain en câble à isolation synthétique pour réaliser des accessoires (jonction, nœud et bout perdu) sur les câbles à isolation synthétique.

›› Programme

• Identifier les ouvrages souterrains afin d'en connaître les procédures d'accès
• Préparer et valider un processus opératoire
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage
• Identifier les circuits d'électrisation et identifier les circuits de court-circuit
• Mettre en œuvre les moyens pour se prémunir des risques
• Connaître et utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles
• Identifier et choisir les outils et le matériel adaptés
• Identifier et prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement
• Réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages souterrains en câble à isolation synthétique dans le respect des règles de l'art
• Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux

Réaliser les exercices pratiques après évaluation des prérequis : confection d'une extrémité de câble et mise sous tension - identification d'un câble BT sous tension à l'aide d'un appareil d'identification agréé - habillage d'une fouille - confection de différents types d'accessoires en jonction et en nœud - création d'un branchement avec confection d'une dérivation de type SDI ou SDC 240/35 - modification de réseau avec confection d'une jonction de type JNC ou JNI 240/240 - réalisation d'un bout perdu.

›› Validation

Après l'évaluation le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé. Cette appréciation permet ensuite à l'employeur de délivrer à son employé une habilitation d'indice « T » pour réaliser des travaux sous tension sur le type d'ouvrage «Câble souterrain à isolation synthétique».

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son personnel une habilitation d'indice «T» afin qu'il puisse effectuer des travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

>> LA PÉDAGOGIE AFPA
Apprendre par **la mise en situation**
Apprendre par **l'expérience**
Apprendre par **le collectif**
En formation **comme en entreprise**

TST BT SOU CPI : MODULE CÂBLE SOUTERRAIN À ISOLATION PAPIER IMPRÉGNÉ

Préparer l'habilitation T ouvrage câble souterrain à isolation papier (SOU CPI)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11557**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

3 jours / 1 600 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne intervenant sur des réseaux publics de distribution d'énergie électrique et appelée à suivre une formation aux travaux sous tension pour être habilitée «T» sur les ouvrages de type souterrain (SOU CPI).
Sont concernés les monteurs de réseaux électriques, toute entreprise ou collectivité locale exerçant une activité de travaux sous tension.

Prérequis

Le participant doit :
• être habilité «T» sur le type d'ouvrage SOU CIS en pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du Comité des travaux sous tension ou avoir suivi le module «Formation TST BT câble souterrain à isolation synthétique» et être apprécié positivement,
• maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les ouvrages souterrains en câble à isolation synthétique et en câble à isolation au papier imprégné.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type souterrain en câble au papier imprégné.

• Réaliser des accessoires (jonction, nœud et bout perdu) sur les câbles à isolation au papier imprégné.

›› Programme

• Identifier les ouvrages souterrains afin d'en connaître les procédures d'accès
• Préparer et valider un processus opératoire
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage
• Identifier les circuits d'électrisation et les circuits de court-circuit
• Mettre en œuvre les moyens pour se prémunir des risques
• Connaître et utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles
• Choisir les outils et le matériel adaptés
• Prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement
• Réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages souterrains en câble à isolation synthétique dans le respect des règles de l'art
• Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux

Réaliser les exercices pratiques après évaluation des prérequis :
• Confection d'une extrémité de câble et mise sous tension
• Identification d'un câble BT sous tension à l'aide d'un appareil d'identification agréé
• Habillage d'une fouille
• Confection de différents types d'accessoires en jonction et en nœud
• Création d'un branchement avec confection d'une dérivation de type SDI CPI 240/35 - modification de réseau avec confection d'une jonction de type JNC CPI ou JNI CPI 240/240
• Réalisation d'un bout perdu

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé. Cette appréciation permet ensuite à l'employeur de délivrer à son employé une habilitation d'indice « T » pour réaliser des travaux sous tension sur le type d'ouvrage «Câble souterrain à isolation papier imprégné».

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'employeur de délivrer l'habilitation d'indice «T» à son personnel pour qu'il puisse effectuer des travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

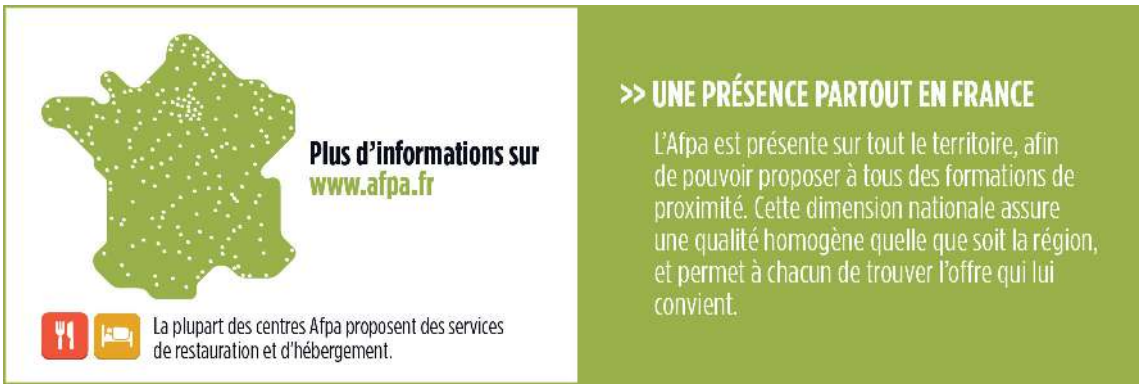

TST BT AER : MODULE AÉRIEN

Préparer l'habilitation T ouvrage aérien y compris les branchements et l'éclairage public (AER)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11558**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

8 jours / 1 550 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne intervenant sur des réseaux publics de distribution d'énergie électrique et appelée à suivre une formation aux travaux sous tension pour être habilitée «T» sur des ouvrages de type aérien.

Prérequis

Le participant doit :
• avoir suivi le module de base et être apprécié positivement ou être habilité «T» pour d'autres travaux en les pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du Comité des travaux sous tension,
• maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les réseaux aériens, branchements aériens et aéro-souterrains (habilitation B1 minimum),
• maîtriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en œuvre différents moyens d'ascension (notamment échelles et grimpettes).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Réaliser des travaux sous tension en basse tension sur des réseaux aériens en conducteurs isolés ou nus

• Réaliser sous tension des branchements aériens à distance, au contact de branchements aéro-souterrains BT

• Travailler sous tension sur des installations d'éclairage public, avec conducteur neutre, commun à l'ouvrage de distribution.

›› Programme

Partie théorique :
• Identifier le type d'ouvrage aérien (AER) afin d'en connaitre les procédures d'accès
• Préparer et valider un processus opératoire
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage
• Identifier les circuits d'électrisation et les circuits de court-circuit
• Mettre en œuvre les moyens pour se prémunir des risques
• Connaître et utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles
• Identifier et prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement
• Réaliser des travaux sous tension sur les réseaux aériens
• Rendre compte à sa hiérarchie de la fin des travaux
• Réaliser une protection de chantier de tiers

Réaliser les exercices pratiques :
• Connecter et déconnecter un câble d'alimentation de boîtier de protection d'un foyer EP
• Remplacer un isolateur d'alignement et confection d'une attache
• Réaliser un branchement aérien et aéro-souterrain sur réseau nu et réseau isolé par les méthodes de travail au contact et à distance - réaliser une coupure en charge
• Connecter/déconnecter un CCPI de type panneau de comptage
• Raccorder des câbles isolés torsadés de réseau entre eux
• Mettre en œuvre des shunts en vue d'assurer une continuité de service
• Réaliser le transfert de conducteurs nus sur réseau sous tension
• Raccorder des câbles isolés torsadés de réseau sur un réseau nu

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé. Cette appréciation permet ensuite à l'employeur de délivrer à son employé une habilitation d'indice «T» pour réaliser des travaux sous tension sur le type d'ouvrage «Aérien».

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'employeur de délivrer l'habilitation d'indice «T» à son personnel afin qu'il puisse effectuer des travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

TST BT AER BRT : MODULE BRANCHEMENT AÉRIEN ET AÉRO-SOUTERRAIN

Préparer l'habilitation T pour réaliser des branchements sur des ouvrages aériens et aéro-souterrains (AER BRT)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11559**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

3 jours / 550 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne intervenant sur des réseaux publics de distribution d'énergie électrique et appelée à suivre une formation aux travaux sous tension pour être habilitée «T».
Les monteurs de réseaux électriques, toute entreprise ou collectivité locale exerçant une activité de travaux sous tension.

Prérequis

Le participant doit :
• avoir suivi le module de base habilitant TST et être apprécié positivement ou être habilité «T» pour d'autres travaux en les pratiquant régulièrement (recommandation BT unique du Comité des TST),
• maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les branchements aériens et aéro-souterrains (habilitation B1 minimum),
• maîtriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en œuvre différents moyens d'ascension (notamment échelles et grimpettes).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser les activités spécifiques sous tension de branchements sur des ouvrages de type aérien - branchements aériens et aéro-souterrains (section des conducteurs de branchement limitée à 35 mm²) - par les méthodes distance et contact.

›› Programme

Développer vos connaissances :
• Identifier tous types de branchements sur ouvrages aériens afin d'en connaître les procédures d'accès
• Préparer et valider un processus opératoire
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage
• Identifier les circuits d'électrisation et les circuits de court-circuit
• Mettre en œuvre les moyens pour se prémunir des risques
• Utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles
• Identifier et prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement
• Réaliser des travaux sous tension sur les réseaux aériens dans le respect des règles de l'art
• Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux
• Réaliser une protection de chantier de tiers

Réaliser les exercices pratiques :
• Réaliser ou modifier un branchement aérien ou aéro-souterrain par la méthode de travail au contact sur réseau nu et isolé ou par la méthode de travail à distance sur réseau nu -réaliser une coupure en charge d'un branchement
• Connecter/déconnecter un CCPI de type panneau de comptage

›› Validation

Après évaluation le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé. Cette appréciation permet ensuite à l'employeur de délivrer à son employé une habilitation d'indice « T » pour réaliser des travaux sous tension des branchements aériens et aéro-souterrains.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'employeur de délivrer l'habilitation d'indice «T» à son personnel afin qu'il puisse effectuer des travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

›› Formations INTRA

La majorité des formations de ce catalogue peuvent être déployées en intra dans votre établissement **pour former vos équipes aux dates qui vous conviennent.**

Contactez-nous au **0 826 461 414** Service 0,18 € / min + prix appel

TST BT AER EP : MODULE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Préparer l'habilitation T pour réaliser des opérations sur des installations d'éclairage public commun à l'ouvrage de distribution (AER EP)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11560**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

2 jours / 480 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

• Toute personne intervenant sur des réseaux publics de distribution d'énergie électrique et appelée à suivre une formation aux travaux sous tension pour être habilitée «T» sur les installations d'éclairage public.
• Les monteurs de réseaux électriques, toute entreprise ou collectivité locale exerçant une activité de travaux sous tension.

Prérequis

Le participant doit :
• avoir suivi le module de base habilitant TST et être apprécié positivement ou être habilité «T» pour d'autres travaux en les pratiquant régulièrement (recommandation BT unique du Comité des TST),
• maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les réseaux aériens d'éclairage public (habilitation B1 minimum),
• maîtriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en œuvre différents moyens d'ascension,
• mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le domaine considéré.

›› Objectif(s)

Réaliser les activités spécifiques sous tension de branchement sur des ouvrages de type aérien pour des installations d'éclairage public comportant un conducteur neutre commun ou un support commun à l'ouvrage de distribution.

›› Programme

Développer vos connaissances :
• Identifier tous types d'ouvrages d'éclairage public et leurs procédures d'accès
• Préparer et valider un processus opératoire
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage
• Identifier les circuits d'électrisation et les circuits de court-circuit
• Mettre en œuvre les moyens pour se prémunir des risques
• Connaître et utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles
• Identifier tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement
• Réaliser des travaux sous tension sur les réseaux aériens
• Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux
• Réaliser d'une protection de chantier de tiers

Réaliser les exercices pratiques :
• Habiller un réseau nu - connecter/déconnecter un câble d'alimentation de boîtier de protection d'un foyer EP
• Poser et déposer un foyer lumineux sur ou à proximité d'un réseau de distribution public.

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé. Cette appréciation permet ensuite à l'employeur de délivrer à son employé une habilitation d'indice « T » pour réaliser des travaux sous tension sur ce type d'ouvrage.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'employeur de délivrer l'habilitation «T» à son personnel afin qu'il puisse effectuer des travaux sous tension sur des installations d'éclairage public comportant un conducteur neutre commun ou un support commun à l'ouvrage de distribution.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : MIEUX PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

La question de la sécurité de personnes, des biens et des locaux doit être abordée avec professionnalisme : savoir anticiper, s'organiser, réagir efficacement.

La maîtrise de vos risques nécessite des comportements adaptés et des compétences approfondies.

L'Afpa, organisme habilité par le réseau prévention (INRS, CNAM, CARSAT...) vous accompagne pour maîtriser la sécurité au quotidien, tout en respectant la réglementation.

Consultez notre offre en pages 187 - 200

TST BT TER IND : MODULE TERMINAL INDIVIDUEL

Réaliser des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type «terminal» hors colonnes électriques

R formation réglementaire

Réf. produit : **11561**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

›› Objectif(s)

Préparer et réaliser des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type «terminal» hors colonnes électriques.

›› Programme

• Identifier les opérations réalisables sous tension sur les ouvrages terminaux afin d'en connaître les procédures d'accès
• Préparer et valider un processus opératoire
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage
• Identifier les circuits d'électrisation et les circuits de court-circuit
• Mettre en œuvre les moyens pour se prémunir des risques
• Utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles
• Identifier et prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement
• Réaliser des travaux sous tension sur les réseaux aériens dans le respect des règles de l'art
• Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux
• Réaliser d'une protection de chantier de tiers

Réaliser les exercices pratiques :
• Remplacer un panneau de comptage monophasé par sectionnement
• Raccorder une dérivation individuelle dans une colonne électrique
• Remplacer un coupe circuit principal individuel (CCPI) triphasé sur panneau par déconnexion et un appareil avec un conducteur neutre non interruptible.

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé. Cette appréciation permet ensuite à l'employeur de délivrer à son employé une habilitation d'indice « T » pour réaliser des travaux sous tension sur le type d'ouvrage «Terminal individuel».

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous apporte la possibilité d'habiliter votre personnel pour effectuer des travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

Durée / Prix net

2 jours / 420 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

• Toute personne intervenant sur des réseaux publics de distribution d'énergie électrique et souhaitant être habilitée «T» sur ce type d'ouvrage.
• Les monteurs de réseaux électriques, toute entreprise ou collectivité locale exerçant une activité de travaux sous tension.

Prérequis

Le participant doit :
• avoir suivi le module de base habilitant TST depuis moins d'un an et être apprécié positivement ou être habilité «T» pour d'autres travaux au périmètre d'un module de type spécifique, en les pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du Comité des travaux sous tension,
• maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les ouvrages terminaux de type individuel (habilitation B1 minimum).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

TST BT TER COL : MODULE TERMINAL COLONNE ÉLECTRIQUE

Réaliser des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type «terminal - colonnes électriques»

R formation réglementaire

Réf. produit : **11562**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

›› Objectif(s)

Préparer et réaliser des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type «terminal - colonnes électriques».

›› Programme

• Identifier les opérations réalisables sous tension sur les colonnes électriques afin d'en connaître les procédures
• Préparer et valider un processus opératoire
• Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage
• Identifier les circuits d'électrisation et les circuits de court-circuit
• Mettre en œuvre les moyens pour se prémunir des risques
• Connaître et utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles
• Identifier et prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement
• Réaliser des travaux sous tension sur les réseaux aériens dans le respect des règles de l'art
• Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux
• Réaliser d'une protection de chantier de tiers

Réaliser les exercices pratiques : Remplacer un distributeur d'étage avec continuité d'alimentation électrique de la colonne et dérivation individuelle.

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé. Cette appréciation permet ensuite à l'employeur de délivrer à son employé une habilitation d'indice « T » pour réaliser des travaux sous tension sur le type d'ouvrage «Terminal colonne électrique».

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer à votre personnel une habilitation «T» afin qu'il puisse effectuer des travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

Durée / Prix net

1,5 jours / 260 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne intervenant sur des réseaux publics de distribution d'énergie électrique réalisant des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type «terminal - colonnes électriques». Les monteurs de réseaux électriques, toute entreprise ou collectivité locale exerçant une activité de travaux sous tension.

Prérequis

- Être habilité «T» sur le type d'ouvrage «terminal individuel» (TER IND) en pratiquant régulièrement (recommandation BT unique du Comité des TST),
- Avoir suivi le module «Formation TST BT terminal individuel» depuis moins d'un an et être apprécié positivement.
- Maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les ouvrages terminaux de type colonne électrique (habilitation B1 minimum).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

REC TST BT EME : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION MODULE ÉMERGENCE

Recyclage à l'habilitation TST pour réaliser des activités spécifiques sur des conducteurs en émergence

R formation réglementaire

Réf. produit : **11566**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

2 jours / 680 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des ouvrages « émergences ».

Prérequis

Le participant doit avoir une habilitation B1T ou B2T pour les travaux sur des émergences (habilitation COF ou S1 du cursus de 2001).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers.

›› Programme

Détecter les écarts à la règlementation.

Apporter les moyens et les mesures correctives en utilisant les documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives.

Identifier les informations sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné.

›› Validation

Après l'évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages en « émergence ».

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du Comité des travaux sous tension pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT EME SOU CIS : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION SUR OUVRAGES « ÉMERGENCE » ET OUVRAGES «SOUTERRAIN CIS»

Recyclage à l'habilitation TST pour réaliser des ouvrages en émergence et souterrain CIS

N

R formation réglementaire

Réf. produit : **11949**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

2,5 jours / 1 120 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des ouvrages « émergence » et « souterrain en câble synthétique ».

Prérequis

Le participant doit avoir une habilitation B1T ou B2T pour les travaux sur des émergences et des ouvrages souterrains en câble synthétique ou des accessoires (habilitation COF ou S1 du cursus de 2001)

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers.

›› Programme

Sur la base d'un exercice mettant en situation le stagiaire, seront détectés les écarts à la règlementation.

À partir des écarts constatés, apporter les moyens et les mesures correctives émanant des documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives au cours de la réalisation d'exercices.

Compléter les actions correctives par une information sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné.

›› Validation

Après évaluation, le centre de formation délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages considérés.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du Comité des travaux sous tension pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT AER EME : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION DES OUVRAGES AÉRIENS ET EN ÉMERGENCE

Recyclage à l'habilitation TST pour réaliser des activités spécifiques sur des ouvrages aériens et en émergence

N

R formation réglementaire

Réf. produit : **11950**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers sur les types d'ouvrage concernés par la formation.

›› Programme

Sur la base d'un exercice mettant en situation le stagiaire, seront détectés les écarts à la réglementation.

À partir des écarts constatés, seront apportés les moyens et les mesures correctives émanant des documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives lors de la réalisation d'exercices.

Compléter les actions correctives par une information sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné.

›› Validation

Après évaluation, le centre de formation délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages «aérien» et «émergence».

›› Pour aller plus loin

Vous pouvez consolider vos compétences en suivant les autres parcours de formation du cursus TST.

›› LE + MÉTIER

Cette formation obligatoire vous permet de répondre aux exigences du Comité TST pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage.

Durée / Prix net

3,5 jours / 1 200 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des ouvrages aériens et en émergence

Prérequis

Le participant doit être habilité B1T ou B2T pour les travaux sur des ouvrages aériens et en émergence

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT EME SOU CIS ET CPI : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION SUR ÉMERGENCE ET CÂBLE SOUTERRAIN À ISOLATION PAPIER SYNTHÉTIQUE ET PAPIER IMPRÉGNÉ

Recyclage à l'habilitation TST

N

R formation réglementaire

Réf. produit : **11951**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers sur les types d'ouvrage concernés par la formation.

›› Programme

Sur la base d'un exercice mettant en situation le stagiaire, seront détectés les écarts à la réglementation.

À partir des écarts constatés, seront apportés les moyens et les mesures correctives émanant des documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives lors de la réalisation d'exercices.

Compléter ces actions correctives par une information sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné.

›› Validation

Après évaluation, le centre de formation délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages émergences et câble souterrain à isolation synthétique et papier imprégné.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du comité TST pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage.

Durée / Prix net

3,5 jours / 1 300 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des émergences et des ouvrages souterrains en câble synthétique ou papier imprégné.

Prérequis

Le participant doit être habilité B1T ou B2T pour les travaux sur émergences, des ouvrages souterrains à isolation synthétique et papier imprégné

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT EME SOU AER : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION SUR DES ÉMERGENCES, DES OUVRAGES AÉRIENS ET SOUTERRAINS

Recyclage à l'habilitation TST pour réaliser des ouvrages souterrains CIS et des ouvrages aériens

N

R formation réglementaire

Réf. produit : **11952**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

4,5 jours / 1 600 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des émergences, des ouvrages souterrains et aériens.

Prérequis

Le participant doit être habilité B1T ou B2T pour les travaux sur des émergences, des ouvrages aériens et souterrains

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers sur les types d'ouvrage concernés par la formation.

›› Programme

Sur la base d'un exercice mettant en situation le stagiaire détectera les écarts à la réglementation

À partir des écarts constatés, seront apportés les moyens et les mesures correctives émanant des documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives lors de la réalisation d'exercices.

En complément des actions correctives une information sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné.

›› Validation

Après évaluation, le centre de formation délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé,

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages concernés.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du Comité TST pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT SOU CIS : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION SUR OUVRAGE EN CÂBLE SOUTERRAIN À ISOLATION SYNTHÉTIQUE

Recyclage à l'habilitation TST

R formation réglementaire

Réf. produit : **11568**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

2 jours / 840 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des ouvrages souterrains en câble synthétique.

Prérequis

Le participant doit être habilité B1T ou B2T pour les travaux sur des ouvrages souterrains à isolation synthétique.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers.

›› Programme

Détecter les écarts à la règlementation.

Apporter les moyens et les mesures correctives en utilisant les documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives

Identifier les informations sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les câbles souterrains à isolation synthétique.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du comité TST pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT AER : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION SUR OUVRAGES AÉRIENS

Recyclage à l'habilitation TST pour réaliser des activités spécifiques sur des ouvrages aériens

R formation réglementaire

Réf. produit : **11572**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

3 jours / 540 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des ouvrages aériens.

Prérequis

Le participant doit être habilité B1T ou B2T pour les travaux sur des ouvrages aériens, des branchements aériens et des installations d'éclairage public.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/ min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers sur les types d'ouvrages concernés par la formation.

›› Programme

Détecter les écarts à la règlementation.

Apporter les moyens et les mesures correctives en utilisant les documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives

Identifier les informations sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné

›› Validation

Après l'évaluation le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé,

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages de type aérien y compris les branchements et l'éclairage public.

›› Pour aller plus loin

Vous pouvez consolider vos compétences en suivant les autres parcours de formation du cursus TST.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du Comité TST pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT AER BRT : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION DE BRANCHEMENTS AÉRIENS OU AÉRO-SOUTERRAINS

Recyclage à l'habilitation TST pour réaliser des activités spécifiques sur des branchements aériens et aéro-souterrains limités à 35 mm²

R formation réglementaire

Réf. produit : **11573**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

2 jours / 470 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des branchements aériens.

Prérequis

Le participant doit être habilité B1T ou B2T pour réaliser des branchements aérien ou aéro-souterrain, en conducteurs isolés ou nus.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/ min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers sur les types d'ouvrages concernés par la formation.

›› Programme

Détecter les écarts à la règlementation.

Apporter les moyens et les mesures correctives en utilisant les documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives

Identifier les informations sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages concernés.

›› Pour aller plus loin

Vous pouvez consolider vos compétences en suivant les autres parcours de formation du cursus TST.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du Comité TST pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT AER EP : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION SUR DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Recyclage TST pour réaliser des installations d'éclairage public

R formation réglementaire

Réf. produit : **11574**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

2 jours / 420 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des installations d'éclairage public comportant un conducteur neutre commun, ou un support commun, à l'ouvrage de distribution.

Prérequis

Le participant doit être habilité B1T ou B2T pour les travaux sur des installations d'éclairage public.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers sur les types d'ouvrages concernés par la formation

›› Programme

Détecter les écarts à la règlementation.

Apporter les moyens et les mesures correctives en utilisant les documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives

Identifier les informations sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages concernés.

›› Pour aller plus loin

Vous pouvez consolider vos compétences en suivant les autres parcours de formation du cursus TST.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du Comité TST pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT AER SOU CIS : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION SUR CÂBLE AÉRIEN ET SOUTERRAIN CIS

Recyclage à l'habilitation TST pour réaliser des activités spécifiques sur des ouvrages aériens et des ouvrages souterrains en câble à isolation synthétique

R formation réglementaire

Réf. produit : **11570**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

4 jours / 1 400 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des ouvrages aériens et souterrains sur câbles à isolation synthétique

Prérequis

Le participant doit être habilité B1T ou B2T pour les travaux sur des ouvrages aériens et souterrains sur des câbles à isolation synthétique.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers sur les types d'ouvrages concernés par la formation.

›› Programme

Détecter les écarts à la règlementation.

Apporter les moyens et les mesures correctives en utilisant les documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives.

Identifier les informations sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné.

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages aériens et souterrains.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du comité TST pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT AER TER : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION SUR DES OUVRAGES DE TYPE AÉRIEN ET TERMINAL

Recyclage à l'habilitation TST pour réaliser des activités spécifiques sur des ouvrages aériens et de type terminal

R formation réglementaire

Réf. produit : **11575**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

4 jours / 980 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des ouvrages aériens et de type terminal.

Prérequis

Le participant doit être habilité B1T ou B2T pour les travaux sur des ouvrages aériens et de type terminal.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers sur les types d'ouvrage concernés par la formation.

›› Programme

Détecter les écarts à la règlementation.

Apporter les moyens et les mesures correctives en utilisant les documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives

Identifier les informations sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages concernés.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du Comité TST pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

REC TST BT TER : RECYCLAGE TRAVAUX SOUS TENSION DES OUVRAGES INTÉRIEURS DE TYPE TERMINAL ET COLONNE

Recyclage à l'habilitation TST

R formation réglementaire

Réf. produit : **11576**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

2,5 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T pour réaliser des travaux sous tension et devant maintenir ses compétences sur des ouvrages intérieurs.

Prérequis

Le participant doit être habilité B1T ou B2T pour les travaux sur des ouvrages intérieurs.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Remettre à niveau les connaissances et les pratiques professionnelles des opérateurs de travaux sous tension, au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers sur les types d'ouvrages concernés par la formation.

›› Programme

Détecter les écarts à la règlementation.

Apporter les moyens et les mesures correctives en utilisant les documents réglementaires.

Mesurer l'efficacité des actions correctives.

Identifier les informations sur l'accidentologie TST BT pour le type d'ouvrage concerné

›› Validation

Après évaluation, le centre délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude aux travaux sous tension pour le type d'ouvrage visé.

Cette appréciation permet à l'employeur de maintenir l'habilitation d'indice « T » de son employé afin qu'il puisse réaliser des travaux sous tension sur les ouvrages intérieurs.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux exigences du Comité TST pour le maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs réalisant des TST pour les types d'ouvrages visés par le recyclage.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : « être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST ».

TST-BT-INDUS : TRAVAUX SOUS TENSION SUR INSTALLATION BT INDUSTRIELLE OU TERTIAIRE

Préparation à l'habilitation TST sur équipements BT industriels ou tertiaires

R formation réglementaire

Réf. produit : **11580**
Formacode : **24086**, **24095**, **24158**

Durée / Prix net

5 jours / 950 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne habilitée T et appelée à réaliser des travaux sous tension sur des installations industrielles ou tertiaires

Prérequis

Tout participant à un stage TST doit :
- avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude délivré par la médecine du travail,
- posséder des notions élémentaires d'électrotechnique,
- avoir reçu une formation aux risques électriques,
- mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le domaine considéré,
- maîtriser la mise en œuvre des travaux hors tension sur des installations industrielles ou tertiaire (habilitation B1 minimum, B2 ou BR).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser sur des installations industrielles ou tertiaires dans le domaine basse tension.

›› Programme

• Identifier les risques liés aux opérations sur les installations électriques industrielles et tertiaires
• Respecter les prescriptions de sécurité électrique de la norme NF C 18-510 et les procédures règlementaires TST sur des installations et équipements industriels et tertiaires en basse tensionDans le respect de la règlementation des TST et après identification et analyse des risques électriques encourus :
• Réaliser le remplacement d'appareils ou d'organes sur une installation sous tension
• Raccorder de nouveaux appareillages, équipements ou armoires
• Habiller une installation - réaliser des raccordements sur jeu de barre et sur tableau électrique basse tension (TGBT)
• Remplacer des éléments sur tableaux de répartition et réalimenter une armoire par une source extérieure
• Réaliser des opérations de dépannage nécessitant une habilitation T

Évaluation des connaissances et savoir-faire.

›› Validation

Appréciation circonstanciée d'aptitude ou non aptitude aux TST listés par l'employeur. Celle-ci servira de base à la délivrance par l'entreprise d'une habilitation T pour réaliser ces travaux

Attestation de formation

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **REC-TST-BT-INDUS : recycler le monteur de réseaux électriques ou l'électricien** (réf. 10300)

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à vos collaborateurs de se voir délivrer une habilitation électrique d'indice «T» pour les opérations sur installations et équipements BT des secteurs industriel et tertiaire.

Elle prend en compte les recommandations récentes en vue de renforcer la prévention et la sécurité dans le travail.

Ce que dit la réglementation

La recommandation du comité des travaux sous tension aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en basse tension : «être formé par un établissement agréé selon le programme approuvé par le comité TST».

REC-TST-BT-INDUS : RECYCLER LE MONTEUR DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES OU L'ÉLECTRICIEN

Recyclage à l'habilitation TST sur équipements BT industriels ou tertiaires

R formation réglementaire

Réf. produit : **10300**
Formacode : **24047**, **24066**, **24086**, **24095**

Durée / Prix net

2 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne titulaire d'une habilitation d'indice « T » pour réaliser sous tension des travaux de dépannage ou de modification de circuits électriques basse tension sur des installations industrielles ou tertiaires

Prérequis

Le participant doit :
- être apte médicalement au poste de travail comprenant des travaux sous tension,
- avoir une habilitation électrique B1T ou B2T pour les travaux sous tension sur installations BT industrielles ou tertiaires (TST-BT-INDUS),
- apporter sa tenue de travail et des équipements de protection individuelle.

Chaque collaborateur doit être muni d' une lettre d'engagement confirmant les 2 premiers points, ainsi que sa qualification sur les tâches qui lui seront confiées dans le cadre des TST.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Mettre à jour ses compétences pour continuer à réaliser, en sécurité, des travaux sous tension sur des installations basse tension industrielles ou tertiaires

›› Programme

Identifier les risques liés aux opérations sur les installations électriques industrielles et tertiaires (avec données statistiques d'accidents)

Respecter les prescriptions de sécurité électrique de la publication UTE C18-510

Connaître les procédures réglementaires à respecter concernant les TST sur des installations et équipements industriels et tertiaires en basse tension (conditions d'exécution des travaux : CET-BT – fiches techniques)

Mettre en pratique des modes opératoires et procédures de TST dans différentes situations de travail (dans le respect de la réglementation des TST et après identification et analyse des risques électriques encourus) :
• Réaliser le remplacement d'appareils ou d'organes,
• Raccorder de nouveaux appareillages, équipements ou armoires,
• Habiller une installation, réaliser des raccordements sur jeu de barre et sur tableau électrique basse tension (TGBT),
• Remplacer des éléments sur tableaux de répartition, réalimenter une armoire par une source extérieure,
• Réaliser des opérations de dépannage nécessitant une habilitation « T »

Évaluation des connaissances et savoir-faire jugeant l'aptitude à réaliser les TST du domaine installation BT industrielle

›› Validation

Appréciation circonstanciée de professionnalisme ou de non aptitude aux TST listés par l'employeur. Celle-ci servira de base au renouvellement par l'entreprise de l'habilitation T pour ces travaux.

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de renouveler l'habilitation électrique d'indice « T » de vos collaborateurs pour le domaine industriel BT

Elle prend en compte les recommandations récentes en vue de renforcer la prévention et la sécurité dans le travail

L'Afpa vous conseille sur la gestion des habilitations de votre personnel et leur renouvellement

AMIANTE : *un enjeu toujours actuel*

Malgré l'interdiction d'utilisation de l'amiante depuis 1997, plus de la moitié des bâtiments en contiennent encore. Maçons, plombiers, carreleurs, plâtriers, électriciens… tous les professionnels du BTP auront, un jour ou l'autre, à travailler dans des bâtiments amiantés.

Pour connaître et maîtriser les risques qu'ils encourent, garantir leur sécurité et préserver leur santé, **la réglementation impose à toutes les personnes affectées à des travaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante de suivre une formation.** Tous les secteurs d'activité du domaine privé ou public et assujettis au code du travail sont concernés.

L'Afpa vous accompagne dans cette démarche : **nos plateaux techniques comprennent tout le matériel et les équipements nécessaires** (sacs à manches, compartiments de décontamination, sas de confinement, extracteurs…).

RÉF. PRODUIT	DÉSAMIANTAGE
	Opérateurs de chantier (R4412-94-1°)
11238	Formation préalable SS3
11348	Premier recyclage SS3
11794	Recyclage à 3 ans SS3
	Encadrement technique (R4412-94-1°)
11234	Formation préalable SS3
11350	Premier recyclage SS3
11795	Recyclage à 3 ans SS3
	Encadrement de chantier (R4412-94-1°)
11233	Formation préalable SS3
11349	Premier recyclage SS3
11796	Recyclage à 3 ans SS3

RÉF. PRODUIT	TRAVAIL A PROXIMITÉ D'AMIANTE
	Opérateurs de chantier (R4412-94-2°)
11237	Formation préalable SS4
11347	Recyclage SS4
	Encadrement de chantier (R4412-94-2°)
11235	Formation préalable SS4
11345	recyclage SS4
	Encadrement technique (R4412-94-2°)
11236	Formation préalable SS4
11346	Recyclage SS4
	Cumul des fonctions (R4412-94-2°)
11494	Encadrement technique et/ou encadrement de chantier et/ou opérateur

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

Afin de protéger les travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante dans le cadre de leur activité professionnelle des dispositions particulières du code du travail (en complément des dispositions relatives aux risques chimiques et aux CMR) visent :
- les travaux de retrait et d'encapsulage de l'amiante, dits de « sous-section 3 »,
- les interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante, dites de « sous-section 4 ».
Les entreprises chargées des travaux de retrait et de confinement doivent obtenir une certification auprès des organismes certificateurs accrédités (arrêté du 14 décembre 2012).
Les travailleurs susceptibles d'être exposés à l'amiante doivent au préalable recevoir une formation spécifique amiante adaptée à la nature de l'opération et à leur fonction (arrêté du 23 février 2012).

Nos lieux de formation
• **Désamiantage**
13 : Marseille-la-Treille / **33 :** Bordeaux / **72 :** Le Mans / **77 :** Meaux.
• **Travail à proximité d'amiante**
13 : Marseille-la-Treille / **33 :** Bordeaux / **69 :** Lyon Saint-Priest / **71 :** Montceau-les-Mines / **72 :** Le Mans / **77 :** Meaux.

DÉSAMIANTAGE POUR PERSONNEL OPÉRATEUR DE CHANTIER (R. 4412-94-1°) : FORMATION PRÉALABLE SS3

Acquérir les connaissances et pratiques nécessaires aux chantiers de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante (MCA)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11238**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

5 jours / 990 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnels opérateurs de chantier affectés aux travaux de retrait ou de confinement sur des matériaux contenant de l'amiante, suivant l'article R. 4412-94-1°.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute exécution de travaux relatifs à l'activité de retrait et d'encapsulage des MCA.

›› Programme

Théorie

• Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé (effets cancérogènes du tabagisme)
• Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
• Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
• Les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées

Pratique

• Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement : méthodes et procédures de réduction d'émission de fibres d'amiante, de contrôle, de décontamination du personnel et des équipements, d'entrée et de sortie de zone
• Rôle et utilisation des équipements de protection collective et individuelle selon les consignes établies
• Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
• Appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toute situation anormale (alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication)

›› Validation

Une attestation de formation et une attestation de compétences sont remises au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Cette formation est obligatoire pour maintenir la qualification de l'entreprise pour les travaux de retrait et d'encapsulage des matériaux contenant de l'amiante.

DÉSAMIANTAGE POUR PERSONNEL OPÉRATEUR DE CHANTIER (R4412-94-1°) : PREMIER RECYCLAGE SS3

Mettre à jour ses connaissances sur le retrait ou l'encapsulage des matériaux contenant de l'amiante (MCA)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11348**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

2 jours / 320 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Opérateurs de chantier

Prérequis

Être titulaire de l'attestation de compétences délivrée à l'issue de la formation préalable effectuée moins de 6 mois auparavant.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Vérifier que l'opérateur de chantier a assimilé les enseignements de la formation préalable, notamment au regard du retour d'expérience et renforcer les aspects prévention.

›› Programme

Théorie

• Vérifier les connaissances acquises durant la formation préalable : identifier les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérlgènes et les effets combinés du tabagisme - connaître les procédures d'élimination des déchets amiantés -reconnaître les produits et les dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.

Cas pratiques sur le retour d'expérience des chantiers effectués

• Échanger sur l'application des méthodes de travail et des procédures recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.
• Échanger sur l'application des procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée relative à la préparation, à la réalisation et à la restitution des chantiers.
• Évaluer l'application des procédures de contrôle en cours de chantier.
• Identifier des alertes effectuées auprès du personnel d'encadrement dans le cas d'une présence éventuelle d'amiante.

›› Validation

Une attestation de formation et une attestation de compétences sont remises au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Le recyclage est obligatoire 6 mois après la formation préalable. Il conditionne le maintien de la qualification de l'entreprise pour ses travaux de retrait et d'encapsulage des MCA.

DÉSAMIANTAGE POUR PERSONNEL OPÉRATEUR DE CHANTIER : RECYCLAGE SS3 À 3 ANS

Mettre à jour les connaissances liées aux opérations de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante

R formation réglementaire

Réf. produit : **11794**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

2 jours / 480 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Opérateurs de chantier

Prérequis

Attestation de compétences « travaux de retrait et d'encapsulage d'amiante » délivrée au terme d'un premier recyclage et datant de moins de 3 ans.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Actualiser ses connaissances et ses pratiques en intégrant les évolutions réglementaires et techniques intervenues depuis votre dernière formation.

›› Programme

Apports théoriques
• Évolution réglementaire
• Actualisation des connaissances réglementaires, analyse et commentaire des textes
• Impact des nouvelles mesures sur les pratiques de chantier.

Évolution technique
• Prise en compte des nouveaux procédés et nouvelles méthodes d'intervention.
• Adaptation de ces process aux opérations de chantier en fonction de la spécialité des candidats

Mise en situation
• Application des nouvelles règles et conditions d'intervention sur un chantier notamment en ce qui concerne la mise en place des confinements, les protections collectives et individuelles et la procédure de décontamination

›› Validation

Une attestation de compétences est remise au candidat sous réserve de sa réussite à l'épreuve de validation normée dans l'arrêté du 23 février 2012.

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'entreprise de justifier de la qualification de son personnel sur les opérations de retrait d'amiante et de répondre aux exigences de la certification sur ce domaine.

Cette formation est certifiée conformément à la réglementation définie par l'arrêté du 23 février 2012.

DÉSAMIANTAGE POUR PERSONNEL D'ENCADREMENT TECHNIQUE (R4412-94-1°) : FORMATION PRÉALABLE SS3

Principes et modes opératoires pour le retrait ou l'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante (MCA)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11234**
Formacode : **22265**, **22293**

Durée / Prix net

10 jours / 1 820 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnels d'encadrement technique affectés aux travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante, suivant l'article R. 4412-94-1°

Prérequis

Il est nécessaire d'être encadrant technique dans une entreprise réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante (MCA).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute prise de décision technico-économique relative à l'activité de retrait ou d'encapsulage de MCA.

›› Programme

Théorie :
• Les caractéristiques et les propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
• La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et aux risques liés aux interventions sur les MCA
• Les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante
• Les documents exigibles, les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés
• Les obligations des armateurs de navires français, les régions comportant des terrains amiantifères
• Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante. Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
• Les produits ou les procédés de substitution à l'amiante
• Les obligations du donneur d'ordre et les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction

Pratique :
• Evaluer les risques pour chaque opération et établir des notices de poste
• Assurer la traçabilité des opérations
• Effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
• Choisir, utiliser et assurer la maintenance des équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) adaptés
• Etablir des consignes d'utilisation et de maintenance de ces équipements et déterminer les limites d'efficacité des EPI et les durées de port en continu
• Définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
• Identifier les situations d'urgence et anormales, conduite à tenir et à appliquer.

›› Validation

Une attestation de formation et une attestation de compétences sont remises au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Cette formation est obligatoire pour maintenir la qualification de l'entreprise pour les travaux de retrait et d'encapsulage des matériaux contenant de l'amiante.

DÉSAMIANTAGE POUR PERSONNEL D'ENCADREMENT TECHNIQUE (R4412-94-1°) : PREMIER RECYCLAGE SS3

Mettre à jour ses connaissances pratiques et les études nécessaires au retrait ou à l'encapsulage des matériaux contenant de l'amiante (MCA).

R formation réglementaire

Réf. produit : **11350**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

2 jours / 320 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Responsables d'entreprise, responsables de sécurité et personnels d'encadrement technique.

Prérequis

Être titulaire de l'attestation de compétences délivrée à l'issue de la formation préalable effectuée moins de 6 mois auparavant.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Vérifier que l'encadrant technique a assimilé les enseignements de la formation préalable, notamment au regard du retour d'expérience et renforcer les aspects liés à la prévention.

›› Programme

Théorie
• Vérifier les connaissances acquises durant la formation préalable et identifier les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
• Connaître la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et les exigences du code de la santé publique et des réglementations relatives à l'élimination des déchets amiantés
• Identifier les obligations des armateurs de navires français - distinguer les régions comportant des terrains amiantifères
• Reconnaître les produits et les dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et connaître les modalités d'identification
• Repérer les produits et les procédés de substitution à l'amiante, les obligations du donneur d'ordre et les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction.

Cas pratiques sur le retour d'expérience des chantiers effectués
• Échanger sur les procédures de contrôle en cours de chantier et leur application concernant les mesures d'exposition, l'étanchéité, les rejets, l'atmosphère de la zone de travail et le tunnel de décontamination.

›› Validation

A l'issue de la formation, une attestation de formation et une attestation de compétences sont remises au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Le recyclage est obligatoire 6 mois après la formation préalable. Il conditionne le maintien de la qualification de l'entreprise pour ses travaux de retrait ou d'encapsulage des MCA.

DÉSAMIANTAGE POUR PERSONNEL D'ENCADREMENT TECHNIQUE : RECYCLAGE SS3 À 3 ANS

Mettre à jour les connaissances liées à l'étude, la préparation et l'organisation des opérations de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante.

R formation réglementaire

Réf. produit : **11795**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

2 jours / 480 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Responsable d'entreprise, responsable de sécurité, personnel d'encadrement technique

Prérequis

Attestation de compétences « travaux de retrait et d'encapsulage d'amiante » délivrée au terme d'un premier recyclage et datant de moins de 3 ans.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Actualiser ses connaissances sur la nouvelle réglementation et les évolutions techniques

• Adapter ses démarches et pratiques en regard de ces évolutions.

›› Programme

Apports théoriques
• Évolution réglementaire :
• Actualisation des connaissances réglementaires, analyse et commentaire des textes
• Impact des nouvelles mesures sur l'étude et l'organisation des chantiers.

Évolution technique
• Prise en compte des nouveaux procédés et nouvelles méthodes d'intervention.
• Adaptation des nouvelle démarches techniques aux phase d'étude et à l'organisation de chantier en fonction de la spécialité des candidats.

Mise en situation
• Application des nouvelles procédures, règles et conditions d'intervention sur un chantier pour les phases d'étude et d'organisation des opérations notamment en ce qui concerne l'aéraulique et les programmes de contrôle.

›› Validation

Une attestation de compétences est remise au candidat sous réserve de sa réussite à l'épreuve de validation normée dans l'arrêté du 23 février 2012.

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'entreprise de justifier de la qualification de son personnel sur les opérations de retrait d'amiante et de répondre aux exigences de la certification sur ce domaine.

Cette formation est certifiée conformément à la réglementation définie par l'arrêté du 23 février 2012.

DÉSAMIANTAGE POUR PERSONNEL D'ENCADREMENT DE CHANTIER (R4412-94-1°) : FORMATION PRÉALABLE SS3

Pratiques nécessaires aux chantiers de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante (MCA)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11233**
Formacode : **22265**, **22293**

Durée / Prix net

10 jours / 1 820 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnels d'encadrement de chantier affectés aux travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante suivant l'article R4412-94-1°.

Prérequis

Être encadrant de chantier dans un entreprise réalisant les travaux de retrait ou d'encapsulage sur les matériaux contenant de l'amiante (MCA).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute direction et coordination de travaux liés à l'activité de retrait ou d'encapsulage des MCA.

›› Programme

Théorie

• Les produits et les dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
• Les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante et les documents exigibles, les exigences réglementaires relatives à l'élimination et au transport des déchets amiantés
• Les produits ou procédés de substitution à l'amiante et les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
• La transmission d'information aux opérateurs sur la prévention des risques liés à l'amiante et les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle.

Pratique

• Appliquer les conclusions de l'évaluation des risques et choisir des méthodes de travail et définir des procédures opératoires
• S'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective et individuelle adaptés
• Mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
• Faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation,de transport et d'élimination des déchets
• Identifier les situations d'urgence et anormales (accident ou intoxication)
• Définir la conduite à tenir dans ces situations et la faire appliquer

›› Validation

Une attestation de compétences sera remise au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Cette formation est obligatoire pour maintenir la qualification de l'entreprise pour les travaux de retrait et d'encapsulage des MCA.

DÉSAMIANTAGE POUR PERSONNEL D'ENCADREMENT DE CHANTIER (R4412-94-1°) : PREMIER RECYCLAGE SS3

Mettre à jour ses connaissances sur le retrait ou l'encapsulage des matériaux contenant de l'amiante (MCA)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11349**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

2 jours / 320 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Responsables d'entreprise, responsables de sécurité et personnel d'encadrement de chantier.

Prérequis

Être titulaire de l'attestation de compétences délivrée à l'issue de la formation préalable effectuée moins de 6 mois auparavant.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Maîtriser les aspects liés à la prévention.
• Actualiser ses connaissances

›› Programme

Théorie

• Vérifier les connaissances acquises durant la formation préalable : identifier les propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
• Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention des risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
• Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
• Reconnaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ainsi que les modalités d'identification
• Transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
• Repérer les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, y compris les facteurs de protection assignés et les durées de port en continu recommandées.

Cas pratiques sur le retour d'expérience des chantiers effectués :

• Echanger sur les procédures de contrôle en cours de chantier et leur application concernant les mesures d'exposition, l'étanchéité, les rejets, l'atmosphère de la zone de travail et le tunnel de décontamination.

›› Validation

Attestation de compétences sera remise au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Le recyclage est obligatoire six mois après la formation préalable. Il conditionne le maintien de la qualification de l'entreprise pour ses travaux de retrait ou d'encapsulage des matériaux contenant de l'amiante (MCA).

DÉSAMIANTAGE POUR PERSONNEL D'ENCADREMENT DE CHANTIER : RECYCLAGE SS3 À 3 ANS

Mettre à jour les connaissances liées aux opérations de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante.

R formation réglementaire

Réf. produit : **11796**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

2 jours / 480 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Responsable d'entreprise, responsable de sécurité et personnel d'encadrement technique.

Prérequis

Attestation de compétences « travaux de retrait et d'encapsulage d'amiante » délivrée au terme d'un premier recyclage et datant de moins de 3 ans.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Actualiser ses connaissances concernant la réglementation et l'évolution technique;

• Adapter ses pratiques au regard de ces évolutions.

›› Programme

Apports théoriques
• Actualisation des connaissances réglementaires, analyse et commentaire des textes
• Impact des nouvelles mesures sur les pratiques de chantier.
• Évolution technique :
• Prise en compte des nouveaux procédés et nouvelles méthodes d'intervention.
• Adaptation de ces process aux conditions de chantier en fonction de la spécialité des candidats

Mise en situation :
• Application des nouvelles règles et conditions d'intervention sur un chantier notamment en ce qui concerne les confinements, les contrôles d'empoussièrement et la procédure de décontamination

›› Validation

Une attestation de compétences est remise au candidat sous réserve de sa réussite à l'épreuve de validation normée dans l'arrêté du 23 février 2012.

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'entreprise de justifier de la qualification de son personnel sur les opérations de retrait d'amiante et de répondre aux exigences de la certification sur ce domaine.

Cette formation est certifiée conformément à la réglementation définie par l'arrêté du 23 février 2012.

TRAVAIL À PROXIMITÉ D'AMIANTE POUR PERSONNEL OPÉRATEUR DE CHANTIER (R4412-94-2°) : FORMATION PRÉALABLE SS4

Acquérir les connaissances et pratiques nécessaires aux travaux sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante

R formation réglementaire

Réf. produit : **11237**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net
2 jours / 390 €
Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?
Personnels de chantier affectés aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (article R4412-94-2°).

Prérequis
Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

›› Programme

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.

Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Appliquer et faire appliquer un mode opératoire.

›› Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation et une attestation de compétences sont remises au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Cette formation répond à l'obligation réglementaire définie par l'arrêté du 23/02/2012 et le décret du 4 mai 2012 pour intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

TRAVAIL À PROXIMITÉ D'AMIANTE POUR PERSONNEL OPÉRATEUR DE CHANTIER : RECYCLAGE SS4

Mettre à jour les connaissances liées aux travaux sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante

R formation réglementaire

Réf. produit : **11347**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net
1 jour / 260 €
Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?
Opérateurs de chantier.

Prérequis
Attestation de compétences « travaux sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante » datant de moins de 3 ans.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Permettre au candidat d'actualiser ses connaissances en termes de réglementation et d'évolution technique et d'adapter ses pratiques en regard de ces évolutions.

›› Programme

Évolution réglementaire :
• Actualisation des connaissances réglementaires, analyse et commentaire des textes.
• Impact des nouvelles mesures sur les pratiques de chantier.

Évolution technique :
• Prise en compte des nouveaux procédés et nouvelles méthodes d'intervention.
• Adaptation de ces process aux opérations de chantier en fonction de la spécialité des candidats.

›› Validation

À l'issue de la formation, une attestation de compétences est remise au candidat sous réserve de sa réussite à l'épreuve de validation normée dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Le recyclage est obligatoire 3 ans après la formation préalable. Il permet à l'entreprise de justifier de la qualification de son personnel sur les matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante et de répondre aux exigences de la certification sur ce domaine.

Ce que dit la réglementation

L'article 5 de l'arrêté du 23 février 2012, prévoit que les durées minimales de chaque type de formation et le délai de recyclage sont fixés, pour chaque catégorie de travailleurs, à l'annexe 3.

*Pour les activités mentionnées à l'article **R. 4412-94 alinéa 2** du code du travail, la période entre deux formations n'excède pas **trois ans** à compter du jour de la délivrance de l'attestation de compétences attestant la présence et validant les acquis de la formation préalable ou du dernier recyclage.*

TRAVAIL À PROXIMITÉ D'AMIANTE POUR PERSONNEL D'ENCADREMENT TECHNIQUE (R4412-94-2°) : FORMATION PRÉALABLE SS4

Acquérir les connaissances et pratiques nécessaires aux études d'intervention sur des matériaux amiantés

R formation réglementaire

Réf. produit : **11236**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

5 jours / 790 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnels d'encadrement technique affectés aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (article R. 4412-94-2°)

Prérequis

Il est nécessaire d'être encadrant technique dans un entreprise réalisant des travaux sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute prise de décision technico-économique relative à l'activité et à l'intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

›› Programme

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Connaître les niveaux d'exposition et d'empoisonnement induits lors de ces opérations.

Définir les procédures d'intervention sur les matériaux contenant de l'amiante.
Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.

Établir sur la base de résultat d'évaluation de risques, un mode opératoire s'intégrant dans un plan de prévention et le faire appliquer.

›› Validation

A l'issue de la formation, une attestation de formation et une attestation de compétences sont remises au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Cette formation répond à l'obligation réglementaire définie par l'arrêté du 23/02/2012 et le décret du 4 mai 2012 pour intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

TRAVAIL À PROXIMITÉ D'AMIANTE POUR PERSONNEL D'ENCADREMENT TECHNIQUE : RECYCLAGE SS4

Mettre à jour les connaissances liées aux opérations de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante

R formation réglementaire

Réf. produit : **11346**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

1 jour / 260 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Responsables d'entreprise, responsables de sécurité et personnel d'encadrement technique.

Prérequis

Attestation de compétences « travaux sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante » datant de moins de 3 ans.
Carte vitale.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Permettre au candidat d'actualiser ses connaissances en termes de réglementation et d'évolution technique et d'adapter ses démarches et pratiques en regard de ces évolutions.

›› Programme

Évolution réglementaire :
• Actualisation des connaissances réglementaires, analyse et commentaire des textes.
• Impact des nouvelles mesures sur l'étude et l'organisation des chantiers.

Évolution technique :
• Prise en compte des nouveaux procédés et nouvelles méthodes d'intervention.
• Adaptation des nouvelle démarches techniques aux phases d'étude et à l'organisation de chantier en fonction de la spécialité des candidats

›› Validation

À l'issue de la formation, une attestation de compétences est remise au candidat sous réserve de sa réussite à l'épreuve de validation normée dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Le recyclage est obligatoire 3 ans après la formation préalable. Il permet à l'entreprise de justifier de la qualification de son personnel sur les matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante et de répondre aux exigences de la certification sur ce domaine.

Ce que dit la réglementation

L'article 5 de l'arrêté du 23 février 2012, prévoit que les durées minimales de chaque type de formation et le délai de recyclage sont fixés, pour chaque catégorie de travailleurs, à l'annexe 3.

*Pour les activités mentionnées à l'article **R. 4412-94 alinéa 2** du code du travail, la période entre deux formations n'excède pas **trois ans** à compter du jour de la délivrance de l'attestation de compétence attestant la présence et validant les acquis de la formation préalable ou du dernier recyclage.*

TRAVAIL À PROXIMITÉ D'AMIANTE POUR PERSONNEL D'ENCADREMENT DE CHANTIER (R4412-94-2°) : FORMATION PRÉALABLE SS4

Intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante

R formation réglementaire

Réf. produit : **11235**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

5 jours / 790 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnels d'encadrement de chantier affectés aux activités ou interventions sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante (article R4412-94-2°).

Prérequis

Il est nécessaire d'être encadrant de chantier dans une entreprise réalisant des travaux sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute direction et coordination de travaux liés à l'activité et à l'intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

›› Programme

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Connaître les niveaux d'exposition et d'empoisonnement induits lors de ces opérations.

Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.

Appliquer et faire appliquer les procédures adaptées sur les matériaux contenant de l'amiante.

Appliquer et faire appliquer un mode opératoire.

›› Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation et une attestation de compétences sont remises au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Cette formation répond à l'obligation réglementaire définie par l'arrêté du 23/02/2012 et le décret du 4 mai 2012 pour intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

TRAVAIL À PROXIMITÉ D'AMIANTE POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DE CHANTIER : RECYCLAGE SS4

Mettre à jour les connaissances liées aux travaux sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante

R formation réglementaire

Réf. produit : **11345**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

1 jour / 260 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Responsable d'entreprise, responsable de sécurité et personnel d'encadrement de chantier.

Prérequis

Attestation de compétences travaux sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante datant de moins de 3 ans.
Carte vitale.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Permettre au candidat d'actualiser ses connaissances en termes de réglementation et d'évolution technique et d'adapter ses pratiques au regard de ces évolutions.

›› Programme

Évolution réglementaire :
• Actualisation des connaissances réglementaires, analyse et commentaire des textes.
• Impact des nouvelles mesures sur les pratiques de chantier.

Évolution technique :
• Prise en compte des nouveaux procédés et nouvelles méthodes d'intervention.
• Adaptation de ces process aux conditions de chantier en fonction de la spécialité des candidats.

›› Validation

À l'issue de la formation, une attestation de compétences est remise au candidat sous réserve de sa réussite à l'épreuve de validation normée dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Le recyclage est obligatoire 3 ans après la formation préalable. Il permet à l'entreprise de justifier de la qualification de son personnel sur les matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante et de répondre aux exigences de la certification sur ce domaine.

Ce que dit la réglementation

L'article 5 de l'arrêté du 23 février 2012, prévoit que les durées minimales de chaque type de formation et le délai de recyclage sont fixés, pour chaque catégorie de travailleurs, à l'annexe 3.

*Pour les activités mentionnées à l'article **R. 4412-94 alinéa 2** du code du travail, la période entre deux formations n'excède pas **trois ans** à compter du jour de la délivrance de l'attestation de compétence attestant la présence et validant les acquis de la formation préalable ou du dernier recyclage.*

TRAVAIL À PROXIMITÉ D'AMIANTE POUR CUMUL DES FONCTIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE ET/OU D'ENCADREMENT DE CHANTIER ET/OU D'OPÉRATEUR (R4412-94-2°)

Intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante

R formation réglementaire

Réf. produit : **11494**
Formacode : **22265**

Durée / Prix net

5 jours (3 + 2) / 860 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Cette formation s'adresse aux personnes qui assurent les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur affectés aux activités ou interventions sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Prérequis

Être détenteur d'un certificat médical attestant de l'aptitude de la personne au poste de travail ;

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute direction et/ou coordination et/ou réalisation de travaux liés à l'activité et à l'intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

›› Programme

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Connaître les niveaux d'exposition et d'empoisonnement induits lors de ces opérations spécifiques.

Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.

Mettre en application les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.

Établir sur la base des résultats de l'évaluation des risques, un mode opératoire s'intégrant dans un plan de prévention et le mettre en œuvre.

Définir les procédures pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Mettre en œuvre les procédures d'interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

›› Validation

A l'issue de la formation, une attestation de formation et une attestation de compétences sont remises au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

›› LE + MÉTIER

Cette formation répond à l'obligation règlementaire définie par l'arrêté du 23/02/12 et le décret du 4 mai 2012 pour intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

www.afpa.fr

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR L'AMIANTE ?
VOUS NE SAVEZ PAS QUELLE FORMATION CHOISIR ?

Testez gratuitement votre conformité réglementaire sur **www.afpa.fr**

Répondez à une série de questions pour découvrir quelle formation est nécessaire pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

rubrique Entreprise, Formations réglementaires

CACES : *conduire des appareils et engins de levage en toute sécurité*

La réglementation relative à la conduite des équipements de levage et des équipements de travail mobiles automoteurs mentionne une obligation de formation.

Le **CACES** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) constitue aujourd'hui le meilleur moyen pour satisfaire à l'obligation de contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité. C'est un moyen non négligeable lorsqu'il s'agit d'attribuer des autorisations de conduite obligatoires.

Pour que vos collaborateurs puissent acquérir la maîtrise de ces engins, et réussir aux tests de conduite, **l'Afpa, organisme testeur certifié,** dispose du matériel, de l'environnement, de l'expérience nécessaire et de formateurs expérimentés CACES.

RÉF. PRODUIT	FORMATIONS
	Engins de chantier
10776	CACES® R372m : conduire en sécurité un engin de chantier + test
	Grues et plates-formes
10774	CACES® R377m grue à tour : préparation + test
10996	CACES® R377m grue à tour : recyclage + test
10025	CACES® R386m plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) catégorie 3 : préparation + test
11228	CACES® R386m plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) catégorie 3 : recyclage + test
	Chariots élévateurs
11018	CACES® R389 : conduite en sécurité des chariots de catégorie 1 + test (initiation)
11023	CACES® R389 : conduite en sécurité des chariots de catégorie 3 + test (initiation)
11027	CACES® R389 : conduite en sécurité des chariots de catégorie 5 + test (initiation)
11240	CACES® R389 : conduite de chariots catégories 1 ou 3 ou 5 + test (renouvellement)
11029	CACES® R389 : conduite en sécurité des chariots de catégories 1, 3 et 5 + test (initiation)
11031	CACES® R389 : conduite en sécurité des chariots de catégories 1, 3 et 5 + test (renouvellement)
11214	CACES® R389 : conduite de chariots de catégories 1 + 3 ou 1 + 5 ou 3 + 5 et test (initiation)
11239	CACES® R389 : conduite de chariots de catégories 1 + 3 ou 1 + 5 ou 3 + 5 et test (renouvellement)

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

La conduite d'engins mobiles automoteurs de chantiers et d'équipements de levage nécessite une formation initiale. Le conducteur doit être en possession d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. Le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) permet de contrôler ses connaissances et son savoir-faire pour la conduite en sécurité de ce type d'équipements.

Nos lieux de formation
• **CACES® R372m**
10 : Romilly / **11 :** Égletons / **31 :** Toulouse-Palays / **49 :** Doué-la-Fontaine / **57 :** Faulquemont / **68 :** Mulhouse.
• **CACES® R377m et R386m**
10 : Romilly / **11 :** Égletons / **31 :** Toulouse-Palays / **59 :** Douai-Cantin / **91 :** Évry.
• **CACES® R389**
10 : Romilly / **11 :** Égletons / **22 :** Loudéac / **30 :** Nîmes / **36 :** Châteauroux / **42 :** Saint-Étienne / **49 :** Doué-la-Fontaine / **59 :** Douai-Cantin / **82 :** Montauban / **84 :** Avignon / **91 :** Évry.

CACES® R372M : PRÉPARATION/RECYCLAGE + TEST

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité d'engins de chantier

R formation réglementaire

Formacode : **22295**

›› Objectif(s)

Obtenir un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) correspondant aux engins de la catégorie choisie.

›› Contenu

Formation théorique CACES® commune à toute les catégories :

- les connaissances de base du code de la route
- les devoirs et les responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
- la technologie et la connaissance de l'engin de chantier
- les risques inhérents au fonctionnement de l'engin de chantier
- les règles de conduite.

›› Validation

Attestation de formation et si réussite aux tests, remise du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité de la R372m de la catégorie choisie.

›› LE + MÉTIER

Avec ces formations, la qualification de votre personnel est et reste conforme à la réglementation en vigueur. Vous pouvez délivrer l'autorisation de conduite, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour qui ?

Personnel maîtrisant la conduite d'engins de chantier sans être titulaire du CACES® ; ce certificat étant exigé par l'employeur pour délivrer l'autorisation de conduite.

Prérequis

Formations initiales :

- être apte médicalement à la conduite des engins de chantier,
- maîtriser la conduite d'engins de chantier sans être titulaire du CACES,
- venir avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

Formations recyclage :

- être apte médicalement à la conduite des engins de chantier,
- être titulaire du CACES de la catégorie (durée de validité 10 ans),
- venir avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

Dates, lieux et places disponibles

0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel

www.afpa.fr

inscriptions@afpa.fr

		Formation initiale			Recyclage		
Catégorie	Type d'engin	Durée	Prix net*	Réf. produit	Durée	Prix net*	Réf. produit
1	Tracteurs et engins mobiles, tracteurs agricoles < 50 CV Mini pelles < 6 t Mini chargeuses et motos basculeurs < 4,5 t Petits compacteurs < 4,5 t Machines à peindre	3 jours	**720 €***	10236	2 jours	**490 €***	10237
2	Pelles Engins de fondations spéciales de forage, de travaux souterrains.	3 jours	**720 €***	10229	2 jours	**490 €***	10239
3	Bouteurs Tracteurs à chenilles Pipelayers	3 jours	**720 €***	10230	2 jours	**490 €***	10240
4	Chargeuses Chargeuses-pelleteuses	3 jours	**720 €***	10231	2 jours	**490 €***	10241
6	Niveleuses	3 jours	**720 €***	10232	2 jours	**490 €***	10242
7	Compacteurs	3 jours	**720 €***	10233	2 jours	**490 €***	10243
8	Tombereaux Décapeuses Tracteurs agricoles > 50 CV	3 jours	**720 €***	10234	2 jours	**490 €***	10244
9	Chariots élévateurs de chantiers ou tout terrain	3 jours	**720 €***	10235	2 jours	**490 €***	10245
10	Déplacement Chargement Transfert d'engins sans activité de production (porte-engins), maintenance Démonstration ou essais	3 jours	**720 €***	10228	2 jours	**490 €***	10238

** Forfait repas à 13 € par jour.*

CACES® R372M : APPRENDRE À CONDUIRE EN SÉCURITÉ ET OBTENIR UN CACES® R 372M D'UNE CATÉGORIE D'ENGINS

S'initier à conduire un engin de chantier et obtenir le CACES® R 372m correspondant

R formation réglementaire

Réf. produit : **10776**
Formacode : **22054**, **31717**

Durée / Prix net

10 jours / 2 960 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnel maîtrisant la conduite d'engins de chantier sans être titulaire du CACES ; ce certificat étant exigé par l'employeur pour délivrer l'autorisation de conduite.

Prérequis

Le participant doit :
- être apte médicalement à la conduite des engins de chantier,
- venir avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Maîtriser les premières techniques de conduite et de travail d'un engin de travaux publics et obtenir le CACES® R 372m d'une catégorie d'engin à choisir sur la liste ci-dessous.

Liste des catégories :
Catégorie 1 : Tracteurs et petits engins mobile, tracteurs agricoles <= 50 cv, minipelles <= 6t, minichargeuses et motobasculeurs <=4,5t, petits compacteurs <= 4,5t, machines à peindre.

Catégorie 2 : Pelles, engins de fondations spéciales, de forage, de travaux souterrains.

Catégorie 3 : Bouteurs, tarcteurs à chenilles, pipe layer;

Catégorie 4 : Chargeuse, chargeuses pelleteuse

Catégorie 6 : Niveleuse

Catégorie 7 : Compacteurs

Catégorie 8 : Tombereaux, décapeuses, tracteurs agricoles > 50 cv

Catégorie 9 : Chariots élévateurs de chantier ou tout-terrain

Catégorie 10 : Déplacement, chargement, transfert d'engins sans activité de production (porte engins), maintenance, démonstration ou essais.

›› Programme

Théorie (commune avec tous les CACES R 372m) :
- les connaissances de base du code de la route
- les devoirs et les responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
- la technologie et la connaissance de l'engin de chantier
- les risques inhérents au fonctionnement de l'engin de chantier - les règles de conduite.
(commune à tous les CACES® R 372m)

Pratique :
- réaliser la prise et la fin de poste sur l'engin ou les engins confiés de la catégorie choisie
- circuler en marche avant et marche arrière sur différentes voies de circulation (routes, pistes...) et en condition de travail.
- Réaliser des travaux correspondant à l'engins confié dans des situations de production et dans le respect des règles de sécurité.

Exemples de travaux :
- pour une mini-pelle ou pelle : travaux en tranchée, travaux de terrassement, travaux de réglages de surfaces planes ou talus...
- une chargeuse à pneus : chargement de camions ou engins de transport, réglages de plateformes, reprise de matériaux

Programme par catégorie
Catégorie 1 : réaliser une tranchée - charger un engin de transport et régler une surface avec une mini pelle, transporter des matériaux avec un moto basculeur et charger ces engins sur une remorque porte engins.
Catégorie 2 : réaliser une tranchée - charger un engin de transport,
Catégorie 3 : régaler des matériaux en couches d'épaisseur constante,
Catégorie 4 : effectuer le pré-réglage d'une plate-forme ou d'une piste, charger des camions ou engins de transport
Catégorie 6 : effectuer le pré-réglage d'une plate-forme ou d'une piste,
Catégorie 7 : compacter des matériaux adaptés au type de compacteur mis à disposition,
Catégorie 8 : positionner le tombereau à la charge et benner les matériaux transportés,
Catégorie 9 : manutentionner des charges,
Catégorie 10 : circuler en marche avant, marche arrière sur différentes voies de circulation avec un engin sur pneus et un engin sur chenilles - monter et descendre un engin sur pneus et un engin sur chenilles du porte engin.

›› Validation

Attestation de formation et si réussite aux différents tests, remise du certificat d'aptitude CACES R 372m à la conduite en sécurité correspondant à la catégories obtenues

›› Pour aller plus loin

Pour compléter votre formation vous pouvez également suivre :
- **conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleteuse** (réf : 07149)
- **conducteur de bouteur et de chargeur** (réf : 07190)
- **conducteur de grue à tour** (réf : 00004)

›› LE + MÉTIER

Avec cette formation, votre personnel est capable de conduire en sécurité l'engin de son choix et devient titulaire du CACES® correspondant.

Vous pouvez délivrer l'autorisation de conduite.

CACES® R377M GRUE À TOUR : PRÉPARATION + TEST

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des grues à tour

R formation réglementaire

Réf. produit : **10774**
Formacode : **22054**, **22295**, **31717**, **31795**

Durée / Prix net

2 jours / 790 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnel maîtrisant la conduite des grues à tour sans être titulaire du CACES® (le certificat est exigé par l'employeur pour délivrer l'autorisation de conduite).

Prérequis

Être en capacité d'assimiler la notice d'instruction et de comprendre les plaques de capacité des grues à tour.,
Être reconnu apte médicalement à la conduite des grues et au travail en hauteur,
Venir avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Obtenir un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) correspondant aux catégories validées : GME conduite cabine ou GMA conduite cabine ou GMA conduite du sol.

›› Programme

Théorie (formation théorique CACES® suivant l'annexe 2 du référentiel R 377m de la CNAM TH «Référentiel de connaissances pour l'utilisation en sécurité des grues à tour»)
• Principaux types de grues à tour et les risques liés à leur utilisation
• Notions élémentaires de physique - technologie des grues à tour
• Stabilité des grues à tour - installation des grues à tour
• Exploitation des grues à tour
• Entretien des grues à tour

Pratique :
• Prendre en main des grues mises à disposition
• Manutentionner une charge en situation de production

›› Validation

Tests théorique et pratique sous l'autorité d'un testeur habilité

Attestation de formation et si réussite aux différents tests, remise du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons également la formation **CACES® R377m grue à tour : recyclage + test** (réf. 10996).

›› LE + MÉTIER

Grâce à cette formation, votre personnel est titulaire d'une ou plusieurs catégories du certificat à la conduite en sécurité des grues à tour.

Vous pourrez délivrer l'autorisation de conduite, conformément à la réglementation en vigueur.

CACES® R377M GRUE À TOUR : RECYCLAGE + TEST

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des grues à tour

R formation réglementaire

Réf. produit : **10996**
Formacode : **31708**

Durée / Prix net

1 jour / 590 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnel titulaire d'une ou plusieurs catégories du CACES® R 377m arrivant à échéance de délai de validité (5 ans).

Prérequis

Être en capacité d'assimiler la notice d'instruction et de comprendre les plaques de capacité des grues à tour,
Etre reconnu apte médicalement à la conduite des grues et au travail en hauteur,
Venir avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Renouveler son certificat d'aptitude à la conduite en sécurité CACES® à échéance de validité (5 ans) : GME conduite cabine ou GMA conduite cabine ou GMA conduite du sol.

›› Programme

Réactiver les connaissances suivant l'annexe 2 du référentiel R 377m de la CNAM TH «Référentiel de connaissances pour l'utilisation en sécurité des grues à tour»
• Identifier les principaux types de grues à tour et les risques liés à leur utilisation
• S'approprier les notions élémentaires de physique
• Maitriser la technologie des grues à tour
• Assurer la stabilité des grues à tour
• Installer des grues à tour et les exploitater
• Entretenir des grues à tour.

Prise en main des grues mises à disposition.

›› Validation

Tests théorique et pratique sous l'autorité d'un testeur habilité.

Attestation de formation et si réussite aux différents tests, remise du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité.

›› LE + MÉTIER

Avec cette formation, vous conservez un personnel titulaire d'une ou plusieurs catégories du certificat à la conduite en sécurité des grues à tour. Vous pouvez donc délivrer l'autorisation de conduite, conformément à la réglementation en vigueur.

CACES® R386M PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNES (PEMP) CATÉGORIE 3 : PRÉPARATION + TEST

S'approprier la réglementation et préparer l'examen théorique et pratique

R formation réglementaire

Réf. produit : **10025**
Formacode : **31747**, **31795**, **42854**, **42866**, **42891**

Durée / Prix net

3 jours / 950 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tout salarié amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnes (PEMP).

Prérequis

Être équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité et d'une tenue de travail adaptée.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur.

• Conduire et manœuvrer des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP).

• Passer l'évaluation théorique et pratique.

›› Programme

Théorie
• Le conducteur d'engin de levage de personnes, son rôle et ses responsabilités
• La réglementation sur la conduite d'engins en sécurité
• Les différents types de PEMP
• Les dispositifs de sécurité et leur relation avec les mouvements

Pratique
• Effectuer l'examen d'adéquation, en étude de cas, avec des documents de différents fabricants de PEMP
• les gestes de commandement (normes AFNOR) pour conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes

Conduite
• Contrôler visuellement l'état de la PEMP
• Positionner la PEMP dans différentes configurations
• Déplacer la plate-forme de travail à proximité de surfaces et dans un espace limité
• Déplacer et positionner la plate-forme en mouvements combinés - circuler avec la plate-forme de travail en position haute dans différentes positions
• Maîtriser la conduite sur différents sols et en condition de circulation
• Effectuer les opérations de fin de poste

›› Validation

TEST : évaluation théorique et pratique par un testeur suivant la recommandation R 386m.

Attestation de formation .

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons également la formation **CACES R386m plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) catégorie 3 : recyclage + test** (réf. 11228).

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de délivrer l'autorisation de conduite conformément à l'arrêté du 5 décembre 1998 et à la recommandation R386m de la CNAMTS. Elle peut également se dérouler en intra dans les locaux de l'entreprise.

CACES® R386M PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNES (PEMP) CATÉGORIE 3 : RECYCLAGE + TEST

CACES® catégorie 3B, à échéance de validité (5 ans)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11228**
Formacode : **31715**, **31747**, **31795**, **42866**, **42875**

Durée / Prix net

1 jour / 590 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés titulaires du CACES® R386m, catégorie 3B, arrivant à échéance de délai de validité (5 ans).

Prérequis

Le participant doit apporter son équipement de protection individuelle et une tenue de travail adaptée.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur.

• Conduire et manœuvrer des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP), catégorie 3B.

›› Programme

Théorie
• Identifier les rôles et responsabilités du conducteur d'engin de levage de personnes
• Maitriser la réglementation sur la conduite d'engins en sécurité
• Repérer les différents types de PEMP
• S'approprier les dispositifs de sécurité et leur relation avec les mouvements

Effectuer l'examen d'adéquation, en étude de cas, avec des documents de différents fabricants de PEMP.

Utiliser les gestes de commandement (normes AFNOR) pour guider le déplacement des plates-formes élévatrices mobiles de personnes.

Mises en situation
• Contrôler visuellement l'état de la PEMP
• Positionner la PEMP dans différentes configurations
• Déplacer la plate-forme de travail à proximité de surfaces et dans un espace limité et la positionner la en mouvements combinés
• Circuler avec la plate-forme de travail en position haute dans différentes positions
• Effectuer les opérations de fin de poste

›› Validation

TEST : évaluation théorique et pratique réalisées par un testeur habilité

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Avec l'obtention de cette attestation, vous pouvez délivrer l'autorisation de conduite conformément à l'arrêté du 5 décembre 1998 et à la recommandation R386m de la CNAMTS.

CACES® R389 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE CATÉGORIE 1 + TEST (INITIATION)

Conduire les engins de manutention à conducteur porté

R formation réglementaire

Réf. produit : **11018**
Formacode : **31721**, **31734**, **31754**, **31768**, **31795**

›› Objectif(s)

• Connaître et respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité des chariots de manutention

›› Programme

Connaître la réglementation R389

Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser

Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste

Circuler à vide et en charge

Charger et décharger un véhicule par l'arrière à partir d'un quai

Repérer les anomalies et les signaler
Test CACES® de la catégorie 1

›› Validation

CACES® de la catégorie 1 en cas de succès
Attestation de formation

>> LE + MÉTIER

Les salariés sont formés conformément à la recommandation de la CNAM-TS. Cette formation facilite la délivrance des autorisations de conduite interne.

Durée / Prix net

3 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Caristes débutants et toute personne amenée à conduire des chariots de catégorie 1

Prérequis

Être apte médicalement à la conduite des engins de manutention à conducteur porté et vous munir de chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

CACES® R389 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE CATÉGORIE 3 + TEST (INITIATION)

Conduire les engins de manutention à conducteur porté

R formation réglementaire

Réf. produit : **11023**
Formacode : **31721**, **31734**, **31754**, **31768**, **31795**

›› Objectif(s)

• Respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité des chariots de manutention

›› Programme

Connaître la réglementation R389

Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser

Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste

Circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage

Prendre, transporter et déposer une charge longue ou volumineuse

Circuler sur un plan incliné

Effectuer des gerbages et des rangements en piles

Effectuer des stockages et déstockages jusqu'à une hauteur de 4 m
Charger et décharger un véhicule latéralement

Repérer les anomalies et les signaler

›› Validation

CACES® de la catégorie 3 en cas de succès
Attestation de formation

>> LE + MÉTIER

Les salariés sont formés conformément à la recommandation de la CNAM-TS. Cette formation facilite la délivrance des autorisations de conduite interne.

Durée / Prix net

3 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Caristes débutants et toute personne amenée à conduire des chariots de catégorie 3

Prérequis

Être apte médicalement à la conduite des engins de manutention à conducteur porté,
Vous munir de chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

CACES® R389 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE CATÉGORIE 5 + TEST (INITIATION)

Conduire les engins de manutention à conducteur porté

R formation réglementaire

Réf. produit : **11027**
Formacode : **31721**, **31734**, **31754**, **31768**, **31795**

Durée / Prix net

3 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Caristes débutants et toute personne amenée à conduire des chariots de catégorie 5

Prérequis

Être apte médicalement à la conduite des engins de manutention à conducteur porté,
Vous munir de chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité des chariots de manutention.

›› Programme

Connaître la réglementation R389

Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser

Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste

Circuler à vide et en charge, marche avant et arrière, en virage

Effectuer des gerbages et des rangements en piles

Effectuer des stockages et déstockages à toutes les hauteurs jusqu'à au moins 6 mètres

Repérer les anomalies et les signaler

›› Validation

Test CACES® de la catégorie 5 en cas de succès

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Les salariés sont formés conformément à la recommandation de la CNAM-TS. Cette formation facilite la délivrance des autorisations de conduite interne.

CACES® R389 : CONDUITE DE CHARIOTS CATÉGORIES 1 OU 3 OU 5 + TEST (RENOUVELLEMENT)

Conduire les engins de manutention à conducteur porté

R formation réglementaire

Réf. produit : **11240**
Formacode : **31721**, **31734**, **31754**, **31768**, **31795**

Durée / Prix net

2 jours / 230 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnes titulaires des CACES® de catégories 1 ou 3 ou 5 arrivant en fin de validité

Prérequis

Être apte médicalement à la conduite des engins de manutention à conducteur porté,
Vous munir de chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Mettre à jour ses connaissances de la réglementation relative à la conduite en sécurité des chariots de manutention.

›› Programme

Connaître la réglementation R389

Catégorie 1
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• Circuler à vide et en charge
• Charger et décharger un véhicule par l'arrière à partir d'un quai
• Repérer les anomalies et les signaler

Catégorie 3
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• Circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage et sur un plan incliné
• Prendre, transporter et déposer une charge longue ou volumineuse
• Effectuer des gerbages, des rangements en pileseffectuer des stockages et déstockages jusqu'à une hauteur de 4 mètres
• Charger et décharger un véhicule latéralement

Catégorie 5
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• Circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage
• Effectuer des gerbages, des rangements en piles et des stockages et déstockages à toutes les hauteurs jusqu'à au moins 6 mètres
Tests CACES® des catégories 1 ou 3 ou 5

›› Validation

CACES® des catégories 1 ou 3 ou 5 en cas de succès.

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Les salariés sont formés conformément à la recommandation de la CNAM-TS. Cette formation facilite la délivrance des autorisations de conduite interne.

CACES® R389 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE CATÉGORIES 1, 3 ET 5 + TEST (INITIATION)

Conduire les engins de manutention à conducteur porté

R formation réglementaire

Réf. produit : **11029**
Formacode : **31721**, **31734**, **31754**, **31768**, **31795**

Durée / Prix net

5 jours / 650 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Caristes débutants et toute personne amenée à conduire des chariots de catégories 1, 3 et 5

Prérequis

Être apte médicalement à la conduite des engins de manutention à conducteur porté,
Vous munir de chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité des chariots de manutention

›› Programme

Connaître la réglementation R389

Catégorie 1
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• Circuler à vide et en charge, charger et décharger un véhicule par l'arrière à partir d'un quai
• repérer les anomalies et les signaler

Catégorie 3
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• Circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage, prendre, transporter et déposer une charge longue ou volumineuse, circuler sur un plan incliné.
• Effectuer des gerbages, des rangements en piles, des stockages et déstockages jusqu'à une hauteur de 4 mètres
• Charger et décharger un véhicule latéralement

Catégorie 5
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste et circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage
• Effectuer des gerbages, des rangements en piles, des stockages et déstockages à toutes les hauteurs jusqu'à au moins 6 mètres

›› Validation

CACES® des catégories 1, 3 et 5 en cas de succès

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Les salariés sont formés conformément à la recommandation de la CNAM-TS. Cette formation facilite la délivrance des autorisations de conduite interne

CACES® R389 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE CATÉGORIES 1, 3 ET 5 + TEST (RENOUVELLEMENT)

Conduire les engins de manutention à conducteur porté

R formation réglementaire

Réf. produit : **11031**
Formacode : **31721**, **31734**, **31754**, **31768**, **31795**

Durée / Prix net

3 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnes titulaires des CACES® de catégories 1, 3 et 5 arrivant en fin de validité

Prérequis

Être apte médicalement à la conduite des engins de manutention à conducteur porté,
Vous munir de chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Mettre à jour ses connaissances de la réglementation relative à la conduite en sécurité des chariots de manutention

›› Programme

Connaître la réglementation R389

Catégorie 1
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• Circuler à vide et en charge
• Charger et décharger un véhicule par l'arrière à partir d'un quai
• Repérer les anomalies et les signaler

Catégorie 3 :
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• Circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage, prendre, transporter et déposer une charge longue ou volumineuse, circuler sur un plan incliné
• Effectuer des gerbages et des rangements en piles
• Effectuer des stockages et déstockages jusqu'à une hauteur de 4 mètres
• Charger et décharger un véhicule latéralement

Catégorie 5 :
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste, circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage - effectuer des gerbages, des rangements en piles et des stockages/déstockages à toutes les hauteurs jusqu'à au moins 6 mètres

›› Validation

CACES® des catégories 1, 3 et 5 en cas de succès

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Les salariés sont formés conformément à la recommandation de la CNAM-TS. Cette formation facilite la délivrance des autorisations de conduite interne

CACES® R389 : CONDUITE DE CHARIOTS DE CATÉGORIES 1 + 3 OU 1 + 5 OU 3 + 5 ET TEST (INITIATION)

Conduire les engins de manutention à conducteur porté

R formation réglementaire

Réf. produit : **11214**
Formacode : **31721**, **31734**, **31754**, **31768**, **31795**

Durée / Prix net

4 jours / 560 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Caristes débutants et toute personne amenée à conduire des chariots de catégories 1 + 3 ou 1 + 5 ou 3 + 5

Prérequis

Pour suivre cette formation vous devez :
- être apte médicalement à la conduite des engins de manutention à conducteur porté,
- vous munir de chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Connaître et respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité des chariots de manutention

›› Programme

Connaître la réglementation R389

Catégorie 1 : vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser - effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• circuler à vide et en charge - charger et décharger un véhicule par l'arrière à partir d'un quai - repérer les anomalies et les signaler

Catégorie 3 : vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser - effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage - prendre, transporter et déposer une charge longue ou volumineuse
• circuler sur un plan incliné - effectuer des gerbages et des rangements en piles
• effectuer des stockages et déstockages jusqu'à une hauteur de 4 mètres - charger et décharger un véhicule latéralement - repérer les anomalies et les signaler

Catégorie 5 : vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser - effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage - effectuer des gerbages et des rangements en piles - effectuer des stockages et déstockages à toutes les hauteurs jusqu'à au moins 6 mètres - repérer les anomalies et les signaler
Tests CACES® des catégories 1 + 3 ou 1 + 5 ou 3 + 5

›› Validation

CACES® des catégories 1 + 3 ou 1 + 5 ou 3 + 5 en cas de succès.

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Les salariés sont formés conformément à la recommandation de la CNAM-TS.

Cette formation facilite la délivrance des autorisations de conduite interne.

CACES® R389 : CONDUITE DE CHARIOTS DE CATÉGORIES 1 + 3 OU 1 + 5 OU 3 + 5 ET TEST (RENOUVELLEMENT)

Conduire les engins de manutention à conducteur porté

R formation réglementaire

Réf. produit : **11239**
Formacode : **31721**, **31734**, **31754**, **31768**, **31795**

Durée / Prix net

2 jours / 260 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnes titulaires des CACES® de catégories 1 + 3 ou 1 + 5 ou 3 + 5 arrivant en fin de validité

Prérequis

Être apte médicalement à la conduite des engins de manutention à conducteur porté,
Vous munir de chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Mettre à jour ses connaissances de la réglementation relative à la conduite en sécurité des chariots de manutention

›› Programme

Connaître la réglementation R389

Catégorie 1
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• Circuler à vide et en charge, charger et décharger un véhicule par l'arrière à partir d'un quai
• Repérer les anomalies et les signaler.

Catégorie 3
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
• Circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage
• Prendre, transporter et déposer une charge longue ou volumineuse, circuler sur un plan incliné
• Effectuer des gerbages, des rangements en piles, des stockages et déstockages jusqu'à une hauteur de 4 mètres, charger et décharger un véhicule latéralement.

Catégorie 5
• Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser
• Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste, circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage
• Effectuer des gerbages, des rangements en piles, des stockages et déstockages à toutes les hauteurs jusqu'à au moins 6 mètres.

›› Validation

CACES® des catégories 1 + 3 ou 1 + 5 ou 3 + 5 (en cas de succès) ou à défaut attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Les salariés sont formés conformément à la recommandation de la CNAM-TS.

Cette formation facilite la délivrance des autorisations de conduite interne

CONDUITE ROUTIÈRE : *transporter des personnes ou des marchandises dans les meilleures conditions de sécurité possible*

La conduite de poids lourds de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge transportant plus de 8 personnes ou des marchandises (dangereuses ou non) à des fins commerciales est soumise à une réglementation très stricte.

Tous les conducteurs de véhicules, salariés ou non, à temps plein ou occasionnels, détenant ou non la qualification de conducteur du transport urbain ou interurbain, du transport en compte propre ou compte d'autrui, agents d'une collectivité ou de l'Etat sont concernés.

L'Afpa, organisme agréé par le ministère des Transports, est à vos côtés pour préparer vos collaborateurs au passage du permis de conduire, améliorer leur pratique de conduite, actualiser leurs connaissances...

RÉF. PRODUIT	FORMATIONS
	Formation continue obligatoire (FCO)
09962	FCO voyageurs
10741	FCO marchandises
	Formation initiale minimale obligatoire (FIMO)
10508	FIMO voyageurs
10507	FIMO marchandises
10628	Passerelle transport de voyageurs
10627	Passerelle transport de marchandises
	Transport de marchandises dangereuses
09975	Formation de base
09969	Recyclage de la formation de base
09966	Spécialisation produits pétroliers
09967	Recyclage de la formation de spécialisation produits pétroliers
	Permis de conduire poids lourds
11797	Permis de conduire de catégorie C
11798	Permis de conduire de catégorie CE
11799	Permis de conduire de catégorie D
11800	Permis de conduire de catégorie DE

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

Toutes les personnes affectées à la conduite d'un véhicule (à titre occasionnel ou non) dont le PTAC dépasse 3,5 tonnes, et ce quel que soit leur statut, sont concernées par les obligations de formation : salariés ou non salariés du transport routier de marchandises (public ou privé), agents de l'État, des collectivités locales...

Nos lieux de formation
08 : Rethel / **10 :** Troyes / **19 :** Égletons / **22 :** Loudéac / **35 :** Saint-Malo / **36 :** Châteauroux / **42 :** Saint-Étienne / **43 :** Le Puy / **49 :** Cholet, Doué-la-Fontaine / **56 :** Lorient / **57 :** Thionville / **59 :** Doué-Cantin / **66 :** Perpignan-Rivesaltes / **91 :** Évry / **95 :** Bernes-sur-Oise.

FCO VOYAGEURS (FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE)

Améliorer sa pratique dans le transport routier de voyageurs

R formation réglementaire

Réf. produit : **09962**
Formacode : **31805**, **31806**, **31816**, **31875**

Durée / Prix net

5 jours / 680 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Conducteurs de véhicules de transport interurbain et urbain de voyageurs au cours d'une période consécutive de 5 ans

Prérequis

Vous devez être titulaire du permis D, ED ou DE en cours de validité, d'une FIMO ou d'une carte de qualification ou d'une FCO si la validité de la FIMO est dépassée.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Actualiser ses connaissances réglementaires en matière de conduite routière

• Améliorer sa pratique professionnelle en matière de conduite routière et les conditions de sécurité des conducteurs routiers

›› Programme

Actualisation des techniques en matière de conduite routière
• Techniques de conduite en situation normale ou difficile et comportements en conduite.

Actualisation des connaissances des réglementations
• Réglementations spécifiques aux transports et à la sécurité routière
• Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de voyageurs
• Dispositifs de contrôle.

Actualisation des connaissances en santé, sécurité routière et environnementale
• Circulation routière, respect des autres usagers, hygiène de vie nécessaire à l'exercice du métier
• Accidents du travail, sécurité dans le transport scolaire
• Gestion des situations conflictuelles.

Actualisation des connaissances en service et logistique :
• Comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise et au développement de la qualité de service
• Environnement économique du transport de voyageurs et notamment l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels.

›› Validation

Délivrance ou actualisation de la carte de qualification de conducteur

Attestation de formation

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre les formations **pratiquer l'éco-conduite** (réf. 10807) et **gérer les situations difficiles avec vos clients** (réf. 10810)

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet de réduire le taux de sinistralité en sensibilisant les conducteurs au risque routier lors du transport de voyageurs. Elle apporte également les compétences pour adopter une conduite rationnelle afin de mieux maîtriser les coûts liés à l'utilisation du véhicule.

FCO MARCHANDISES (FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE)

Améliorer sa pratique dans le transport routier de marchandises

R formation réglementaire

Réf. produit : **10741**
Formacode : **31816**, **31826**, **31827**, **31833**

Durée / Prix net

5 jours / 680 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Conducteurs de véhicules affectés au transport routier de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes au cours de toute période consécutive de 5 ans

Prérequis

Pour suivre cette formation, vous devez être titulaire du permis C, EC ou CE en cours de validité et d'une FIMO ou d'une attestation valant FIMO ou d'une carte de qualification.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Améliorer la pratique professionnelle et les conditions de sécurité des conducteurs routiers

›› Programme

Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité :
• caractéristiques techniques du véhicule - perfectionnement à une conduite sûre et économique grâce à l'informatique embarquée
• Chargement, arrimage et manutention des marchandises et conduite individuelle et manœuvres professionnelles

Application des réglementations :
• réglementation sociale nationale et européenne
• Réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, transport en compte propre et location) en national et en international, notamment les différents contrats et documents nécessaires à l'acheminement des marchandises

Santé, sécurité routière et environnementale :
• Prévention des risques physiques conduite préventive, évaluation des situations d'urgence
• Principe élémentaire de secourisme
• Accidents du travail en circulation et à l'arrêt - circulation dans les tunnels, franchissement des passages à niveau et spécificités des grands ouvrages

Service, logistique :
• Valorisation de l'image de marque de l'entreprise
• Environnement économique du transport routier de marchandises et organisation du marché

›› Validation

Délivrance ou actualisation de la carte de qualification de conducteur

Attestation de formation

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre les formations **pratiquer l'éco-conduite** (réf. 10807) et **gérer les situations difficiles avec vos clients** (réf. 10810)

›› LE + MÉTIER

Grâce à cette formation, les conducteurs ont une meilleure maîtrise des coûts liés à l'utilisation du véhicule et mettent en pratique une conduite rationnelle permettant ainsi de contribuer au développement durable.

FIMO VOYAGEURS (FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE)

Acquérir la pratique du transport routier de voyageurs

R formation réglementaire

Réf. produit : **10508**
Formacode : **31805**, **31806**, **31816**, **31826**

Durée / Prix net

20 jours / 1 920 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne souhaitant exercer le métier de conducteur de véhicule affecté au transport routier de voyageurs comportant plus de 8 places assises, non compris le conducteur

Prérequis

Pour suivre cette formation il faut :
- avoir 21 ans et être titulaire du permis de conduire des catégories D1 ou D1E, en cours de validité, ou
- avoir 21 ans et être titulaire du permis de conduire des catégories D ou DE, en cours de validité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 (Service 0,18 €/min + prix appel)
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Acquérir les connaissances minimum nécessaires à l'exercice du métier de conducteur routier voyageurs

• Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité

• Améliorer la pratique professionnelle et les conditions de sécurité des conducteurs routiers voyageurs

›› Programme

Adopter une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité :
• Perfectionnement à une conduite sûre et économique
• Prise en charge et dépose des clients dans le respect des consignes de sécurité et de la bonne utilisation du véhicule
• Conduite individuelle et manœuvres professionnelles

Appliquer les réglementations en vigueur :
Réglementations sociales nationale et européenne applicable au transport de voyageurs urbain ou non urbain et les différents contrats et documents nécessaires selon le transport à réaliser

Garantir la santé et la sécurité routière et environnementale :
• Prévention des risques physiques, conduite préventive, évaluation des situations d'urgence
- principe élémentaire de secourisme - règles de circulation et sécurité routière - sécurité dans le transport scolaire - risques de la route et facteurs aggravants - circulation dans les tunnels, franchissement des passages à niveau - criminalité et trafic de clandestins

Service, logistique :
• Sensibilisation au handicap et à la prise en compte des voyageurs handicapés
• Environnement économique du transport routier de voyageurs et notamment l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels

›› Validation

Délivrance de la carte de qualification de conducteur

Attestation de formation

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre les formations **pratiquer l'éco-conduite** (réf. 10807) et **gérer les situations difficiles avec vos clients** (réf. 10810)

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet d'agir positivement sur le taux de sinistralité. Elle apporte les compétences pour adopter une conduite rationnelle afin de diminuer les coûts liés à l'utilisation du véhicule participant ainsi au développement durable.

FIMO MARCHANDISES (FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE)

Acquérir la pratique du transport routier de marchandises

R formation réglementaire

Réf. produit : **10507**
Formacode : **31816**, **31826**, **31827**, **31833**, **31847**

Durée / Prix net

20 jours / 1 920 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne souhaitant exercer le métier de conducteur de véhicule affecté au transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes

Prérequis

Avoir 18 ans et être titulaire du permis de conduire des catégories C1 ou C1E, en cours de validité,
Avoir 21 ans et être titulaire du permis de conduire des catégories C ou CE, en cours de validité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 (Service 0,18 €/min + prix appel)
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Acquérir les connaissances minimum nécessaires à l'exercice du métier de conducteur routier de marchandises

• Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité

• Améliorer la pratique professionnelle et les conditions de sécurité des conducteurs routiers

›› Programme

Adopter une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité :
• Perfectionnement à une conduite sûre et économique grâce à l'informatique embarquée
• Chargement, arrimage et manutention des marchandises
• Conduite individuelle et manœuvres professionnelles

Appliquer les réglementations en vigueur :
• Réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, transport en compte propre et location) en national et en international

Garantir la santé et la sécurité routière et environnementale :
• Conduite préventive, évaluation des situations d'urgence
• Risques de la route et facteurs aggravants
• Circulation dans les tunnels, franchissement des passages à niveau - criminalité et trafic de clandestins

Développer le service :
• Valorisation de l'image de marque de l'entreprise - environnement économique du transport routier de

›› Validation

Délivrance de la carte de qualification de conducteur

Attestation de formation

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre les formations **pratiquer l'éco-conduite** (réf. 10807) et **gérer les situations difficiles avec vos clients** (réf. 10810)

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet de réduire le taux de sinistralité. Elle apporte les compétences pour adopter une conduite rationnelle afin de diminuer les coûts liés à l'utilisation du véhicule dans un objectif de développement durable

PASSERELLE TRANSPORT DE VOYAGEURS

Acquérir des connaissances complémentaires pour le transport routier de voyageurs

R formation réglementaire

Réf. produit : **10628**
Formacode : **31805**, **31806**, **31826**, **31875**

›› Objectif(s)

Acquérir ou compléter ses connaissances et compétences nécessaires à l'accès au secteur du transport routier de voyageurs

›› Programme

Les contenus sont adaptés aux particularités de l'activité de transport en commun des personnes sur les thématiques suivantes :
• perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
• application des réglementations
• santé, sécurité routière et environnementale
• service, logistique, environnement économique du transport routier de voyageurs

Test final : évaluation des compétences acquises

›› Validation

Attestation de formation initiale minimale obligatoire transport de voyageurs et carte de qualification de conducteur.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre les formations **pratiquer l'éco-conduite** (réf. 10807) et **gérer les situations difficiles avec vos clients** (réf. 10810)

›› LE + MÉTIER

Agir de manière positive sur le taux de sinistralité est un enjeu essentiel du secteur routier. Ce stage apporte les éléments-clés pour appliquer les réglementations et mettre en pratique une conduite rationnelle.

Durée / Prix net

5 jours / 680 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne souhaitant exercer le métier de conducteur de véhicule affecté au transport routier de voyageurs comportant plus de 8 places assises, hors conducteur

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être titulaire a minima du permis de conduire de la catégorie C,
- d'avoir suivi la formation initiale,
- d'être détenteur du permis de conduire de la catégorie visée par la passerelle voyageurs.

L'ensemble des documents administratifs doit être en cours de validité

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

PASSERELLE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Acquérir des connaissances complémentaires pour le transport routier de marchandises

R formation réglementaire

Réf. produit : **10627**
Formacode : **31816**, **31826**, **31827**, **31833**, **31847**

›› Objectif(s)

Acquérir ou compléter ses connaissances et compétences nécessaires à l'accès au secteur du transport routier de marchandises

›› Programme

Les contenus sont adaptés aux particularités de l'activité du transport de marchandises sur les thématiques suivantes :
• Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
• Application des réglementations
• Santé, sécurité routière et environnementale
• Service, logistique , environnement économique du transport routier de marchandises

Évaluation des compétences acquises

›› Validation

Carte de qualification de conducteur
Attestation de formation

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre les formations **pratiquer l'éco-conduite** (réf. 10807) et **gérer les situations difficiles avec vos clients** (réf. 10810)

›› LE + MÉTIER

Cette formation apporte aux conducteurs les connaissances pour appliquer les réglementations et mettre en œuvre une conduite rationnelle permettant ainsi de contribuer au développement durable.

Durée / Prix net

5 jours / 680 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne souhaitant exercer le métier de conducteur de véhicule affecté au transport routier de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être titulaire du permis de conduire de la catégorie D1, D1E, D ou DE,
- d'avoir suivi la formation initiale,
- d'être détenteur du permis de conduire de la catégorie visée par la passerelle marchandises.

L'ensemble des documents administratifs doit être en cours de validité

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES : FORMATION DE BASE

Acquérir les connaissances de base nécessaires pour transporter des marchandises dangereuses

R formation réglementaire

Réf. produit : **09975**
Formacode : **31827**

Durée / Prix net

3 jours / 480 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 en colis ou dans des conteneurs pour vrac (autres que véhicule citerne et conteneur citerne).

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Acquérir les connaissances nécessaires pour transporter des marchandises dangereuses (TMD) conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté TMD en vigueur.

›› Programme

• Les règlements et les dispenses à la réglementation.
• La classification des marchandises dangereuses.
• Le marquage et l'étiquetage des emballages.
• Les dangers et les comportements des matières dangereuses.
• Les différents types d'emballages.
• La signalisation et l'équipement des véhicules.
• Le chargement et déchargement.
• Les documents obligatoires.
• La circulation et le stationnement des véhicules.
• Les accidents et les incidents.
• Le feu et les moyens de lutte contre l'incendie.

›› Validation

Certificat de formation ADR conforme au 8.2.2.8 si réussite à l'examen de fin de formation (valable 5 ans).

Attestation de formation.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **transport de matières dangereuses : spécialisation produits pétroliers** (réf. 9966).

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet aux conducteurs d'acquérir les compétences nécessaires pour effectuer du transport de marchandises dangereuses dans le respect et l'application des réglementations en vigueur.

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES : RECYCLAGE DE LA FORMATION DE BASE

Actualiser les connaissances du transport de marchandises dangereuses

R formation réglementaire

Réf. produit : **09969**
Formacode : **31828**, **31875**

Durée / Prix net

2 jours / 420 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 en colis ou dans des conteneurs pour vrac (autres que véhicule citerne et conteneur citerne).

Prérequis

Être détenteur du certificat de formation ADR base en cours de validité au plus tard jusqu'à la fin du parcours de la formation de recyclage.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Actualiser les connaissances nécessaires pour transporter des marchandises dangereuses (TMD) conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté TMD en vigueur afin d'obtenir le renouvellement du certificat ADR base.

›› Programme

Actualisation des connaissances sur les thématiques réglementaires suivantes :
• Règlements et dispenses à la réglementation
• Classification des marchandises dangereuses
• Marquage et étiquetage des emballages
• Dangers et comportements des matières dangereuses
• Différents types d'emballages
• Signalisation et équipement des véhicules
• Chargement et déchargement
• Documents obligatoires
• Circulation et le stationnement des véhicules
• Accidents et incidents
• Feu et moyens de lutte contre l'incendie.

›› Validation

Certificat de formation ADR (valable 5 ans) conforme au 8.2.2.8 si réussite à l'examen de fin de formation.

Attestation de formation.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **transport de matières dangereuses : spécialisation produits pétroliers** (réf. 09966).

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet d'effectuer du transport de marchandises dangereuses en vrac, mais uniquement dans des bennes.

Elle actualise les connaissances nécessaires pour effectuer des transports de marchandises dangereuses en respectant et en appliquant les réglementations en vigueur.

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES : SPÉCIALISATION PRODUITS PÉTROLIERS

Acquérir les connaissances pour transporter des marchandises dangereuses

R formation réglementaire

Réf. produit : **09966**
Formacode : **31828**, **31875**

›› Objectif(s)

• Acquérir les connaissances nécessaires pour transporter des produits pétroliers conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté TMD en vigueur.

›› Programme

Respecter la réglementation :
• Identifier les équipements spécifiques des véhicules-citernes
• Maitriser les opérations de chargement et déchargement.

La signalisation et le placardage des véhicules-citernes
• Les documents de bord obligatoires
• La circulation et le stationnement des véhicules-citernes
• Les accidents et les incidents.

›› Validation

Certificat de formation ADR conforme au 8.2.2.8 si réussite à l'examen de fin de formation.

La date limite de validité du certificat ADR spécialisation produits pétroliers est la même que celle du certificat ADR base.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à vos conducteurs d'effectuer le transport des produits pétroliers dans l'ensemble des pays signataires de l'ADR.

Elle permet de développer au sein de votre entreprise une culture de sécurité et de prévention. La formation apporte les compétences nécessaires au respect et à l'application des réglementations en vigueur des transports de marchandises dangereuses.

Durée / Prix net

2 jours / 420 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Conducteurs transportant en véhicules-citernes de plus de 1 000 litres ou de conteneurs-citernes de plus de 3 000 litres des matières désignées par :
- les n° ONU 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1863, 1999, 3295 et 3475,
- les n° ONU 3082, 3256 et 3257,
uniquement pour les huiles de chauffe lourdes et les bitumes.

Prérequis

Pour suivre cette formation, vous devez être en possession du certificat ADR - formation de base en cours de validité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES : RECYCLAGE DE LA FORMATION DE SPÉCIALISATION PRODUITS PÉTROLIERS

Actualiser ses connaissances métiers pour transporter des marchandises dangereuses

R formation réglementaire

Réf. produit : **09967**
Formacode : **31828**, **31875**

›› Objectif(s)

Actualiser les connaissances nécessaires pour transporter des produits pétroliers conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté TMD en vigueur

›› Programme

Respecter la réglementation :
• Identifier les équipements spécifiques des véhicules-citernes
• Maitriser les opérations de chargement et déchargement
• Respecter la signalisation et le placardage des véhicules-citernes
• Identifier les documents de bord obligatoires
• Connaitre la circulation et le stationnement des véhicules-citernes
• Prévenir les accidents et les incidents.

›› Validation

Certificat de formation ADR conforme au 8.2.2.8 si réussite à l'examen de fin de formation.

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à vos conducteurs d'effectuer le transport des produits pétroliers dans l'ensemble des pays signataires de l'ADR.

Elle apporte à votre personnel de conduite toutes les connaissances pour respecter et appliquer les réglementations en vigueur liées au transport de marchandises dangereuses de la spécialisation citerne restreinte produits pétroliers.

Durée / Prix net

1 jour / 230 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Conducteurs transportant en véhicules-citernes de plus de 1 000 litres ou de conteneurs-citernes de plus de 3 000 litres des matières désignées par :
- les n° ONU 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1863, 1999, 3295 et 3475,
- les n° ONU 3082, 3256 et 3257,
uniquement pour les huiles de chauffe lourdes et les bitumes.

Prérequis

Pour suivre cette formation, vous devez être en possession du certificat ADR de base et de la spécialisation produits pétroliers en cours de validité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

PRÉPARER LE PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE « C »

Être habilité à conduire un véhicule de type porteur de plus de 3,5 T

R formation réglementaire

Réf. produit : **11797**
Formacode : **31816**, **31827**, **31833**

Durée / Prix net

15 jours / 1 725 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne souhaitant conduire un véhicule isolé affecté au transport de marchandises, de plus de 3,5 T.

Prérequis

Pour entrer en formation il est nécessaire de :
• Produire un certificat d'aptitude médicale à la conduite des véhicules du groupe lourd, délivré par un médecin habilité par la préfecture (demander la liste des médecins agréés à la préfecture du domicile)
• Avoir satisfait à l'épreuve théorique générale (code de la route, ETG) si le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Préparer les épreuves de la catégorie C du permis de conduire

›› Programme

Maîtriser la conduite
• Maîtrise technique du véhicule
• Principes d'éco-conduite et manoeuvres

Respecter la réglementation
• Les principales règles de circulation applicables aux véhicules de la catégorie C
• Les signalisations spécifiques et la réglementation sociale européenne et la réglementation du transport routier de marchandises
• L'équipement des véhicules et les normes techniques

Maîtriser la technologie du véhicule
• La chaîne cinématique, les différents circuits (électrique, pneumatique...)
• Les différents organes du véhicule (châssis, suspension, pneus...)

Respecter les règles de sécurité
• Conduite dans des conditions difficiles et franchissement des infrastructures
• Hygiène de vie, santé du conducteur et contraintes liées au gabarit et à la masse du véhicule lourd

›› Validation

Attestation de formation

L'inscription du candidat aux épreuves est réalisée par l'Afpa.

La délivrance du permis de conduire de catégorie C est conditionnée par la réussite aux épreuves passées en présence d'un inspecteur du permis de conduire, dans un centre d'examen.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre les formations **FIMO marchandises** (réf. 10507) et/ou **préparer le passage du permis de conduire de la catégorie « CE »** (réf. 11798).

›› LE + MÉTIER

Notre offre couvre les différents cursus possibles permettant l'insertion professionnelle des conducteurs : permis de conduire, formation initiale accélérée (FIMO) ou longue (titre professionnel) et la formation continue (FCO), ainsi que d'autres formations réglementaires (TMD, CACES...).

Ce que dit la réglementation

Les conditions requises pour l'obtention du permis de conduire de la catégorie C (Cf. 2011-1475 du 9 novembre 2011) sont :
• être âgé de 21 ans révolus,
• être titulaire du permis B en cours de validité.

PRÉPARER LE PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE « CE »

Être habilité à conduire un véhicule affecté au transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes de PTAC

R formation réglementaire

Réf. produit : **11798**
Formacode : **31804**, **31816**, **31827**, **31833**

Durée / Prix net

15 jours / 1 725 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne souhaitant conduire un véhicule affecté au transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes de PTAC attelé d'une remorque ou d'une semi-remorque dont le PTAC excède 750 kg.

Prérequis

Pour entrer en formation il est nécessaire de :
• Produire un certificat d'Aptitude médicale à la conduite des véhicules du groupe lourd, délivré par un médecin habilité par la préfecture (demander la liste des médecins agréés à la préfecture du domicile)
• Avoir satisfait à l'épreuve théorique générale (code de la route, ETG) si le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Préparer les épreuves de la catégorie CE du permis de conduire.

›› Programme

Maîtriser la conduite
• Maîtrise technique du véhicule articulé ou de l'ensemble des véhicules, principes d'éco-conduite, manœuvres attelage, dételage

Respecter la réglementation
• Les principales règles de circulation applicables aux véhicules des catégories C et CE
• Les signalisations spécifiques et la réglementation sociale européenne et la réglementation du transport routier de marchandises
• L'équipement des véhicules et les normes techniques

Identifier la technologie du véhicule
• La chaîne cinématique, les différents circuits, les différents organes du véhicule (châssis, suspension,
• Les dispositifs d'attelage

Respecter les règles de sécurité
• Conduite dans des conditions difficiles et franchissement des infrastructures
• Hygiène de vie, santé du conducteur
• Contraintes liées au gabarit et à la masse du véhicule lourd

›› Validation

Attestation de formation

L'inscription du candidat aux épreuves est réalisée par l'Afpa.

La délivrance du permis de conduire de catégorie CE est conditionnée par la réussite aux épreuves passées en présence d'un inspecteur du permis de conduire, dans un centre d'examens.

›› LE + MÉTIER

Notre offre couvre les différents cursus possibles permettant l'insertion professionnelle des conducteurs : permis de conduire, formation initiale minimale obligatoire (FIMO) ou formation longue (titre professionnel) et la formation continue (FCO), ainsi que d'autres formations réglementaires (TMD, CACES...).

Ce que dit la réglementation

Les conditions requises pour l'obtention du permis de conduire de la catégorie CE (Cf. 2011-1475 du 9 novembre 2011) sont :
• être âgé de 21 ans révolus,
• être titulaire du permis C en cours de validité.

PRÉPARER LE PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE « D »

Être habilité à conduire un véhicule de transport en commun de personnes comportant plus de 8 places assises

R formation réglementaire

Réf. produit : **11799**
Formacode : **31805**, **31816**, **31833**

Durée / Prix net

15 jours / 1 725 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne souhaitant conduire un véhicule de transport en commun de personnes de plus de 8 places assises, non compris le conducteur.

Prérequis

- Produire un certificat d'aptitude médicale à la conduite des véhicules du groupe lourd, délivré par un médecin habilité par la préfecture.
- Avoir satisfait à l'épreuve théorique générale (code de la route, ETG) si le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Préparer les épreuves de la catégorie D du permis de conduire

›› Programme

Conduite :
- Maîtrise technique du véhicule
- Principes d'éco-conduite - manœuvres

Réglementation :
- Les principales règles de circulation applicables aux véhicules de la catégorie D
- Les signalisations spécifiques
- La réglementation : sociale européenne - transport routier de voyageurs
- L'équipement des véhicules
- Les normes techniques

Technologie du véhicule :
- La chaîne cinématique
- Les différents circuits et organes du véhicule

Sécurité :
- Conduite dans des conditions difficiles
- Franchissement des infrastructures
- Hygiène de vie, santé du conducteur
- Contraintes liées au gabarit et à la masse du véhicule lourd

›› Validation

Attestation de formation

L'inscription du candidat aux épreuves est réalisée par l'Afpa. La délivrance du permis de conduire de catégorie DE est conditionnée par la réussite aux épreuves passées en présence d'un inspecteur du permis de conduire, dans un centre d'examens.

›› LE + MÉTIER

Notre offre couvre les différents cursus possibles permettant l'insertion professionnelle des conducteurs : permis de conduire, formation initiale minimale obligatoire (FIMO) ou formation longue (titre professionnel) et la formation continue (FCO), ainsi que d'autres formations réglementaires (TMD, CACES...).

Ce que dit la réglementation

Les conditions requises pour l'obtention du permis de conduire de la catégorie D sont (cf. 2011-1475 du 9 novembre 2011) :
- *être âgé de 24 ans révolus **
- *être titulaire du permis B en cours de validité.*

** Ce seuil est ramené à 23 ans si le candidat s'engage à suivre une formation de conducteurs de transport de voyageurs, voire à 21 ans s'il est amené à conduire professionnellement un véhicule effectuant des services réguliers nationaux dont le parcours ne dépasse pas 50 km.*

PRÉPARER LE PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE « DE »

Être habilité à conduire un véhicule de transport en commun de personnes comportant plus de 8 places assises

R formation réglementaire

Réf. produit : **11800**
Formacode : **31805**, **31816**, **31833**

Durée / Prix net

10 jours / 1 150 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne souhaitant conduire un véhicule de transport en commun de personnes de plus de 8 places assises, non compris le conducteur attelé d'une remorque dont le PTAC excède 750 kg.

Prérequis

- Produire un certificat d'aptitude médicale à la conduite des véhicules du groupe lourd, délivré par un médecin habilité par la préfecture.
- Avoir satisfait à l'épreuve théorique générale (code de la route, ETG) si le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Préparer les épreuves de la catégorie DE du permis de conduire

›› Programme

Maîtriser la conduite :
- Maîtrise technique du véhicule,
- Principes d'éco-conduite, les manœuvres, l'attelage,dételage

Respecter la réglementation :
- Les principales règles de circulation applicables aux véhicules des catégories D et DE
- Les signalisations spécifiques et la réglementation sociale européenne et la réglementation du transport routier de voyageurs
- L'équipement des véhicules et les normes techniques

Maîtriser la technologie du véhicule :
- La chaîne cinématique et les différents circuits
- Les différents organes du véhicule et les dispositifs d'attelage

Respecter les règles de sécurité :
- Conduire dans des conditions difficiles et franchir des infrastructures
- Hygiène de vie, santé du conducteur et contraintes liées au gabarit et à la masse du véhicule lourd

›› Validation

Attestation de formation

L'inscription du candidat aux épreuves est réalisée par l'Afpa.

La délivrance du permis de conduire de catégorie DE est conditionnée par la réussite aux épreuves passées en présence d'un inspecteur du permis de conduire, dans un centre d'examens.

›› LE + MÉTIER

Notre offre couvre les différents cursus possibles permettant l'insertion professionnelle des conducteurs : permis de conduire, formation initiale minimale obligatoire (FIMO) ou longue (titre professionnel) et la formation continue (FCO), ainsi que d'autres formations réglementaires (TMD, CACES...).

Ce que dit la réglementation

Les conditions requises pour l'obtention du permis de conduire de la catégorie DE sont :
- *être âgé de 24 ans révolus*
- *être titulaire du permis D en cours de validité.(cf. 2011-1475 du 9 novembre 2011)*

ÉCHAFAUDAGES, TRAVAIL EN HAUTEUR :
éviter les situations de travail à risque

Le chef d'établissement est responsable de la sécurité de ses salariés. Il doit, après évaluation des risques encourus par son personnel, décider de la protection individuelle et collective à mettre en œuvre pour sécuriser leur travail.

La réglementation prévoit des contrôles périodiques des échafaudages et impose une formation aux personnes chargées de monter, démonter ou modifier ces installations.

En effet, les travaux nécessitant l'utilisation d'un échafaudage demeurent à l'origine du risque majeur d'accidents graves : chutes de hauteur, chutes d'objet, effondrement d'échafaudage... De nombreux travailleurs sont concernés : professionnels du BTP, agents de réseaux électriques, agents d'entretien et techniciens de maintenance des entreprises, travailleurs du spectacle...

Pour travailler en hauteur, utiliser un échafaudage en toute sécurité, éviter les chutes, **agissez avec l'Afpa : développez les compétences de vos collaborateurs avec 10 formations au plus près de la réalité.**

RÉF. PRODUIT	FORMATIONS
	Échafaudages
11981	Réceptionner et exploiter des échafaudages fixes
11982	Monter et démonter des échafaudages fixes
10068	Utiliser des échafaudages fixes
11376	Monter, utiliser et démonter des échafaudages roulants
11983	Réceptionner, exploiter, monter et démonter un échafaudage - formation initiale
11984	Réceptionner, exploiter, monter et démonter un échafaudage - personnel confirmé
11981	Réceptionner et exploiter des échafaudages fixes
	Travail en hauteur
11377	Maîtriser la recommandation R459 de la CNAMTS
11378	Travailler en hauteur : accéder et évoluer en toute sécurité
11551	Recyclage travail en hauteur

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

Le code du travail prévoit un certain nombre de dispositions concernant le montage, le démontage et l'utilisation des échafaudages de pied. Les matériels à montage et démontage en sécurité ou échafaudages MDS (voir critères de catégorisation dans la brochure ED 6074) permettent de répondre à ces exigences réglementaires.
Le montage, le démontage ou la modification sensible d'un échafaudage doivent être effectués sous la direction d'une personne compétente par des travailleurs ayant reçu une formation adéquate et spécifique (détaillée aux articles R. 4323-69, R. 4141-3 et R. 4141-17 du Code du travail) et renouvelée pour tenir compte de l'évolution des équipements (article R. 4323-3).
La recommandation de la CNAMTS « Prévention des risques liés au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied » (R 408) propose un référentiel de compétence pour ces différents intervenants.

Nos lieux de formation
13 : Marseille-la-Treille / **17 :** Rochefort / **22 :** Saint-Brieuc / **29 :** Brest / **35 :** Saint-Malo / **56 :** Lorient / **59 :** Dunkerque, Lille-Lomme / **63 :** Clermont-Ferrand / **77 :** Meaux / **84 :** Avignon / **86 :** Le Vigeant

RÉCEPTIONNER ET EXPLOITER DES ÉCHAFAUDAGES FIXES

Respecter l'annexe 4 de la recommandation R408

N

R formation réglementaire

Réf. produit : **11981**
Formacode : **22297**, **42866**, **42875**, **42891**

Durée / Prix net

2 jours / 200 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Responsable de chantier utilisateur d'échafaudages fixes

Prérequis

Le participant doit venir en formation, équipé de son casque et de ses chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur

• Réceptionner et assurer la maintenance des échafaudages fixes

›› Programme

Connaître la réglementation et les obligations administratives préalables

Identifier les différents types d'échafaudages

Connaître les principes et méthodes d'évaluation des risques

Exploiter et comprendre la notice du fabricant, les plans et la note de calcul fournis

Cas pratiques : identifier les différents types de calage, d'ancrage et d'amarrage de l'échafaudage - mettre en œuvre les opérations de réception - appliquer les modalités techniques - utiliser les supports proposés - énoncer les vérifications périodiques obligatoires

Exposés avec appui multimédia pour les apports théoriques, technologiques et réglementaires

Mise en œuvre pratique des recommandations sur un échafaudage préalablement monté

Test : évaluation des compétences acquises

›› Validation

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Avec cette formation votre entreprise peut délivrer l'attestation de compétence pour réceptionner exploiter un échafaudage conformément au décret 2004-924 du 01/09/2004, l'arrêté du 21/12/2004 relatif aux vérifications des échafaudages et la recommandation R408 de la CNAMTS.

La formation peut également se dérouler en intra dans votre entreprise.

Ce que dit la réglementation

Texte de Loi : art R4323-69 créée par décret n°2008-244 du 7 mars 2008, art V.

R4323-3 : la formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements.

Cf également la recommandation R408 Annexe 4 Référentiel de compétences «responsable de réception et de maintenance (ou d'exploitation) d'échafaudage».

MONTER ET DÉMONTER DES ÉCHAFAUDAGES FIXES

Respecter l'annxe 3 de la recommandation R 408

N

R formation réglementaire

Réf. produit : **11982**
Formacode : **22297**, **42866**, **42875**, **42891**

Durée / Prix net

4 jours / 720 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tous salariés ayant à monter/démonter des échafaudages de pied.

Prérequis

Avoir été formé sur le travail en hauteur accéder et évoluer en toute sécurité (Recommandation R 431).
Le participant doit venir en formation équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité et de la tenue de travail adaptée.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur

• Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied fixe de type pré-cadre

• Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied fixe de type multi-directionnel

›› Programme

Connaître la réglementation et les obligations administratives préalables

Identifier les différents types d'échafaudages

Connaître les moyens de protections collective et individuelle
Cas pratiques : utiliser les protections individuelles dans le montage/démontage d'échafaudages - adopter les positions de prévention des risques liés aux activités physiques - exploiter les notices des fabricants et des plans d'échafaudages - organiser le montage d'un échafaudage fixe - réaliser l'implantation - monter et démonter en sécurité les échafaudages de pied fixe de type pré-cadre - monter et démonter en sécurité les échafaudages fixes de type multi-directionnel - installer des éléments spéciaux (encorbellement, franchissement, pare-gravois, consoles, poulies, filets)

Test : évaluation des compétences acquises lors de la formation

›› Validation

Attestation de formation (comportant la liste des compétences acquises).

›› LE + MÉTIER

Avec cette formation, votre entreprise peut délivrer l'autorisation de montage et démontage des échafaudages fixes selon la réglementation et recommandation en vigueur (décret 2008-244 du 7 mars 2008 - Art (V) (R4323-69) et la recommandation R408 (annexe 3) de la CNAMTS).

Mis en situation sur des échafaudages fixes, votre collaborateur sera opérationnel dès son retour en entreprise.

La formation peut également se dérouler en intra dans votre entreprise.

Ce que dit la réglementation

Texte de Loi : art R4323-69 créée par décret n°2008-244 du 7 mars 2008, art V.

R4323-3 : la formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements.

Cf également la recommandation R408 annexe 3 Référentiel de compétences du responsable du montage ou du monteur d'échafaudage.

UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES FIXES

Respecter l'annexe 5 de la recommandation R408

R formation réglementaire

Réf. produit : **10068**
Formacode : **22297**, **42866**, **42875**, **42891**

›› Objectif(s)

• S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur

• Utiliser des échafaudages de pied fixes en toute sécurité

• Identifier les particularités de l'échafaudage fixe

›› Programme

Théorie
• La réglementation et les obligations administratives préalables
• Les différents types d'échafaudages
• Les principes et méthodes d'évaluation des risques

Pratique
• Accéder et circuler en sécurité sur un échafaudage
• Maintenir un échafaudage en sécurité.

Appui multimédia pour les apports théoriques, technologiques et réglementaires.

Mise en œuvre pratique des recommandations sur un échafaudage préalablement monté.

›› Validation

Test : évaluation des compétences acquises.

Attestation de formation (comportant la liste des compétences acquises).

›› LE + MÉTIER

Grâce à cette formation, votre entreprise peut délivrer l'autorisation d'utilisation des échafaudages conformément au décret 2004-924 du 01/09/2004 suivant les articles R4323-69 , R4323-71 et la recommandation R408 de la CNAMTS.

Ce que dit la réglementation

Texte de Loi : art R4323-69 créée par décret n°2008-244 du 7 mars 2008, art V. Le contenu de la formation est précisée aux articles R4141-13 et R4141-17. Cf également la recommandation R408 annexe 3 & 4 & 5.

R4323-3 : la formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements.

Durée / Prix net

1 jour / 200 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés ou chefs d'entreprise amenés à utiliser un échafaudage

Prérequis

Le participant doit venir avec son équipement de sécurité et la tenue de travail adaptée

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

MONTER, UTILISER ET DÉMONTER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

Respecter la recommandation R 457

R formation réglementaire

Réf. produit : **11376**
Formacode : **22297**

›› Objectif(s)

• Choisir un matériel adapté à une situation donnée

• Intervenir en sécurité

• Prévenir les risques lors du montage, de l'utilisation et du démontage des échafaudages roulants

›› Programme

Mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires : connaître les bonnes pratiques dans le choix et l'utilisation des échafaudages roulants - vérifier et examiner l'état de conservation des échafaudages roulants - analyser les risques (besoins et contraintes du site)

Mise en situation : utilisation et démontage d'un échafaudage roulant.

›› Validation

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Cette formation favorise une mise en oeuvre efficace des échafaudages roulants conforme aux mesures législatives.

Ce que dit la réglementation

Texte de Loi : art R4323-69 créée par décret n°2008-244 du 7 mars 2008, art V. Le contenu de la formation est précisée aux articles R4141-13 et R4141-17. Cf également la recommandation R457 annexe 2.

R4323-3 : la formation à la sécurité dont bénéficients les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements.

Durée / Prix net

2 jours / 400 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Artisans, salariés, intérimaires : électriciens, peintres, façadier-peintres, maçons, couvreurs et charpentiers.

Prérequis

Le participant doit être équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité, de gants et de vêtements de travail adaptés.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

RÉCEPTIONNER, EXPLOITER, MONTER ET DÉMONTER UN ÉCHAFAUDAGE : LES FONDAMENTAUX

Respecter l'annexe 3 et 4 de la recommandation R 408

N

R formation réglementaire

Réf. produit : **11983**
Formacode : **22297**, **42866**, **42875**, **42891**

Durée / Prix net

5 jours / 850 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tous salariés ayant à monter, démonter et réceptionner des échafaudages fixes.

Prérequis

Avoir été formé sur le travail en hauteur accéder et évoluer en toute sécurité (Recommandation R 431).
Le participant doit venir en formation équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité et de la tenue de travail adaptée.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur

• Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage fixe de type pré-cadre ou un échafaudage fixe de type multi-directionnel

• Réceptionner et assurer la maintenance des échafaudages fixes

›› Programme

Connaître la réglementation et les obligations administratives préalables

Identifier les différents types d'échafaudages

Connaître les moyens de protections collective et individuelle

Exploiter et comprendre la notice du fabricant, les plans et la note de calcul fournis

Cas pratiques : utiliser les protections individuelles dans le montage/démontage d'échafaudages - adopter les positions de prévention des risques liés aux activités physiques - exploiter les notices des fabricants et des plans d'échafaudages - organiser le montage d'un échafaudage fixe - réaliser l'implantation - monter et démonter en sécurité les échafaudages fixes de type pré-cadre ou de type multi-directionnel - installer des éléments spéciaux (encorbellement, franchissement, pare-gravois, consoles, poulies ou bâches) Identifier les différents types de calage, d'ancrage et d'amarrage de l'échafaudage - mettre en œuvre les opérations de réception - appliquer les modalités techniques - utiliser les supports proposés - énoncer les vérifications périodiques obligatoires

Test : évaluation des compétences acquises

›› Validation

Attestation de formation (comportant la liste des compétences acquises).

En cas d'échec aux tests une simple attestation de présence sera délivrée.

›› LE + MÉTIER

Avec cette formation, votre entreprise peut délivrer les autorisations de compétences pour le montage et démontage des échafaudages fixes et pour réceptionner exploiter un échafaudage selon la réglementation et recommandation en vigueur (décret 2008-244 du 7 mars 2008 - Art (V) (R4323-69) et la recommandation R408 (annexe 3 et 4) de la CNAMTS).

Mis en situation sur des échafaudages fixes, votre collaborateur sera opérationnel dès son retour en entreprise.

La formation peut également se dérouler en intra dans votre entreprise.

Ce que dit la réglementation

Texte de Loi : art R4323-69 créée par décret n°2008-244 du 7 mars 2008, art V.
R4323-3 : la formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements.
Cf également la recommandation R408 annexe 3 et annexe 4.

RÉCEPTIONNER, EXPLOITER, MONTER ET DÉMONTER UN ÉCHAFAUDAGE : NIVEAU CONFIRMÉ

Respecter l'annexe 3 et 4 de la recommandation R 408

N

R formation réglementaire

Réf. produit : **11984**
Formacode : **22297**, **42866**, **42875**, **42891**

Durée / Prix net

3 jours / 570 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tous salariés ayant à monter, démonter et réceptionner des échafaudages fixes.

Prérequis

Avoir été formé sur le travail en hauteur afin d'accéder et évoluer en toute sécurité (Recommandation R 431).
Le participant doit venir en formation équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité et de la tenue de travail adaptée.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur

• Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage fixe de type pré-cadre et un échafaudage fixe de type multi-directionnel

• Réceptionner et assurer la maintenance des échafaudages fixes

›› Programme

Connaître la réglementation et les obligations administratives préalables

Identifier les différents types d'échafaudages

Connaître les moyens de protections collectives et individuelles

Exploiter et comprendre la notice du fabricant, les plans et la note de calcul fournis

Cas pratiques : utiliser les protections individuelles dans le montage/démontage d'échafaudages - adopter les positions de prévention des risques liés aux activités physiques - exploiter les notices des fabricants et des plans d'échafaudages - organiser le montage d'un échafaudage fixe - réaliser l'implantation - monter et démonter en sécurité les échafaudages fixes de type pré-cadre et de type multi-directionnel - installer des éléments spéciaux (encorbellement, franchissement, pare-gravois, consoles, poulies ou bâches) Identifier les différents types de calage, d'ancrage et d'amarrage de l'échafaudage - mettre en œuvre les opérations de réception - appliquer les modalités techniques - utiliser les supports proposés - énoncer les vérifications périodiques obligatoires

Test : évaluation des compétences acquises

›› Validation

Attestation de formation (comportant la liste des compétences acquises).

En cas d'échec aux tests une simple attestation de présence sera délivrée.

›› LE + MÉTIER

Avec cette formation, votre entreprise peut délivrer les autorisations de compétences pour le montage et démontage des échafaudages fixes et pour réceptionner exploiter un échafaudage selon la réglementation et recommandation en vigueur (décret 2008-244 du 7 mars 2008 - Art (V) (R4323-69) et la recommandation R408 (annexe 3 et 4) de la CNAMTS).

Mis en situation sur des échafaudages fixes, votre collaborateur sera opérationnel dès son retour en entreprise.

La formation peut également se dérouler en intra dans votre entreprise.

Ce que dit la réglementation

Texte de Loi : art R4323-69 créée par décret n°2008-244 du 7 mars 2008, art V.
R4323-3 : la formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements.
Cf également la recommandation R408 annexe 3 et annexe 4.

MAÎTRISER LA RECOMMANDATION R459 DE LA CNAMTS

Améliorer les conditions de travail des conducteurs de grues à tour

R formation réglementaire

Réf. produit : **11377**
Formacode : **108**, **22024**, **22293**

Durée / Prix net

1 jour / 420 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne en charge de choisir le type de grue adaptée pour réaliser tout ou partie d'un chantier : artisans, chefs d'entreprise, chefs de chantiers, conducteurs de travaux, directeurs de travaux, chefs de service matériels...

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Maîtriser les exigences de la R459 de la CNAMTS et être capable de les mettre en application.

›› Programme

Étude des problématiques à analyser et à intégrer dans le choix d'une grue :
accès à la cabine - ambiance de travail - communication - visibilité - radio commandes - vérifications journalières et entretien courant - premiers secours et évacuation d'urgence

›› Validation

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à vos collaborateurs d'intégrer la recommandation R459 adoptée par le comité technique national des industries du bâtiment et des travaux publics (11/10/2011) à toutes les étapes du projet (étude de prix, consultation, préparation de chantier, commande, installation, utilisation des grues).

AFPA.FR FAIT PEAU NEUVE
ENCORE PLUS DE SERVICES ET PLUS D'INTERACTIVITÉ

> **Trouvez toutes les informations** sur les formations (programmes, dates, lieux, places disponibles),
> **Consultez notre offre** sur votre tablette ou mobile.

24 heures/24 et 7 jours/7

TRAVAILLER EN HAUTEUR : ACCÉDER ET ÉVOLUER EN TOUTE SÉCURITÉ

Mettre en œuvre les EPI d'arrêt de chutes suivant la recommandation R431

R formation réglementaire

Réf. produit : **11378**
Formacode : **31701**

›› Objectif(s)

• Acquérir les connaissances et la maîtrise dans le choix et l'utilisation des équipements de protection individuelle et des systèmes d'arrêt des chutes.

• Effectuer des travaux en hauteur lorsque la protection collective ne peut pas être réalisée.

›› Programme

Effectuer une évaluation préalable des moyens les plus adaptés au travail en hauteur.

Choisir le matériel conforme aux normes.

Contrôler l'équipement et les points d'ancrage.

Identifier les bonnes pratiques dans l'utilisation des harnais d'arrêt de chutes.

Vérifier et examiner l'état de conservation des équipements de protection individuelle.

Mise en situation d'évolution.

Organiser les secours.

›› Validation

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Cette formation obligatoire permet aux opérateurs d'intervenir avec un système d'arrêt de chutes et d'en maîtriser les conditions d'utilisation.

Le personnel d'encadrement pourra opérer un management de la sécurité.

Ce que dit la réglementation

Texte de Loi : art R4323-69 créée par décret n°2008-244 du 7 mars 2008, art V. Le contenu de la formation est précisée aux articles R4141-13 et R4141-17. Cf également la recommandation R431 du 7 juin 2007.

R4323-3 : la formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements.

Durée / Prix net

2 jours / 440 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tout travailleur ayant à effectuer des travaux en hauteur de courte durée : couvreurs zingueurs, maçons, façadiers peintres, peintres en bâtiment, charpentiers, métalliers, électriciens, antennistes...

Prérequis

Le participant doit venir équipé d'un casque, de chaussures de sécurité et de vêtements adaptés.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

RECYCLAGE TRAVAIL EN HAUTEUR

Mettre à jour ses compétences sur l'utilisation des EPI d'arrêt de chutes suivant la recommandation R431

R formation réglementaire

Réf. produit : **11551**
Formacode : **31701**

›› Objectif(s)

Actualiser ses connaissances et maîtriser la réglementation concernant le choix et l'utilisation des équipements de protection individuelle et des systèmes d'arrêt des chutes de façon à l'intégrer dans sa pratique profesionnelle.

›› Programme

Effectuer une évaluation préalable des moyens les plus adaptés au travail en hauteur :
• Mise en situation du stagiaire afin de détecter les écarts lors de la réalisation d'un exercice.

À partir des écarts constatés, apporter les mesures correctives en s'appuyant sur les documents réglementaires :
• Rappel sur le choix du matériel conforme aux normes
• Contrôle de l'équipement et des points d'ancrage
• Connaissance des bonnes pratiques dans l'utilisation des harnais d'arrêt de chutes.

Mesurer l'efficacité des actions correctives lors de la réalisation des exercices suivants

›› Validation

Attestation de formation.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **monter, utiliser et démonter des échafaudages roulants** (réf. 11376).

›› LE + MÉTIER

Cette formation obligatoire permet aux opérateurs d'actualiser leurs connaissances afin qu'ils puissent utiliser au mieux leur système d'arrêt de chutes et d'en maîtriser les conditions d'utilisation.

Le personnel d'encadrement pourra opérer un management de la sécurité.

Durée / Prix net

0,5 jour / 175 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Couvreurs zingueurs, maçons, façadiers peintres, peintres en bâtiment, charpentiers, métalliers, électriciens, antennistes...
Tous salariés ayant suivi une formation au travail en hauteur et souhaitant mettre à jour leurs pratiques.

Prérequis

Le participant doit :
- avoir été formé au travail en hauteur,
- venir équipé d'un casque, de chaussures de sécurité et de vêtements adaptés.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

FLUIDES FRIGORIGÈNES :
sécuriser leur utilisation, manipulation ou récupération

Être titulaire d'une attestation d'aptitude est obligatoire pour l'ensemble du personnel intervenant sur les équipements utilisant des fluides frigorigènes : équipements de climatisation, de réfrigération, pompes à chaleur...

L'attestation d'aptitude pour la manipulation des fluides frigorigènes ne peut toutefois être délivrée qu'à l'issue d'une formation adaptée en fonction des tâches à effectuer.

Avec l'Afpa, obtenez les attestations d'aptitude exigées par la réglementation pour manipuler les fluides frigorigènes de manière responsable et limiter les émissions de gaz à effet de serre :

- **catégories de I à IV,** si vous procédez à la mise en route et/ou à l'entretien des équipements frigorifiques et climatiques contenant des fluides frigorigènes,
- **catégorie V,** si vous intervenez sur la climatisation de l'habitacle des véhicules relevant de l'article R.311-1 du code de la route.

RÉF. PRODUIT	FORMATIONS
	Bâtiment et industrie
10494	Attestation d'aptitude catégorie I
10495	Attestation d'aptitude catégorie II
10496	Attestation d'aptitude catégorie III
10499	Attestation d'aptitude catégorie IV
10502	Identifier les obligations réglementaires (activités de la famille 1)
10497	Maîtriser le principe de fonctionnement d'un circuit frigorifique (activités de la famille 1)
10498	Charger et récupérer le fluide des circuits frigorifiques (activités de la famille 1)
10987	Intervenir sur un circuit frigorifique (niveau 1)
11227	Intervenir sur un circuit frigorifique (niveau 2)
	Climatisation automobile
10980	Les obligations réglementaires de la climatisation embarquée
10503	Passer l'attestation d'aptitude catégorie V
10991	Assurer une prestation en climatisation catégorie V
10998	Manipuler les fluides en catégorie V
	Froid
10021	Réaliser l'inspection périodique d'un équipement frigorifique sous pression
10095	Qualification brasage fort : réaliser les assemblages de tuyauteries frigorifiques selon les normes EN 13313 et EN 14276
10100	Qualification brasage fort, normes EN 13313 et EN 14276 : renouvellement de la qualification

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

L'objectif de la réglementation nationale est de sécuriser l'utilisation des fluides frigorigènes. Ainsi, la manipulation de ces derniers ne peut être effectuée que par une entreprise certifiée (détenteur d'une attestation de capacité délivrée par un des organismes agréés à cet effet) et employant du personnel certifié (détenteur à titre individuel d'une attestation d'aptitude délivrée par un organisme évaluateur certifié à cet effet).

Nos lieux de formation
05 : Gap / **06 :** Cannes / **10 :** Romilly / **13 :** Marseille-la-Treille / **14 :** Caen / **20 :** Corte / **21 :** Dijon-Chevigny / **24 :** Périgueux / **26 :** Valence / **29 :** Brest / **33 :** Bordeaux-Bègles / **34 :** Béziers / **37 :** Tours-Veigné / **44 :** Nantes / **47 :** Agen / **49 :** Angers / **52 :** Saint-Dizier / **57 :** Metz / **59 :** Douai-Cantin / **62 :** Calais / **63 :** Clermont-Beaumont / **65 :** Tarbes / **69 :** Lyon-Rillieux / **79 :** Niort / **80 :** Amiens / **82 :** Montauban / **83 :** Toulon / **87 :** Limoges / **91 :** Lardy / **93 :** Stains.

FLUIDES FRIGORIGÈNES : ATTESTATION D'APTITUDE CATÉGORIE I

Obtenir l'évaluation conforme au code de l'environnement

R formation réglementaire

Réf. produit : **10494**
Formacode : **22603**, **22624**, **22636**, **42854**

Durée / Prix net

0,5 jour / 300 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et entretien, de mise en service et de récupération des fluides.

Prérequis

Maîtriser les compétences correspondant à la catégorie I,
Apporter une tenue de travail et des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Se présenter à l'évaluation de l'attestation d'aptitude obligatoire pour réaliser les opérations de catégorie I sur un équipement contenant du fluide frigorigène.

›› Programme

Validation théorique
• par un questionnaire portant sur : thermodynamique élémentaire - incidence des fluides frigorigènes sur l'environnement et réglementations correspondantes - contrôles à effectuer préalablement à la mise en service, après une longue période d'interruption, un entretien, une réparation ou durant le fonctionnement - contrôles d'étanchéité - gestion écologique du système et du fluide lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération - mise en service et entretien d'un composant d'un circuit frigorifique.

Validation pratique par des manipulations sur un équipement
• Effectuer les contrôles préalables à la mise en service
• Mettre en service et entretenir un composant d'un circuit frigorifique
• Contrôler l'étanchéité
• Calculer le taux de fuite moyen annuel.

›› Validation

Attestation d'aptitude catégorie I

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons également la formation **Effectuer la maintenance d'un circuit frigorifique** (réf. 11224).

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à votre entreprise de devenir opérateur en se dotant d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées.

Ce que dit la réglementation

Délivrance des attestations d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes : Arrêté du 5 mars 2009 pris pour l'application de l'article 6 du règlement (CE) no 303/2008 de la Commission du 2 avril 2008 et modifiant l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R. 543-106 du code de l'environnement.

FLUIDES FRIGORIGÈNES : ATTESTATION D'APTITUDE CATÉGORIE II

Obtenir l'évaluation conforme au code de l'environnement

R formation réglementaire

Réf. produit : **10495**
Formacode : **22603**, **22605**, **22624**, **22636**, **42854**

Durée / Prix net

0,5 jour / 270 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur de la climatisation et de l'électroménager réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et entretien, de mise en service, de récupération des fluides sur des équipements contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène.

Prérequis

Maîtriser les compétences correspondant à la catégorie II,
Apporter une tenue de travail adaptée et des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et gants).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Se présenter à l'évaluation de l'attestation d'aptitude obligatoire pour réaliser les opérations de catégorie II sur un équipement contenant du fluide frigorigène.

›› Programme

Validation théorique (1 heure) par un questionnaire portant sur :
• Thermodynamique élémentaire - incidence des fluides frigorigènes sur l'environnement et réglementations correspondantes
• Contrôles à effectuer préalablement à la mise en service, après une longue période d'interruption, un entretien, une réparation ou durant le fonctionnement - contrôles d'étanchéité
• Gestion écologique du système et du fluide lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération - mise en service et entretien d'un composant d'un circuit frigorifique

Validation pratique par des manipulations sur un équipement contenant du fluide frigorigène (1 h 30) :
• Effectuer les contrôles préalables à la mise en service
• Mettre en service et entretenir un composant d'un circuit frigorifique contenant moins de 2 kg de fluide
• Contrôler l'étanchéité
• Récupérer le fluide de l'équipement
• Calculer le taux de fuite moyen annuel

›› Validation

Attestation d'aptitude catégorie II

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à votre entreprise de devenir opérateur en se dotant d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées.

Ce que dit la réglementation

Délivrance des attestations d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes : Arrêté du 5 mars 2009 pris pour l'application de l'article 6 du règlement (CE) no 303/2008 de la Commission du 2 avril 2008 et modifiant l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R. 543-106 du code de l'environnement.

FLUIDES FRIGORIGÈNES : ATTESTATION D'APTITUDE CATÉGORIE III

Obtenir l'évaluation conforme au code de l'environnement

R formation réglementaire

Réf. produit : **10496**
Formacode : **22603**, **22624**, **22636**, **42854**

›› Objectif(s)

• Se présenter à l'évaluation de l'attestation d'aptitude obligatoire pour réaliser les opérations de catégorie III sur un équipement contenant du fluide frigorigène.

›› Programme

Validation théorique par un questionnaire portant sur
• L'incidence des fluides frigorigènes sur l'environnement et les réglementations correspondantes
• La gestion écologique du système et du fluide lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération

Validation pratique par des manipulations sur un équipement
• Récupérer le fluide frigorigène contenu dans un équipement
• Calculer le taux de fuite moyen annuel

›› Validation

Attestation d'aptitude catégorie III

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à votre entreprise de devenir opérateur en se dotant d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées.

Ce que dit la réglementation

Délivrance des attestations d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes : Arrêté du 5 mars 2009 pris pour l'application de l'article 6 du règlement (CE) no 303/2008 de la Commission du 2 avril 2008 et modifiant l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R. 543-106 du code de l'environnement.

Durée / Prix net

0,5 jour / 250 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur de la climatisation et de l'électroménager réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et d'entretien, de mise en service, de récupération des fluides sur des équipements contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène.

Prérequis

Maîtriser les compétences correspondant à la catégorie III,
Venir avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et gants).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

FLUIDES FRIGORIGÈNES : ATTESTATION D'APTITUDE CATÉGORIE IV

Obtenir l'évaluation conforme au code de l'environnement

R formation réglementaire

Réf. produit : **10499**
Formacode : **22603**, **22624**, **22636**, **22654**, **42854**

›› Objectif(s)

• Se présenter à l'évaluation de l'attestation d'aptitude obligatoire pour réaliser les opérations de catégorie IV sur un équipement contenant du fluide frigorigène.

›› Programme

Validation théorique par un questionnaire portant sur
• La thermodynamique élémentaire - l'incidence des fluides sur l'environnement et réglementations correspondantes
• Les contrôles d'étanchéité.

Validation pratique par des manipulations sur un équipement
• Contrôler l'étanchéité d'un équipement contenant du fluide frigorigène
• Calculer le taux de fuite moyen annuel.

›› Validation

Attestation d'aptitude catégorie IV

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à votre entreprise de devenir opérateur en se dotant d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées.

Ce que dit la réglementation

Délivrance des attestations d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes : Arrêté du 5 mars 2009 pris pour l'application de l'article 6 du règlement (CE) no 303/2008 de la Commission du 2 avril 2008 et modifiant l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R. 543-106 du code de l'environnement.

Durée / Prix net

0,5 jour / 200 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique réalisant des activités de contrôle d'étanchéité des équipements contenant du fluide frigorigène.

Prérequis

Maîtriser les compétences correspondant à la catégorie IV,
Venir avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et gants).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

FLUIDES FRIGORIGÈNES : IDENTIFIER LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES (ACTIVITÉS DE LA FAMILLE 1)

S'approprier les articles R543-75 à R543-123 du code de l'environnement et les arrêtés concernant les attestations de capacité et d'aptitude

R formation réglementaire

Réf. produit : **10502**
Formacode : **22603**, **22624**, **22636**, **22654**, **42854**

›› Objectif(s)

Repérer et appréhender les contraintes réglementaires liées à la manipulation de fluides frigorigènes et les risques encourus.

›› Programme

Identifier les points-clés de la section 6 du code de l'environnement.

Maîtriser les procédures de gestion et de stockage des fluides frigorigènes.

Calculer un taux de fuite moyen selon les consignes des cahiers techniques CTP 1 et 2.

Consigner des données dans un registre et rédiger un rapport.

›› Validation

Attestation de formation

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons également la formation **Fluides frigorigènes : maîtriser le principe de fonctionnement d'un circuit frigorifique (activités de la famille 1)** (réf. 10497).

›› LE + MÉTIER

Cette formation apporte les connaissances de base de la réglementation correspondant aux attestations d'aptitude à la manipulation de fluides frigorigènes.

Durée / Prix net

1 jour / 320 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et entretien, de mise en service et de récupération des fluides.

Prérequis

Le participant doit :
- maîtriser les compétences en installation et première mise en service d'équipement frigorifique,
- venir avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et gants).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

FLUIDES FRIGORIGÈNES : MAÎTRISER LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UN CIRCUIT FRIGORIFIQUE (ACTIVITÉS DE LA FAMILLE 1)

S'approprier les bases en thermodynamique nécessaires au contrôle d'étanchéité

R formation réglementaire

Réf. produit : **10497**
Formacode : **22603**, **22624**, **22636**, **22654**, **42854**

›› Objectif(s)

S'approprier les connaissances de base en thermodynamique nécessaires au contrôle d'étanchéité d'un équipement frigorifique.

›› Programme

Les unités normalisées.

Les caractéristiques de base des systèmes thermodynamiques.

L'exploitation des tableaux et graphiques.

La fonction des principaux composants.

L'incidence sur l'environnement des fluides frigorigènes.

Repérer la fonction des principaux composants.

Mesurer les valeurs caractéristiques de fonctionnement d'un équipement frigorifique.

Reporter les valeurs sur le carnet de suivi d'un équipement frigorifique.

Analyser ces valeurs de fonctionnement.

›› Validation

Attestation de formation.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons également la formation **Fluides frigorigènes : charger et récupérer le fluide des circuits frigorifiques (activités de la famille 1)** (réf. 10498).

›› LE + MÉTIER

Cette formation apporte les connaissances de base en thermodynamique nécessaires à l'obtention des attestations d'aptitude à la manipulation de fluides frigorigènes.

Durée / Prix net

2 jours / 650 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et entretien, de mise en service, de récupération des fluides.

Prérequis

Le participant doit :
- maîtriser les compétences en installation et première mise en service d'équipement frigorifique,
- venir avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

FLUIDES FRIGORIGÈNES : CHARGER ET RÉCUPÉRER LE FLUIDE DES CIRCUITS FRIGORIFIQUES (ACTIVITÉS DE LA FAMILLE 1)

Appliquer les procédures de manipulation relatives aux activités des catégories I et II

R formation réglementaire

Réf. produit : **10498**
Formacode : **22603**, **22624**, **22636**, **22654**, **42854**

Durée / Prix net

2 jours / 650 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et entretien, de mise en service et de récupération des fluides.

Prérequis

Le participant doit :
- maîtriser les compétences en installation et première mise en service d'équipement frigorifique,
- venir avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et gants).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Identifier et appliquer les procédures nécessaires à la réalisation des activités des catégories I et II

›› Programme

S'approprier les procédures liées au contrôle d'étanchéité, les procédures liées aux actes de maintenance et d'entretien, les procédures liées à la mise en service, les procédures liées à la récupération des fluides frigorigènes.

Appliquer les procédures liées au contrôle d'étanchéité, les procédures liées aux actes de maintenance et d'entretien, les procédures liées à la mise en service, les procédures liées à la récupération des fluides frigorigènes.

›› Validation

Attestation de formation.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons également la formation **Fluides frigorigènes : attestation d'aptitude catégorie I** (réf. 10494).

›› LE + MÉTIER

Cette formation apporte les connaissances et la pratique des procédures mises en œuvre sur un équipement frigorifique nécessaires à l'obtention de l'attestation d'aptitude à la manipulation de fluides frigorigènes.

www.afpa.fr

UN DOUTE, UNE QUESTION OU UNE INTERROGATION SUR LA CATÉGORIE D'ATTESTATION « FLUIDES FRIGORIGÈNES » NÉCESSAIRE À VOTRE ACTIVITÉ ?

Testez gratuitement votre conformité réglementaire sur **www.afpa.fr**

Répondez à une série de questions pour découvrir quelle formation est nécessaire pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

rubrique Entreprise, Formations réglementaires

FLUIDES FRIGORIGÈNES : INTERVENIR SUR UN CIRCUIT FRIGORIFIQUE (NIVEAU 1)

Récupérer le fluide frigorigène, le charger et le remettre en service en conformité (code de l'environnement R543)

R formation réglementaire

Réf. produit : **10987**
Formacode : **22603**

›› Objectif(s)

Récupérer ou remplacer un fluide frigorigène dans un équipement frigorifique.

›› Programme

Théorie :
• Point sur la réglementation (décret 2007-737, code de l'environnement R543) - la couche d'ozone et l'effet de serre - les fluides frigorigènes et les huiles frigorifiques
• Les matériels nécessaires pour la mise en œuvre
• Les opérations de transfert ou de changement de fluide
• Le contrôle annuel d'étanchéité - les documents obligatoires
• Le carnet de suivi ou registre de l'équipement

Pratique :
• Réceptionner l'installation de l'équipement frigorifique
• Préparer la mise en service
• Mettre en service
• Charger un équipement en fluide frigorigène
• Contrôler le fonctionnement
• Réaliser le contrôle d'étanchéité
• Récupérer le fluide frigorigène d'un équipement frigorifique
• Régler des organes de régulation et de sécurité
• Renseigner les documents de suivi de l'équipement

›› Validation

Attestation de formation

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons également la formation **Fluides frigorigènes : attestation d'aptitude catégorie I** (réf. 10494)

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet de préparer votre personnel au passage de l'attestation d'aptitude du niveau choisi de l'agrément « fluides frigorigènes » selon le code de l'environnement. Elle permet de manipuler les fluides dans le respect de l'environnement et d'en optimiser leur consommation.

Durée / Prix net

4 jours / 990 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans des secteurs bâtiment et froid industriel réalisant des activités de mise en service et de maintenance.

Prérequis

Il est nécessaire de venir avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

FLUIDES FRIGORIGÈNES : INTERVENIR SUR UN CIRCUIT FRIGORIFIQUE (NIVEAU 2)

Se préparer au passage des attestations d'aptitude catégories I à IV

R formation réglementaire

Réf. produit : **11227**
Formacode : **22603**

›› Objectif(s)

Manipuler un fluide frigorigène sur un équipement frigorifique en respectant la réglementation en vigueur.

›› Programme

Théorie :
• Point sur la réglementation (décret 2007-737, code de l'environnement R543) - couche d'ozone et effet de serre - fluides frigorigènes et huiles frigorifiques
• Rappels sur les réglages des organes de sécurité et de régulation, le contrôle d'étanchéité, les documents obligatoires à renseigner, le carnet de suivi ou registre de l'équipement

Pratique :
• Charger un équipement frigorifique
• Contrôler le fonctionnement, l'étanchéité du circuit, récupérer le fluide frigorigène
• Renseigner les documents de suivi de l'équipement

›› Validation

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet de préparer votre personnel au passage de l'attestation d'aptitude «fluides frigorigènes» selon le code de l'environnement. Elle permet également d'optimiser la consommation des fluides frigorigènes.

Durée / Prix net

2 jours / 650 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés des secteurs froid (commercial et industriel) et conditionnement d'air.

Prérequis

Le participant doit :
- connaître le circuit frigorifique, ses composants et ses réglages,
- venir avec une tenue de travail adaptée et des équipements de protection individuelle.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

FLUIDES FRIGORIGÈNES : LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE LA CLIMATISATION EMBARQUÉE

Préparer le test théorique du test d'aptitude de catégorie V

R formation réglementaire

Réf. produit : **10980**
Formacode : **23658**

Durée / Prix net

1 jour / 300 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne devant manipuler, assurer le suivi ou traiter des documents relatifs aux fluides frigorigènes.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Être en mesure de passer les tests écrits de l'attestation d'aptitude en catégorie V,

• Appliquer la réglementation sur les fluides frigorigènes dans l'entreprise.

›› Programme

• La technologie de la climatisation
• L'impact des fluides frigorigènes
• Le code de l'environnement
• Les obligations du statut d'opérateur
• Les documents pour la gestion des fluides
• L'hygiène et la sécurité pour la manipulation des fluides frigorigènes

›› Validation

Attestation de formation.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons également la formation **Fluides frigorigènes : manipuler les fluides en catégorie V** (réf. 10998).

›› LE + MÉTIER

Cette formation prépare au passage du test d'aptitude catégorie V.

Elle est obligatoire pour tout salarié manipulant les fluides et prépare à la mise en œuvre du suivi des fluides dans l'entreprise.

FLUIDES FRIGORIGÈNES : PASSER L'ATTESTATION D'APTITUDE CATÉGORIE V

Passer le test d'aptitude pour la manipulation des fluides frigorigènes en famille 2 catégorie V

R formation réglementaire

Réf. produit : **10503**
Formacode : **23606**, **23615**, **23637**, **23658**, **31717**, **31736**

Durée / Prix net

0,5 jour / 255 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tout professionnel intervenant sur la maintenance de la boucle froide des systèmes climatisés embarqués

Prérequis

Le participant doit :
- maîtriser les compétences correspondant à la catégorie V (contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service et récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route),
- venir avec sa tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants) et une pièce d'identité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Réaliser le test d'aptitude obligatoire pour effectuer les opérations de catégorie V sur un équipement contenant du fluide frigorigène

›› Programme

Évaluations théorique (1/2 h) **et pratique** (1 h pour les démolisseurs et 1 h 30 hors démolisseurs) conformes à l'arrêté relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R.543-106 du code de l'environnement et portant sur :
• Les connaissances élémentaires de l'impact écologique des fluides frigorigènes et des réglementations correspondantes en matière d'environnement
• L'appropriation du fonctionnement de la boucle froide d'un système frigorifique
• Les compétences pour intervenir sur les équipements climatisés embarqués
• La mise en œuvre de méthodes et de procédures pour réaliser des tests d'étanchéité
• Les capacités à gérer écologiquement la manipulation de fluide frigorigène lors d'opérations d'installation, d'entretien, de réparation et de récupération

›› Validation

Attestation d'aptitude en catégorie V

›› LE + MÉTIER

Votre entreprise dispose d'un personnel qualifié titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées en catégorie V, en remplacement du décret relatif aux fluides frigorigènes (n°2007-737).

FLUIDES FRIGORIGÈNES : ASSURER UNE PRESTATION EN CLIMATISATION CATÉGORIE V

Manipuler les fluides conformément au code de l'environnement

R formation réglementaire

Réf. produit : **10991**
Formacode : **23658**

›› Objectif(s)

• Réaliser le service après-vente d'une climatisation embarquée.

• Effectuer la gestion documentaire nécessaire au suivi des fluides.

›› Programme

Développer ses connaissances sur :
• La technologie de la climatisation - l'impact des fluides frigorigènes
• Lle code de l'environnement - les obligations du statut d'opérateur
• Les documents pour la gestion des fluides
• L'hygiène et la sécurité pour la manipulation des fluides frigorigènes

Exercices pratiques :
• Contrôler le fonctionnement de l'installation
• Vérifier l'étanchéité de l'installation
• Associer les symptômes et les pannes liées à une fuite
• Rechercher et réparer une fuite
• Récupérer le fluide d'une installation
• Tirer au vide une installation
• Mettre à niveau la lubrification de l'installation
• Charger en fluide l'installation
• Renseigner la fiche d'intervention
• Faire le bilan fluide

›› Validation

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Avec cette formation votre personnel se prépare au passage du test d'aptitude catégorie V, obligatoire pour tout salarié manipulant les fluides.

Elle prépare à la mise en œuvre du suivi des fluides dans l'entreprise.

Durée / Prix net

2 jours / 750 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Mécaniciens, électriciens, carrossiers, réceptionnaires, encadrement, responsables SAV, experts automobile, démonteurs/dépollueurs de véhicules hors d'usage (VHU).

Prérequis

Svoir rédiger un ordre de réparation, Venir avec ses vêtements de travail et chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

FLUIDES FRIGORIGÈNES : MANIPULER LES FLUIDES EN CATÉGORIE V

Préparer le test pratique d'aptitude de catégorie V

R formation réglementaire

Réf. produit : **10998**
Formacode : **23658**

›› Objectif(s)

• Se préparer aux épreuves pratiques du test d'aptitude catégorie V.

• Effectuer la gestion documentaire nécessaire au suivi des fluides.

›› Programme

Rappels sur le code de l'environnement

Cas pratiques :
• Contrôler le fonctionnement de l'installation
• Vérifier l'étanchéité de l'installation
• Associer les symptômes et les pannes liées à une fuite
• Rechercher et réparer une fuite - récupérer le fluide d'une installation
• Tirer au vide une installation - mettre à niveau la lubrification de l'installation
• Charger en fluide l'installation
• Renseigner la fiche d'intervention
• Faire le bilan fluide

›› Validation

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Avec cette formation, votre personnel se prépare au passage du test d'aptitude catégorie V obligatoire pour tout salarié manipulant les fluides.

Elle permet la mise en œuvre du suivi des fluides dans l'entreprise.

Durée / Prix net

1 jour / 320 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Mécaniciens, électriciens, carrossiers, réceptionnaires, encadrement, responsables SAV, experts automobile, démonteurs/dépollueurs de véhicules hors d'usage (VHU).

Prérequis

Le participant doit :
- être capable de rédiger un ordre de réparation,
- connaître les dispositions du code de l'environnement relatives à la manipulation des fluides frigorigènes,
- venir avec ses vêtements de travail et chaussures de sécurité.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

RÉALISER LE DOSSIER TECHNIQUE ET L'INSPECTION PÉRIODIQUE D'UN ÉQUIPEMENT FRIGORIFIQUE SOUS PRESSION

Habilitation à l'inspection des équipements régis selon la DESP

R formation réglementaire

Réf. produit : **10021**
Formacode : **22603**, **22604**, **22605**, **22624**, **22636**

Durée / Prix net

2 jours / 650 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur froid industriel et commercial réalisant la maintenance d'équipements frigorifiques.

Prérequis

Il est nécessaire de posséder des compétences en maintenance d'équipements frigorifiques ou de climatisation.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Etudier un dossier technique conforme à la DESP et respecter la réglementation en vigueur.

• Réaliser l'inspection périodique d'un équipement frigorifique sous pression.

›› Programme

Apports théoriques :
• Les cahiers techniques professionnels CTP
• Les équipements professionnels concernés
• L'analyse des dossiers descriptifs et d'exploitation
• La vérification d'un équipement frigorifique
• Les documents réglementaires

Cas pratiques :
• Etudier le dossier technique d'une installation frigorifique
• Réaliser une inspection périodique sur un équipement frigorifique de type industriel
• Effectuer un contrôle visuel
• Contrôler les accessoires de sécurité
• Vérifier les organes de réglage ajustables
• Réaliser une vérification du circuit frigorifique
• Renseigner les documents de suivi de l'équipement

Test : obtention d'une attestation en fonction des résultats

›› Validation

Attestation de formation. Une habilitation à l'inspection périodique d'équipements frigorifiques sous pression est remis à chacun des participants.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons la formation **DESP, qualification brassage fort : réaliser les assemblages de tuyauteries frigorifiques selon la norme en 14276-1 +A1** (réf 10095)

›› LE + MÉTIER

À l'issue de cette formation, l'entreprise peut habiliter ses salariés à réaliser les inspections périodiques des équipements régis par la directive européenne des équipements sous pression (DESP) et l'arrêté ministériel du 15/03/2000 révisé et du cahier technique professionnel.

Un logiciel Afpa vous est fourni en fin de formation. Il permet de déterminer la catégorie de risque lié à la pression sur une installation frigorifique.

Ce que dit la réglementation

Le Ministère dans sa note du 22 octobre 2014 de mise en application du CTP, indique que «le personnel doit être formé avant toute intervention réalisée en application du CTP système frigorifique» et que «le choix de la formation est de la responsabilité de l'employeur»

Le personnel habilité sur les anciens CTP doit participer à une formation de remise à niveau sur le nouveau CTP.

DESP, QUALIFICATION BRASAGE FORT : RÉALISER LES ASSEMBLAGES DE TUYAUTERIES FRIGORIFIQUES SELON LA NORME EN 14276-1 +A1

Obtention de la qualification «braseur pour assemblage par brasure forte des tuyauteries des équipements frigorifiques»

R formation réglementaire

Réf. produit : **10095**
Formacode : **22603**, **22605**, **22624**, **22636**, **42854**

Durée / Prix net

2 jours / 650 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur froid industriel et commercial réalisant l'installation d'équipements frigorifiques.

Prérequis

Le participant doit :
- avoir des compétences en brasage,
- apporter sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et gants).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

- Préparer la passation de la qualification brasage fort.

- Réaliser des assemblages par brasure forte de tuyauteries frigorifiques selon les qualifications de mode opératoire QMOB : LYN.15B.377 - LYN.15B.277 rev2 - LYN.15B.376.

- Réaliser les éprouvettes, sous le contrôle d'un organisme certifié, pour obtenir cette qualification.

›› Programme

Formation théorique :
• L'information sur la directive européenne des équipements sous pression (DESP) 2014/68
• La méthodologie de réalisation de brasures sur des tuyauteries frigorifiques
• La norme EN 378 et les documents réglementaires

Formation pratique :
• Réaliser des brasures employant le type de matériaux des éprouvettes
• Analyser ces brasures par des opérations de contrôle de type pelage
• Repérer les bonnes pratiques lors d'une démonstration
• Réaliser des brasures suite aux analyses et conseils fournis

Test :
• Réaliser les éprouvettes nécessaires à la qualification de braseur (les résultats sont communiqués après retour de l'organisme de certification).

›› Validation

Attestation de formation.

La validation des éprouvettes est réalisée par l'organisme de contrôle selon les critères des 3 QMOB.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons également la formation **DESP qualification brasage fort, norme EN 14276-1 +A1 : renouvellement de la qualification** (réf. 10100).

›› LE + MÉTIER

Cette formation vous permet de répondre aux appels d'offres sur des équipements frigorifiques de types super et hypermarchés selon la norme EN 378.

La directive européenne des équipements sous pression (DESP) impose la qualification du braseur qui assure les assemblages sur les tuyauteries de diamètres supérieur à 1"3/8.

DESP, QUALIFICATION BRASAGE FORT, NORME EN 14276-1 +A1 : RENOUVELLEMENT DE LA QUALIFICATION

Maintenir ses compétences en brasage fort

R formation réglementaire

Réf. produit : **10100**
Formacode : **22603**, **22604**, **22605**, **22624**, **22636**, **42854**

Durée / Prix net

1 jour / 470 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur froid industriel et commercial réalisant l'installation d'équipements frigorifiques.

Prérequis

Le participant doit :
- avoir des compétences de brasage et posséder la qualification braseur,
- apporter sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et gants).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

- Préparer la passation de la requalification brasage fort
- Réaliser des assemblages par brasure de tuyauteries frigorifiques selon les qualifications de mode opératoire QMOB : LYN.15B.377 - LYN.15B.277 rev2 - LYN.15B.376.
- Réaliser, sous le contrôle d'un organisme certifié, les éprouvettes en vue de l'obtention du renouvellement de sa qualification brasage fort

›› Programme

Rappel de la directive européenne des équipements sous pression (DESP) 2014/68

Rappels sur la méthodologie de réalisation de brasures sur des tuyauteries frigorifiques et la norme EN 378

Les documents réglementaires

Réaliser des brasures employant le type de matériaux des éprouvettes

Analyser ces brasures par des opérations de contrôle de type pelage

Repérer les bonnes pratiques lors de démonstrations

Réaliser des brasures suite aux analyses et conseils fournis

Test : réaliser les éprouvettes nécessaires à la qualification de braseur (les résultats sont communiqués après retour de l'organisme de certification).

›› Validation

Attestation de formation

La validation des éprouvettes est réalisée par l'organisme de contrôle selon les critères des 3 QMOB.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet aux entreprises de répondre aux appels d'offres sur des équipements frigorifiques de types super et hypermarchés selon la norme EN 378.

La directive européenne des équipements sous pression (DESP) impose la qualification du braseur qui assure les assemblages sur les tuyauteries de diamètres supérieur à 1"3/8.

MANIPULER DES FLUIDES FRIGORIGÈNES HYDROCARBURES EN TOUTE SÉCURITÉ

Appliquer des procédures de manipulation des fluides frigorigènes R600A et R290

R formation réglementaire

Réf. produit : **11846**
Formacode : **22603**, **22604**, **22605**, **22624**, **22636**, **42854**

Durée / Prix net

1 jour / 400 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés et artisans du secteur froid commercial réalisant la maintenance d'équipements frigorifiques.

Prérequis

Le participant doit :
Avoir les compétences d'installation, de mise en service et de maintenance sur des équipements frigorifiques à fluide halogéné (HFC)

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Utiliser des fluides de types hydrocarbures en rapport avec l'EN 378

Respecter les règles de sécurité sur la manipulation du R290 et du R600a

›› Programme

Rappel sur la réglementation européenne sur les fluides frigorigènes.

Connaissance des spécificités des fluides frigorigènes hydrocarbures.

Étude technique spécifique du matériel au R290/R600a.

Étude des risques et fiches sécurité.

Utiliser l'outillage spécifique aux interventions sur fluide hydrocarbure.

Manipuler les fluides de type hydrocarbure sur un équipement frigorifique.

›› Validation

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Cette formation apporte les connaissances et savoirs nécessaires aux techniciens pour intervenir en toute sécurité sur les meubles réfrigérés et bientôt sur les PAC résidentielles.

Cette formation résulte aujourd'hui de l'élimination progressive des HFC (FGAS 2014), ainsi vous êtes en mesure de proposer ces équipements à vos clients en étant capable d'assurer la maintenance de ces produits.

Ce que dit la réglementation

La réglementation FGAS demandent que soit réalisée une information sur les fluides alternatif ; Le décret français en cours d'écriture.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :
mieux prévenir les risques professionnels

La question de la sécurité de personnes, des biens et des locaux doit être abordée avec professionnalisme : savoir anticiper, s'organiser, réagir efficacement.

La maîtrise de vos risques nécessite des comportements adaptés et des compétences approfondies.

Vous souhaitez assurer la sécurité de vos collaborateurs, optimiser la prévention et l'intégration des bonnes pratiques en fonction de l'évolution de vos risques et de la réglementation ?

Faites confiance à **l'Afpa, organisme habilité par le réseau prévention** (INRS, CNAM, CARSAT...).

RÉF. PRODUIT	FORMATIONS
	Prévention des risques
11804	Établir un plan de prévention
09994	Sauveteur secouriste du travail (SST) : niveau initial
11258	Sauveteur secouriste du travail (SST) : recyclage
11583	Devenir formateur sauveteur secouriste du travail (SST)
11584	Formateur SST : maintenir et actualiser ses compétences
11508	PRAP IBC : prévention des risques liés à l'activité physique - filière industrie
11509	PRAP IBC : prévention des risques liés à l'activité physique - filière bâtiment
11510	PRAP IBC : prévention des risques liés à l'activité physique - filière transport, logistique, services
11511	PRAP 2S : prévention des risques liés à l'activité physique - sanitaire et social
11512	Devenir formateur PRAP IBC : prévention des risques liés à l'activité physique
11590	Formateur PRAP IBC : maintenir et actualiser ses compétences
11392	Acteur prévention secours ASD (aide et soin à domicile)
11960	Acteur prévention secours (APS) - transport routier de marchandises
11961	Acteur prévention secours (APS) - transport routier de voyageurs
	Sécurité - incendie
11600	Devenir équipier de première intervention (EPI)
10287	SSIAP 1 : formation initiale
11507	SSIAP 1 : recyclage
10289	SSIAP 1 : remise à niveau
10290	SSIAP 2 : formation initiale
10291	SSIAP 2 : recyclage
10292	SSIAP 2 : remise à niveau
11532	SSIAP 3 : remise à niveau
11533	SSIAP 3 : recyclage

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

Tout employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels et leur prévention, de les former à la sécurité et à leur poste de travail (articles L. 4141-1 à 4141-4 du code du travail).

Nos lieux de formation
Ces formations sont dispensées dans toutes les régions. Pour connaître les dates, lieux et places disponibles, consultez notre site **www.afpa.fr** ou appelez 0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel

ÉTABLIR UN PLAN DE PRÉVENTION

Intégrer les modalités du plan de prévention selon le décret de 1992

R formation réglementaire

Réf. produit : **11804**
Formacode : **42866**

›› Objectif(s)

• Respecter le cadre réglementaire, l'application du décret de 1992 ou de la réglementation SPS.

• Mettre en oeuvre un plan de prévention / un protocole de sécurité / une coordination SPS, selon l'intervention prévue.

• Etablir les documents nécessaires et communiquer ses consignes aux entreprises.

›› Programme

Les textes réglementaires

Le rôle des différents acteurs de la prévention

Le mécanisme de l'accident

Les principes généraux de prévention et de sécurité

Définitions :
• Entreprise utilisatrice et extérieure selon le Décret du 20 février 1992

Les différents types de responsabilités

Les documents à établir.

›› Validation

Attestation de formation

>> LE + MÉTIER

Cette formation permettra à vos managers de préserver au mieux la santé et la sécurité des salariés dans l'entreprise tout en respectant les obligations légales auxquelles elle est soumise.

Ce que dit la réglementation

Le plan de prévention est un document qui est établi quand une entreprise fait appel à une entreprise extérieure pour effectuer des travaux qui comportent des risques. Il doit être finalisé avant le commencement des travaux. Il est obligatoire quand le nombre total des heures de travaux représentent 400 heures sur une durée inférieure ou égale à 12 mois et dès lors que les travaux sont considérés comme dangereux.

Durée / Prix net

1 jour / 180 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Futurs préventeurs animateurs sécurité santé au travail chargés de mettre en oeuvre la sécurité et la prévention dans l'entreprise. Chefs d'entreprise, managers / personnels d'encadrement, agents des services de prévention.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

Plus d'informations sur
www.afpa.fr

La plupart des centres Afpa proposent des services de restauration et d'hébergement.

>> UNE PRÉSENCE PARTOUT EN FRANCE

L'Afpa est présente sur tout le territoire, afin de pouvoir proposer à tous des formations de proximité. Cette dimension nationale assure une qualité homogène quelle que soit la région, et permet à chacun de trouver l'offre qui lui convient.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) : NIVEAU INITIAL

Acquérir les connaissances nécessaires à la prévention des risques et au secourisme

R formation réglementaire

Réf. produit : **09994**
Formacode : **42829**

Durée / Prix net

2 jours / 260 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tout public

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

- Situer le rôle du sauveteur secouriste du travail l'entreprise
- Identifier les risques potentiels afin de prévenir l'accident
- Rechercher les risques persistants pour protéger
- Examiner la victime
- Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence
- Savoir alerter les secours compétents.

›› Programme

Identifier les principaux risques d'accidents du travail pour mieux s'en prémunir

Connaître les principaux enjeux de la prévention des risques professionnels et le rôle du sauveteur secouriste du travail

Apprendre la conduite à tenir en cas d'accident

Examiner la situation et la victime

Alerter les secours

Secourir les victimes : disposer des connaissances essentielles pour effectuer les bons gestes

Appréhender les situations inhérentes aux risques spécifiques

Les mises en situation et les simulations sont réalisées dans un environnement réel ou reconstitué.

›› Validation

Carte de Sauveteur Secouriste du Travail

›› LE + MÉTIER

Votre personnel aura les savoirs théoriques et pratiques nécessaires pour donner les premiers secours en cas d'urgence. Cette formation est obligatoire par le code du travail. Elle permet la prévention des complications immédiates résultant d'un accident. La prévention des risques est abordée dans le contenu enseigné.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) : RECYCLAGE

Maintenir et actualiser ses connaissance en matière de secourisme

R formation réglementaire

Réf. produit : **11258**
Formacode : **42829**

Durée / Prix net

1 jour / 210 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Sauveteurs secouristes du travail

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être déjà sauveteur secouriste du travail (SST),
- de présenter obligatoirement sa carte de SST en début de formation.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

Actualiser ses connaissances en matière de secourisme

›› Programme

Repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST

Réviser les gestes d'urgence

Actualiser ses connaissances au regard des risques de l'entreprise ou de l'établissement

Analyser les risques spécifiques au secteur d'activité

Actualiser ses connaissances au regard des modifications du programme

›› Validation

Certificat de sauveteur secouriste du travail valable 24 mois

›› Pour aller plus loin

Le maintien et l'actualisation des compétences est obligatoire tous les 24 mois pour que le certificat SST reste valide.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet de répondre à l'obligation légale de maintien et d'actualisation des compétences pour le personnel certifié SST et d'éviter une perte de qualification.

Ce que dit la réglementation

Le maintien et l'actualisation des compétences est obligatoire tous les 24 mois pour que le certificat SST reste valide.

DEVENIR FORMATEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Acquérir les connaissances techniques et pédagogiques nécessaires pour former les sauveteurs secouristes du travail

R formation réglementaire

Réf. produit : **11583**
Formacode : **42829**

›› Objectif(s)

Cette formation vous donne les compétences et la caution de l'INRS :

• Au sein de sa propre entreprise (des salariés futurs sauveteurs secouristes du travail),

• Dans le cadre d'un organisme de formation habilité par l'INRS (des salariés extérieurs).
Le formateur SST assure la formation, le maintien et l'actualisation des compétences et le suivi des SST dans le respect des programmes et des référentiels de l'INRS.

›› Programme

Présentation de la formation de formateur au SST

Mise en œuvre des principes de base de la prévention

Connaissance de l'entreprise : son organisation des secours et ses risques

Appropriation des documents de référence et des aides pédagogiques
Préparation d'une session de formation SST.

Appropriation d'une stratégie pédagogique spécifique au sauvetage secourisme du travail

Conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à l'enseignement des différentes actions du SST.

Conduite de l'évaluation des SST

Dispositif de validation des formateurs SST

›› Validation

Evaluation continue et test d'aptitude pédagogique à la fin de la session, sous la responsabilité d'un jury de deux formateurs de formateurs SST.

Si l'évaluation est favorable, un certificat de formateur SST (INRS), valable 36 mois, est délivré.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **formateur SST : maintenir et actualiser ses compétences** (réf. 11584).

›› LE + MÉTIER

Bénéficier des compétences d'un formateur SST pour former les salariés de son entrepreprise au secourisme.

Durée / Prix net

8 jours (2 x 4 jours avec intersession de 3 à 4 semaines) / 1 220 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tout salarié titulaire d'un certificat de sauveteur secouriste du travail valide souhaitant devenir formateur SST.

Prérequis

Être titulaires du certificat de SST en cours de validité,
Avoir validé leurs connaissances en matière de prévention des risques professionnels (autoformation gratuite en ligne sur le site de l'INRS : « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 (Service 0,18 € / min + prix appel)
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

FORMATEUR SST : MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES

Être à jour des formations obligatoires pour poursuivre ses activités de formateur SST

R formation réglementaire

Réf. produit : **11584**
Formacode : **42829**

›› Objectif(s)

Mettre à jour ses connaissances sur le référentiel SST

›› Programme

Retour d'expériences lors des formations SST

Actualisation des connaissances :
• Réglementation
• Contenu du programme SST,
• Évaluation des SST et procédures administratives

Aspects pédagogiques :
• Maîtrise du référentiel de compétences, maîtrise des outils pédagogiques spécifiques au SST

Aspects techniques :
• Maîtrise du référentiel technique

›› Validation

Évaluation continue et test d'aptitude pédagogique à la fin de la session, sous la responsabilité d'un jury de deux formateurs de formateurs SST.

Si l'évaluation est favorable, un certificat de formateur SST (INRS), valable 36 mois, est délivré.

›› LE + MÉTIER

Actualiser les compétences des formateurs SST pour former les salariés

Durée / Prix net

3 jours / 490 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés titulaires d'un certificat de formateur SST

Prérequis

Les stagiaires doivent :
- être titulaires du certificat de SST,
- avoir validé leurs connaissances en matière de prévention des risques professionnels (autoformation gratuite en ligne sur le site de l'INRS : « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »)

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 (Service 0,18 € / min + prix appel)
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

PRAP IBC : PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - FILIÈRE INDUSTRIE

Obtenir le certificat PRAP IBC et la reconnaissance du réseau prévention (CARSAT-CRAM-INRS)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11508**
Formacode : **42866**

Durée / Prix net

2 jours / 340 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés des secteurs de l'industrie

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Se positionner en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans les entreprises ou les établissements du secteur de l'industrie.

• Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé les plus fréquemment rencontrées dans le milieu industriel.

• Participer à la maîtrise du risque dans son environnement de travail.

›› Programme

Comprendre l'intérêt de la prévention :
• Les différents enjeux des entreprises ou des établissements de la filière industrielle
• Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

Connaître les risques de son métier

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé
Proposer des améliorations pour sa situation de travail :
• A partir des causes identifiées au cours de l'analyse, en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail et en prenant en compte les principes généraux de prévention

Faire remonter l'information aux personnes concernées

Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort :
• Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention.

›› Validation

Certificat d'acteur PRAP option IBC.

La validité de la certification est fixée à 2 ans et la prolongation de celle ci est conditionnée par le suivi d'un recyclage d'une journée tous les 2 ans

>> LE + MÉTIER

La formation-action PRAP est intégrée dans la dynamique de prévention (document unique) de l'entreprise. Elle permet à tout professionnel, quel que soit son niveau hiérarchique, de devenir un acteur de prévention et une force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels.

PRAP IBC : PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - FILIÈRE BÂTIMENT

Obtenir le certificat PRAP IBC et la reconnaissance du réseau prévention (CARSAT-CRAM-INRS)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11509**
Formacode : **42866**

Durée / Prix net

2 jours / 340 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés des secteurs du bâtiment et des travaux publics

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Se positionner en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans les entreprises ou les établissements du secteur bâtiment.

• Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles les plus fréquemment rencontrées dans le milieu bâtiment.

• Participer à la maîtrise du risque dans son environnement de travail.

›› Programme

Comprendre l'intérêt de la prévention :
• Les différents enjeux dans les entreprises ou les établissements des secteurs bâtiment et travaux publics
• Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

Connaître les risques de son métier

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé

Proposer des améliorations pour sa situation de travail :
• A partir des causes identifiées au cours de l'analyse, en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail et en prenant en compte les principes généraux de prévention

Faire remonter l'information aux personnes concernées

Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort :
• Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention.

›› Validation

Certificat d'acteur PRAP option IBC.

La validité de la certification est fixée à 2 ans et la prolongation de celle ci est conditionnée par le suivi d'un recyclage d'une journée tous les 2 ans

>> LE + MÉTIER

La formation-action PRAP est intégrée dans la dynamique de prévention (document unique) de l'entreprise. Elle permet à tout professionnel, quel que soit son niveau hiérarchique, de devenir un acteur de prévention et une force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels.

PRAP IBC : PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - FILIÈRE TRANSPORT, LOGISTIQUE, SERVICES

Obtenir le certificat PRAP IBC et la reconnaissance du réseau prévention (CARSAT-CRAM-INRS)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11510**
Formacode : **42866**

Durée / Prix net

2 jours / 340 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Salariés des secteurs du transport, logistique, services.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Se positionner en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans les entreprises ou les établissements des secteurs transport, logistique et services.

• Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé les plus fréquemment rencontrées dans les milieux transport, logistique et services.

• Participer à la maîtrise du risque dans son environnement de travail.

›› Programme

Comprendre l'intérêt de la prévention :
• Les différents enjeux des entreprises ou des établissements des filières transport, logistique et services
• Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

Connaître les risques de son métier

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé
Proposer des améliorations pour sa situation de travail :
• À partir des causes identifiées au cours de l'analyse, en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail et en prenant en compte les principes généraux de prévention

Faire remonter l'information aux personnes concernées

Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort :
• Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention.

›› Validation

Certificat d'acteur PRAP option IBC.

La validité de la certification est fixée à 2 ans et la prolongation de celle ci est conditionnée par le suivi d'un recyclage d'une journée tous les 2 ans

›› LE + MÉTIER

La formation-action PRAP est intégrée dans la dynamique de prévention (document unique) de l'entreprise. Elle permet à tout professionnel, quel que soit son niveau hiérarchique, de devenir un acteur de prévention et une force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels.

PRAP 2S : PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - SANITAIRE ET SOCIAL

Obtenir le certificat PRAP option 2S pour les personnels des établissements médicosociaux

R formation réglementaire

Réf. produit : **11511**
Formacode : **31776**, **42866**, **42875**

Durée / Prix net

3 jours / 490 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Se positionner en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise

• Connaître les risques de son métier et repérer les situations de travail susceptibles de nuire à la santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles

• Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain

• Maîtriser les risques en proposant des améliorations permettant d'économiser les efforts

›› Programme

Les contenus de cette formation seront répartis sur 3 jours non consécutifs (2 j + 1 j) avec une intersession permettant l'expérimentation sur le terrain et une meilleure intégration des connaissances.

Les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles liés à la manipulation, au transport manuel, aux gestes répétitifs et aux postures de travail :
• Les dangers et situations dangereuses, risques, dommages dans le milieu professionnel
• Les accidents du travail et les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'établissement

Identifier et caractériser les risques physiques en utilisant les connaissances anatomiques et physiologiques sur le corps humain :
• Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
• Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS ...
• Les facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux liés à l'environnement physique

Identifier les aides techniques à la manutention :
• Evaluer les capacités de déplacement naturels de la personne
• Identifier les règles à mettre en œuvre lors de la manutention de personnes
• Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite
• Proposer des améliorations pour éviter ou réduire les risques identifiés

›› Validation

Attestation de formation et certificat «Acteur PRAP 2S» pour les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux évaluations.

›› LE + MÉTIER

La formation-action PRAP est intégrée dans la dynamique de prévention (document unique) de l'entreprise. Elle permet à tout professionnel, quel que soit son niveau hiérarchique, de devenir un acteur de prévention et une force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels.

DEVENIR FORMATEUR PRAP IBC : PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Obtenir le certificat de formateur PRAP et la reconnaissance du réseau prévention (CARSAT-CRAM-INRS)

R formation réglementaire

Réf. produit : **11512**
Formacode : **42866**

›› Objectif(s)

• Élaborer et animer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise en mobilisant et sensibilisant les différents acteurs.

• Mettre en oeuvre une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une formation-action des salariés

• Concevoir et animer une formation-action du personnel à la démarche PRAP

›› Programme

Situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnelles liés à l'activité physique :
• Acquérir et mettre en œuvre une méthodologie de projet
• Organiser et planifier les différentes étapes d'un projet de formation à la prévention des risques intégré à la démarche prévention de l'entreprise

Aborder dans le cadre de la formation des salariés les différentes thématiques de la démarche PRAP :
• Risques d'atteinte à la santé, facteurs biomécaniques, facteurs psycho sociaux, environnement physique et analyse des déterminants de l'activité physique.

• Accompagner la mise en œuvre d'une méthode d'analyse de situation de travail, la formalisation et la hiérarchisation des objectifs à atteindre et/ou des pistes d'amélioration des situations de travail

Concevoir et organiser l'action de formation des acteurs PRAP IBC

Animer et évaluer l'action de formation des acteurs PRAP IBC

›› Validation

À l'issue de cette formation, la validation des compétences du futur formateur PRAP lui permet de devenir formateur PRAP certifié IBC par le réseau Assurance maladie risques professionnels/INRS.

Le certificat de formateur PRAP est valable au niveau national pour une durée de 36 mois.

›› LE + MÉTIER

La politique de prévention est dynamisée et rendue plus efficace par la présence d'un formateur PRAP en son sein. Celui-ci favorise par son rôle de pédagogue et d'animateur l'obtention de résultats positifs persistants.

Durée / Prix net

10 jours / 1 850 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs d'entreprises proposant des formations à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) aux personnels des entreprises des secteurs : Industrie, Commerce et BTP

Prérequis

Le salarié qui souhaite devenir formateur PRAP doit avoir validé des compétences de base en prévention des risques professionnels au moyen d'une autoformation en ligne sur le site de l'INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou d'une formation en face à face de 2 jours dispensée par le réseau régional des CARSAT, CRAM ou CGSS « Compétences de base en prévention ».

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

FORMATEUR PRAP IBC : MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES

Être à jour des formations obligatoires pour poursuivre ses activités de formateur PRAP IBC

R formation réglementaire

Réf. produit : **11590**
Formacode : **42866**

›› Objectif(s)

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur PRAP IBC

›› Programme

Mise à jour des connaissances :
• nouveautés réglementaires, organisationnelles et pédagogiques

Échange de pratiques à travers la présentation des dossiers des candidats

Évaluation

Gestion administrative des formations

›› Validation

Attestation de formation et certificat de formateur PRAP IBC si réussite aux épreuves de certification telles que définies dans le document de référence de l'INRS

›› LE + MÉTIER

La politique de prévention est dynamisée et rendue plus efficace par la présence d'un formateur PRAP en son sein. Celui-ci favorisera, par son rôle de pédagogue et d'animateur des différents acteurs de la prévention des risques au sein de l'entreprise, l'obtention de résultats positifs persistants.

Durée / Prix net

3 jours / 490 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs d'entreprises :
- proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) aux personnels des entreprises des secteurs industrie, commerce et BTP,
- et titulaires d'un certificat de formateur PRAP IBC obtenu après le 1er janvier 2009.

Prérequis

Le participant doit justifier d'un certificat de formateur PRAP délivré à partir de 2009 et d'une attestation de validation des connaissances en prévention des risques professionnels.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS ASD (AIDE ET SOIN À DOMICILE)

Se former à la prévention et aux secours dans le secteur de l'aide et du soin à domicile

R formation réglementaire

Réf. produit : **11392**
Formacode : **42817**, **42829**, **42866**

Durée / Prix net

3 jours (2+1) / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Tout salarié du secteur de l'aide et du soin à domicile, livraison de repas à la personne, hospitalisation à domicile

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 (Service 0,18 €/min + prix appel)
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Prévenir les risques liés à son métier

• Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail

›› Programme

Pour la partie prévention :
• Connaître le rôle de l'intervenant à domicile en tant qu'acteur de la prévention sur son lieu de travail
• Identifier des situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, lieux de travail et déplacements
• Analyser les situations professionnelles à risque liées à l'activité physique - agir et réagir face à une situation de travail à risque
• Informer
• Aspects réglementaires et procéduraux
• Techniques de manutention des personnes malades, handicapées ou âgées dépendantes

Pour la partie secours :
• Connaître le rôle du secouriste sur son lieu de travail
• Mettre en sécurité une situation d'accident
• Examiner la victime en vue de lui porter secours et de faire alerter
• Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
• Réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée

›› Validation

Le certificat d'Acteur Prévention Secours Aide et soin à domicile sera délivré au candidat ayant satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives

La validité de ce certificat est fixée à 3 ans

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'entreprise de réduire la sinistralité, de prévenir les situations potentiellement à risque, de faciliter la remise en cause des pratiques qui pourraient nuire à la santé.

Inscrire un collaborateur à cette formation répond aux obligations réglementaires de prévention inscrites dans le Code du travail.

Ce que dit la réglementation

Article L.4121-1 du Code du Travail «L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.». A ce titre, il a un devoir d'information et de formation.

UN LARGE PANEL DE SOLUTIONS MULTIMODALES
POUR DYNAMISER ET SÉCURISER LA FORMATION

> **AVANT LA FORMATION :**
des outils en ligne pour personnaliser son parcours

> **PENDANT LA FORMATION :**
des modalités pédagogiques numériques diversifiées (e-learning, serious game, simulateurs...) pour optimiser les apprentissages

> **APRÈS LA FORMATION :**
des ressources en ligne pour ancrer les acquis de la formation.

80% de l'offre Afpa accessible en multimodalité

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS (APS) - TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Se former à la prévention et aux secours

R formation réglementaire

Réf. produit : **11960**
Formacode : **42817**, **42829**, **42866**

Durée / Prix net

3 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Conducteurs et personnels occupants les fonctions support ; Agents de quai du secteur du transport routier de marchandises

Prérequis

Le participant doit être en capacité physique d'effectuer les gestes et les techniques nécessaires à :
• l'acquisition des compétences « Prévention » et « Secours »,
• l'obtention du Certificat APS TRM.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Être acteur de la prévention des risques liés à son métier

• Signaler les situations à risques

• Échanger avec son APTR/ou son encadrement de proximité et les autres APS pour proposer des améliorations visant la suppression ou la réduction des risques professionnels

• Adopter un comportement adapté en cas d'accident, d'incident ou dysfonctionnement afin d'intervenir efficacement dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

• Participer à l'élaboration du plan de secours.

›› Programme

Pour la partie prévention :
• Dispositif APS-Transport Routier de Marchandises (TRM)
• Enjeux de la prévention et risques du métier
• Fonctionnement et les limites du corps humain
• Observation, description et analyse de sa situation de travail
• Participation à la maîtrise du risque

Pour la partie secours :
• Rôle du SST
• Protection
• Examen de la victime et alerte
• Conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée

›› Validation

Un certificat d'Acteur Prévention Secours Transport Routier Marchandises sera délivré aux participants ayant satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives.

Attestation de formation

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'entreprise de réduire la sinistralité, de prévenir les situations potentiellement à risque, de faciliter la remise en cause des pratiques qui pourraient nuire à la santé.

Cette démarche répond aux obligations réglementaires de prévention inscrites dans le Code du travail.

Ce que dit la réglementation

Article L.4121-1 du Code du Travail «L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.» A ce titre, il a un devoir d'information et de formation.

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS (APS) - TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

Se former à la prévention et aux secours

R formation réglementaire

Réf. produit : **11961**
Formacode : **42817**, **42829**, **42866**

Durée / Prix net

3 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

• Conducteurs et personnels occupants les fonctions support
• Agents de médiation des entreprises du secteur du transport routier de voyageurs

Prérequis

Le participant doit être en capacité physique d'effectuer les gestes et les techniques nécessaires à :
• l'acquisition des compétences « Prévention » et « Secours »,
• l'obtention du Certificat APS TRV.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Être acteur de la prévention des risques liés à son métier

• Signaler les situations à risques

• Échanger avec son APTR/ou son encadrement de proximité et les autres APS pour proposer des améliorations visant la suppression ou la réduction des risques professionnels

• Adopter un comportement adapté en cas d'accident, d'incident ou dysfonctionnement afin d'intervenir efficacement face à une situation d'accident de travail en portant secours à la ou les victimes, ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

• Participer à l'élaboration du plan de secours.

›› Programme

Pour la partie prévention :
• Dispositif APS-TRV
• Enjeux de la prévention
• Risques du métier
• Fonctionnement et les limites du corps humain
• Observation, description et analyse de sa situation de travail
• Participation à la maitrise du risque

Pour la partie secours :
• Rôle du SST
• Protection
• Examen de la victime
• Alerte
• Conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée

›› Validation

Un certificat d'Acteur Prévention Secours Transport Routier Voyageurs sera délivré aux participants ayant satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives.

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet à l'entreprise de réduire la sinistralité, de prévenir les situations potentiellement à risque, de faciliter la remise en cause des pratiques qui pourraient nuire à la santé.

Cette démarche répond aux obligations réglementaires de prévention inscrites dans le Code du travail.

Ce que dit la réglementation

Article L.4121-1 du Code du Travail «L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.» A ce titre, il a un devoir d'information et de formation.

DEVENIR ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI)

Connaître les gestes de lutte contre l'incendie

R formation réglementaire

Réf. produit : **11600**
Formacode : **42870**, **42872**

Durée / Prix net

0,5 jour / 290 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnel d'entreprise ou agents de collectivité.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

›› Objectif(s)

• Savoir intervenir pour combattre un début d'incendie

• Comprendre le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs

• Connaître les consignes et les circuits d'évacuation

• Identifier les missions de chaque acteur dans la procédure d'évacuation

• Identifier les paramètres nécessaires à une évacuation sans panique ni accident

›› Programme

Connaître les caractéristiques du feu :
• Les causes d''incendie - les classes de feu - la combustion - le triangle du feu - la propagation - les feux d'origine électrique

Identifier les moyens d'extinction :
• Les extincteurs (types, fonctionnement, utilisation) - les robinets d'incendie armés

Connaître les principes généraux de précaution et de prévention et le danger des fumées

Mettre en place un dispositif d'évacuation :
• Identification des situations d'évacuation
• Les acteurs d'une procédure d'évacuation et leurs missions
• Les supports et les équipements nécessaires à une bonne évacuation
• Les points à risque

Visite applicative et mise en œuvre d'une procédure d'évacuation

›› Validation

Attestation de formation, mention sur le registre de sécurité de l'entreprise

›› LE + MÉTIER

La prévention du risque incendie et de l'évacuation des locaux sont des priorités en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Il est indispensable de former des agents pour effectuer rapidement et de manière précise les gestes de lutte contre l'incendie.

›› Formations INTRA

La majorité des formations de ce catalogue peuvent être déployées en intra dans votre établissement **pour former vos équipes aux dates qui vous conviennent.**

Contactez-nous au **0 826 461 414** Service 0,18 € / min + prix appel

SSIAP 1 : FORMATION INITIALE AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

Devenir agent de service sécurité incendie et assistance à personnes

R formation réglementaire

Réf. produit : **10287**
Formacode : **42811**, **42872**

›› Objectif(s)

• Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.

• Connaître la réglementation incendie dans les ERP et IGH.

• Identifier les installations techniques et connaître les principaux matériels de sécurité et en effectuer l'entretien.

• Préparer les participants aux épreuves d'évaluation prévues dans le cadre de l'arrêté du 2 mai 2005.

›› Programme

Acquérir, selon le référentiel pédagogique SSIAP 1 de l'arrêté du 2 mai 2005, les connaissances nécessaires sur :
• Le feu et ses conséquences
• La sécurité incendie
• Les installations techniques
• Les rôles et les missions des agents de sécurité incendie
Concrétisation des acquis par une visite applicative et des mises en situation d'intervention

›› Validation

Evaluation composée d'une épreuve écrite (QCM) et d'une épreuve pratique.

Attestation de formation et diplôme SSIAP 1 après validation par un jury présidé par un représentant du SDIS et d'un SSIAP 3.

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **SSIAP 2 : formation initiale pour chef d'équipe sécurité incendie** (réf. 10290)

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet aux personnels permanents des services de sécurité incendie des ERP et IGH de répondre à l'exigence réglementaire de conformité entre qualification et exercice de l'activité.

Durée / Prix net

10 jours / 1 490 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne souhaitant se qualifier en sécurité incendie pour exercer des missions au sein d'établissements recevant du public (ERP) et/ou immeuble de grande hauteur (IGH) et agents techniques polyvalents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Prérequis

Pour suivre cette formation, vous devez :
- être titulaire AFPS ou PSC 1, SST, ou PSE 1 à jour conformément aux exigences réglementaires,
- présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de trois mois.
Pour les personnes de plus de 45 ans, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque (présenter un certificat médical et un bilan cardiaque de moins de 3 mois).

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

SSIAP 1 : RECYCLAGE POUR AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

Maintenir les connaissances initiales concernant la sécurité incendie

R formation réglementaire

Réf. produit : **11507**
Formacode : **42811**, **42872**

›› Objectif(s)

• Répondre à l'exigence de la réglementation pour l'obtention de l'équivalence du SSIAP 1 par recyclage.

• Consolider le niveau de qualification.

›› Programme

Maintenir ses connaissances, selon le référentiel pédagogique SSIAP 1 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié :
• La réglementation
• Les procédures d'évacuation et de secourisme à travers des exercices pratiques
• La mise en œuvre des moyens d'extinction.

›› Validation

Attestation de recyclage remise à l'issue de la formation

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Grâce à cette formation, vos salariés vont pouvoir réajuster leur niveau d'intervention tout en répondant à l'exigence réglementaire entre qualification et exercice de l'activité.

Durée / Prix net

2 jours / 290 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Titulaires du SSIAP 1 depuis moins de 3 ans et agents souhaitant se recycler en sécurité incendie pour exercer des missions au sein d'établissements recevant du public (ERP) et/ou d'immeubles de grande hauteur (IGH).

Prérequis

Pour suivre cette formation, vous devez :
- être titulaire du SSIAP 1 depuis moins de 3 ans,
- être employé en tant qu'agent des SSIAP,
- présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois,
- être titulaire d'une attestation AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE 1 à jour du recyclage réglementaire.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

SSIAP 1 : REMISE À NIVEAU AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

Retrouver le niveau de connaissance initial concernant la sécurité-incendie

R formation réglementaire

Réf. produit : **10289**
Formacode : **42811**, **42872**

›› Objectif(s)

Remettre à niveau ses connaissances pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans des établissements recevant du public (ERP) ou immeubles de grande hauteur (IGH).

›› Programme

Mettre à jour ses connaissances selon le référentiel pédagogique SSIAP 1 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié :

- Le poste de sécurité
- Les rondes de sécurité et surveillance de travaux
- L'appel et la réception des services publics de secours
- La mise en situation d'intervention
- La mise en œuvre des moyens d'extinction

›› Validation

Attestation de formation

Appréciation sur les actions du participant pendant les séquences pratiques transmise à l'employeur

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre la formation **SSIAP 2 : formation initiale pour chef d'équipe sécurité incendie** (réf. 10290).

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet de maintenir le niveau de performance des salariés pour faire face à des situations particulières tout en répondant à l'exigence réglementaire en termes de conformité entre qualification et exercice de l'activité.

Durée / Prix net

3 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Agents SSIAP n'ayant pas eu d'activité en tant qu'agent pendant plus de 1 607 heures sur les 36 derniers mois et agents SSIAP n'ayant pas satisfait aux critères lors du recyclage SSIAP 1.

Prérequis

Pour suivre cette formation, vous devez :
- avoir exercé l'emploi d'agent de service sécurité incendie (ERP, IGH ou bâtiment relevant du code du travail) pendant au moins 1 607 heures durant les 24 derniers mois,
- être titulaire AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST, ou PSE 1 en cours de validité,
- présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois.

Pour les personnes âgées de plus de 45 ans, souhaitant se présenter à la formation, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

SSIAP 2 : FORMATION INITIALE POUR CHEF D'ÉQUIPE SÉCURITÉ INCENDIE

Devenir chef d'équipe service sécurité-incendie et assistance à personnes

R formation réglementaire

Réf. produit : **10290**
Formacode : **42811**, **42872**

›› Objectif(s)

- Intervenir efficacement en situation particulière.
- Former les agents à la sécurité incendie.
- Diriger le poste de sécurité incendie en cas de sinistres.
- Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

›› Programme

Développer ses connaissances selon le référentiel pédagogique SSIAP 1 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié :

- Le rôle et missions d'un chef d'équipe
- Les manipulations de systèmes de sécurité incendie
- L'hygiène et la sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- Les situations de crise

›› Validation

Attestation de formation et diplôme SSIAP 2 après validation par un jury présidé par un représentant du SDIS du lieu d'examen et d'un SSIAP 3.

Evaluation composée d'une épreuve écrite (QCM), d'une épreuve orale (session d'une séquence pédagogique) et une épreuve pratique (exercice de gestion du PC en situation de crise).

›› LE + MÉTIER

Cette formation apporte aux chefs d'équipe les éléments-clés de la gestion du personnel pour assurer les missions en matière d'incendie et d'assistance aux personnes en danger.

Durée / Prix net

10 jours / 1 490 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Agents de sécurité incendie (SSIAP 1) souhaitant devenir chef d'équipe sécurité incendie et assistance à personne SSIAP 2

Prérequis

Pour suivre cette formation, vous devez :
- être titulaire du SSIAP 1, et avoir exercé l'emploi d'agent de service sécurité incendie (ERP, IGH ou bâtiment relevant du code du travail) pendant au moins 1 607 heures durant les 24 derniers mois,
- être titulaire d'une attestation AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE 1 en cours de validité,
- présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois.

Pour les personnes âgées de plus de 45 ans, souhaitant se présenter à la formation SSIAP 2, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

SSIAP 2 : RECYCLAGE POUR CHEF D'ÉQUIPE SÉCURITÉ INCENDIE

Maintenir les connaissances initiales concernant la sécurité incendie

R formation réglementaire

Réf. produit : **10291**
Formacode : **42811**, **42872**

›› Objectif(s)

• Actualiser ses connaissances pour assurer l'encadrement d'une équipe

• Assurer la sécurité des personnes et des biens en établissements recevant du public (ERP) et immeubles de grande hauteur (IGH)

• Consolider son niveau de qualification

›› Programme

Mettre à jour ses connaissances selon l'annexe de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié :
• La réglementation (révisions et évolutions de la réglementation)
• La réalisation d'exercices pratiques
• L'organisation d'une séance de formation
• Le management de l'équipe de sécurité.

›› Validation

Attestation de recyclage remise à l'issue de la formation.

Attestation de formation.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet de maintenir le niveau de performance pour faire face à des situations particulières. Elle permet également de mettre à jour ses connaissances en matière de gestion d'équipe et de pédagogie

Durée / Prix net

2 jours / 390 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Chefs d'équipe sécurité incendie et assistance à personne SSIAP 2 en activité ayant l'obligation réglementaire de se recycler tous les 3 ans.

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'avoir le SSIAP 2 depuis moins de 3 ans,
- de présenter un certificat d'aptitude médicale de moins de 3 mois,
- d'être titulaire d'une attestation PSC 1, du SST ou du PSE 1 à jour conformément aux exigences réglementaires.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

SSIAP 2 : REMISE À NIVEAU CHEF D'ÉQUIPE SÉCURITÉ INCENDIE

Retrouver le niveau de connaissances initial concernant la sécurité incendie

R formation réglementaire

Réf. produit : **10292**
Formacode : **42811**, **42872**

›› Objectif(s)

Remettre à niveau ses connaissances, en termes de réglementation, de pédagogie, de management et de compétences techniques.

›› Programme

Se mettre à niveau, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié :
• Le management de l'équipe sécurité
• L'évaluation de l'équipe
• L'information de la hiérarchie
• La gestion du poste central de sécurité
• La mise en œuvre des moyens d'extinction.

›› Validation

Attestation de formation.

Appréciation sur les actions du participant pendant les séquences pratiques transmise à l'employeur.

›› LE + MÉTIER

Cette formation permet aux chefs d'équipe de revoir les connaissances réglementaires et de mettre à niveau les compétences de gestion du personnel.

Durée / Prix net

3 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Chefs d'équipe sécurité incendie et assistance à personne SSIAP 2 n'ayant pas eu d'activité pendant plus de 1 607 heures sur les 36 derniers mois.

Prérequis

Il est nécessaire :
- d'être chef d'équipe de service de sécurité incendie qualifié SSIAP 2 ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe de sécurité incendie durant les 36 derniers mois, détenteur d'ERP 2 ou IGH 2,
- d'être titulaire d'une attestation AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité,
- de présenter un certificat d'aptitude médicale de moins de 3 mois.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 € / min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

SSIAP 3 : REMISE À NIVEAU

Retrouver le niveau de connaissances initial en matière de sécurité dans les ERP et les IGH

R formation réglementaire

Réf. produit : **11532**
Formacode : **42811**, **42872**

Durée / Prix net

5 jours / 730 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Toute personne titulaire de l'ERP/IGH 3 ou SSIAP 3 n'ayant pas été recyclé.

Prérequis

Le participant doit être :
- titulaire de l'ERP/IGH 3 ou du SSIAP 3 (sans avoir exercé l'emploi pendant au moins 1 607 heures au cours des 36 derniers mois),
- titulaire SST ou PSC1 ou AFPS en cours de validité,
- déclaré apte (aptitude physique attestée par certificat médical - annexe 7 de l'arrêté du 2/05/2005) pour les personnels n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.

›› Objectif(s)

- Obtenir par équivalence le diplôme SSIAP 3 (pour les titulaires d'un diplôme ERP3/ IGH3 délivré avant le 31 décembre 2005).
- Maintenir la validité du diplôme SSIAP 3 (pour les titulaires d'un diplôme SSIAP 3 n'ayant pas exercé la fonction de chef de service en sécurité-incendie durant les 36 derniers mois).

›› Programme

Connaître les outils d'analyse (le CLICDVCREM) :
- Trame d'analyse de projet de construction
- Les documents administratifs

Organiser le service :
- La gestion du service et des moyens du service
- Les fonctions achat et maintenance

›› Validation

Délivrance d'un diplôme SSIAP 3 (pour les titulaires d'un ERP/IGH 3) ou d'une attestation de remise à niveau (pour les titulaires d'un SSIAP 3).

›› Pour aller plus loin

Nous vous conseillons également la formation **SSIAP 3 - recyclage** (réf. 11533).

›› LE + MÉTIER

Cette formation répond à une obligation de remise à niveau.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr

SSIAP 3 : RECYCLAGE

Actualiser ses connaissances réglementaires et techniques pour assurer l'encadrement d'un service de sécurité-incendie

R formation réglementaire

Réf. produit : **11533**
Formacode : **42811**, **42872**

Durée / Prix net

3 jours / 450 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Chefs de service sécurité-incendie titulaires du SSIAP 3 et en activité

Prérequis

Le participant doit être titulaire :
- du SSIAP 3 et avoir exercé un poste de chef de service de sécurité-incendie pendant au moins 1 607 heures au cours des 36 derniers mois (attestation d'employeur),
- du SST, du PSC1 ou AFPS en cours de validité.

›› Objectif(s)

Actualiser ses connaissances pour assurer l'encadrement d'un service de sécurité.

›› Programme

- Évolution des textes réglementaires concernant les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).
- Notions de droit civil et pénal.
- Les fonctions achat et maintenance.
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.
- Méthode, lecture de plans.
- Exercice de détermination des contraintes réglementaires.

›› Validation

Attestation de recyclage.

›› LE + MÉTIER

Cette formation répond à une obligation de recyclage triennal.

Dates, lieux et places disponibles
0 826 461 414 Service 0,18 €/min + prix appel
www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr